



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiviana - Tanindrazana - Fandrosoana

# Localisation des Objectifs de Développement Durable

## Région SAVA

Rapport de consultation locale - juillet 2021





# Localisation des Objectifs de Développement Durable

Région SAVA

Rapport de consultation locale - Juillet 2021



Tous droits réservés,

© Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation / PNUD - 2019

Photo de couverture : une artère de la ville d'Antalaha qui reflète bien la vision de la Région : une Région où il fera bon vivre, Juillet 2021

Ce document a été élaboré, édité et publié avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'Appui à la Décentralisation et la Résilience Communautaire (PADRC) mis en oeuvre en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation pour la période 2015-2019. Ce programme visait à appuyer la mise en oeuvre du processus de décentralisation, promouvoir le développement local inclusif et créer des conditions favorables au renforcement des capacités de résilience des communautés.

**Pour plus de détails, contactez**



**Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation**  
Immeuble Patte d'Éléphant  
Anosy  
101 - Antananarivo, Madagascar  
[www.mid.gov.mg](http://www.mid.gov.mg)



**Programme des Nations Unies pour le Développement**  
Maison Commune des Nations Unies  
Zone Galaxy Andraharo - Rue Dr Raseta, BP 1348  
101 - Antananarivo - Madagascar  
[www.undp.org/madagascar](http://www.undp.org/madagascar)

### **Équipe de réalisation**

#### **Supervision Générale**

Claire RAHASINIRINA  
Lalaina RAKOTOZANDRY  
Eric Norbert RAMILISON  
Adamson RASOLOFO  
Abdou SALAME

#### **Facilitation et rédaction**

Aimé JAONY  
Julien Berthino ZAFIMAROLAHY

#### **Equipe technique**

Stéphanie Agnès RABEARY  
Onja RAKOTO  
Tiana RANDRIAMANIRAKA  
Karl Johnny RANDRIANAIVOSON  
Jean Christian RAZAFIARISON  
Fara ROBSON  
Sariaka ROSSINAH

#### **Institutions parties prenantes**

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation  
Ministère de l'Économie et des Finances  
Région SAVA  
FNUAP, PNUD

#### **Design et mise en page**

M.V. Rafanjaharisoa



## Sommaire

---

Préface.....	5
Avant-propos.....	7
Sigles et acronymes.....	8
Liste des tableaux et des figures.....	9
Résumé exécutif.....	10
Introduction.....	11
<b>Section 1.</b>	
<b>Contexte politique et développement.....</b>	<b>13</b>
1.1. Situation administrative.....	14
1.2. Population.....	14
1.3. Contexte socio-économique de la Région.....	15
1.4. Enjeux de la localisation des ODD pour la Région SAVA.....	19
<b>Section 2.</b>	
<b>Alignement des plans stratégiques régionaux sur les ODD.....</b>	<b>21</b>
2.1. Méthodologie de réalisation de l'alignement.....	22
2.2. Résultats de l'alignement.....	25
<b>Section 3.</b>	
<b>Priorisation des cibles ODD au niveau de la Région SAVA.....</b>	<b>33</b>
3.1. Méthodologie de priorisation.....	34
3.2. Résultats de la priorisation.....	36
<b>Section 4.</b>	
<b>Mapping des sources et suivi des progrès.....</b>	<b>43</b>
<b>Section 5.</b>	
<b>Perspectives.....</b>	<b>53</b>
5.1. Méthodologie de constitution des paquets d'interventions.....	54
5.2. Résultats de la constitution des paquets d'interventions.....	55
<b>Section 6</b>	
<b>Mécanisme de financement et de monitoring des ODD.....</b>	<b>69</b>
6.1. Sources de financement de l'Agenda 2030.....	70
6.2. Financements innovants.....	70
6.3. Suivi.....	70
Conclusion.....	71
Annexes.....	73
Annexe 1. Termes de référence de la mission de localisation des objectifs de développement durable (ODD).....	74
Annexe 2. Méthodologie de réalisation de l'alignement des stratégies de développement régional aux ODD.....	76
Annexe 3. Méthodologie de réalisation de la priorisation au niveau régional/local.....	77
Annexe 4. Méthodologie de constitution des paquets intégrés de cibles et d'interventions.....	82
Annexe 5. Liste des acteurs régionaux.....	85
Annexe 6. Photos de l'atelier d'identification des paquets d'interventions.....	89





## Préface

Madagascar, au même titre que les 192 autres États membres des Nations Unies, a adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030 qui se décline en 17 objectifs de développement durable à atteindre. Le nouveau défi auquel s'est convenu le concert des Nations était de mettre en œuvre un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et pour les partenariats, selon un principe phare de « ne laisser personne de côté » et de pouvoir affirmer d'ici dix ans que notre génération aurait réussi à mettre fin à l'extrême pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices et régler le problème du changement climatique.

La réalisation des ODD dépend de la capacité des gouvernements régionaux et locaux à s'appropriier entièrement l'Agenda 2030, d'en être les portes-flambeaux en assumant un leadership local, mais surtout de le mettre en œuvre à travers tous les outils, stratégies, et documents de planification du développement local.

Nous félicitons l'engagement du Gouvernement de Madagascar, des collectivités locales, et de l'ensemble des acteurs de développement du pays à s'intégrer dans cette dynamique. En effet, Madagascar s'est appropriée l'agenda 2030 en ayant déjà identifié en 2017 les ODD prioritaires pour le pays avec des cibles et indicateurs liés aux priorités nationales. La localisation des ODD est la continuité de cette démarche pour que le développement territorial soit intégré, inclusif et durable, et que les acteurs de développement puissent disposer d'outils pour développer des cadres, politiques et stratégies cohérents, répondant aux priorités locales, pour relever les multiples défis de la réduction de la pauvreté, de la promotion de la bonne gouvernance, et de la protection de l'environnement.

Je suis fière et honorée de vous présenter ces rapports régionaux de priorisation des ODD pour les Régions Androy, Anòsy, Atsimo Andrefana, Menabe, Amoron'Imania, Analamanga, Atsinanana, Boeny, Ihorombe et SAVA. Le PNUD est honoré d'avoir accompagné leur élaboration sous le leadership conjoint du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et du Ministère de l'Economie et des Finances. Nous reconnaissons les efforts fournis par les acteurs régionaux et locaux, les Ministères sectoriels à travers les services techniques déconcentrés et les collègues des agences du Système des Nations Unies comme la FAO, l'OIT, le PAM, l'UNFPA et l'UNICEF, qui se sont engagés dans ce processus. Ils ont mis leurs connaissances et leurs compétences au ser-

vice d'un exercice participatif qui a conduit à un auto-diagnostic des défis, des potentialités, des enjeux de développement pour aboutir au choix des cibles prioritaires pour chacune des régions ciblées par cet accompagnement du PNUD. Les paquets d'interventions ou projets prioritaires sont définis avec des indicateurs clairs pour que l'effet transformateur de l'Agenda 2030 devienne une réalité pour Madagascar. La disponibilité de ces rapports régionaux de priorisation des ODD nous invite à considérer le changement de paradigme dans la planification du développement en considérant la base, la population tout en nous appelant à revisiter nos modes opératoires pour plus de synergie, de complémentarité, de rationalisation, notamment dans un contexte de relèvement post COVID-19.

Ce rapport interpelle également toutes les parties prenantes du développement, notamment les Partenaires Techniques et Financiers, à unir nos efforts dans l'esprit de la Déclaration de Paris, en matière d'alignement, d'harmonisation et de partage de responsabilité, pour l'atteinte des objectifs de développement durable au niveau régional.

Par ailleurs, il nous faudra contribuer à la mise en place des cadres, outils, ressources permettant une gestion axée sur les résultats de développement pour le suivi et l'évaluation des indicateurs de performance et mesurer nos progrès communs dans l'atteinte des ODD dans les Régions.

Je vous remercie de vous joindre à nous dans l'appropriation et la mise en œuvre des rapports régionaux de localisation des ODD. Le PNUD pour sa part reste engagé à soutenir les efforts pour atteindre ces objectifs, tant au niveau national que régional.



*Natasha van Rijn*

Natasha van Rijn  
Représentante Résidente  
PNUD Madagascar





## Avant-propos

---

En septembre 2015, sous l'égide des Nations Unies, la communauté internationale a initié un nouvel agenda international : l'« Agenda 2030 ». Il pose le cadre idéologique de transformation de notre monde, visant à en éradiquer la pauvreté et en assurer sa transition vers un développement durable. A cet effet, les 193 États membres des Nations Unies ont adopté un programme de mise en œuvre de l'Agenda 2030 avec 17 objectifs de développement durable (ODD) assortis de 169 cibles. Les ODD visent à mettre fin à l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et les discriminations, protéger la planète et ses ressources, et créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, dans un monde plus équitable, prospère et paisible.

Le Système des Nations Unies à Madagascar, à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement a accompagné dès 2016 les initiatives de l'État Malgache et plus particulièrement celles du Ministère de l'Economie et des Finances, dans la mise en œuvre des ODD. Un ensemble de consultations nationales et régionales a été réalisé en vue d'intégrer les Objectifs de Développement Durable dans les documents de planification nationaux et régionaux de Madagascar dont le PND (Plan National de Développement), le PRD

(Plan Régional de Développement), le PTA 2021 (Plan de Travail Annuel 2021), etc.

Ces consultations ont abouti à l'adoption de 64 cibles prioritaires des ODD, assorties de 85 indicateurs, consignés dans le Rapport national de priorisation des ODD de Madagascar.

Un rapport conjointement adopté par les cadres et techniciens des départements ministériels, les représentants de la société civile malagasy, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

Consécutivement à l'exercice de priorisation des ODD au niveau central, le PNUD va poursuivre son accompagnement technique et financier afin de localiser les ODD au niveau régional et local, en particulier dans la Région SAVA. L'Agenda 2030 pourra ainsi avoir un impact concret et positif sur la vie des personnes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes, grâce à l'appui qui sera apporté dans toute la chaîne Planification ► Programmation ► Budgétisation ► Exécution ► Suivi-Evaluation.





## Sigles et acronymes

---

ACCESS	: Accessible Continuum of Care and Essential Services Sustained
AFAFI	: Programme d'appui au financement de l'agriculture et aux filières inclusives
BPPS	: Bureau d'Appui aux Politiques et Programmes du PNUD
CCGRC	: Comité Communal de Gestion des Risques et Catastrophes
CNaPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CSB	: Centre de Santé de Base
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées (l'homme)
CRIA	: Child Rights Impact Assessment
DREDD	: Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DRSP	: Direction Régionale de la Santé Publique
ECL	: Enfant en Conflit avec la Loi
ENSMOD	: Enquête Nationale de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement
EPM	: Enquête de Population et Ménages
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FDL	: Fonds de Développement Local
FDS	: Forces de l'ordre et de sécurité
HCDH	: Haut-Commissariat de Droit de l'Homme
IEM	: Initiative Émergence de Madagascar
INSTAT	: Institut National de Statistique
JIRAMA	: Jiro sy Rano Malagasy
MAPS	: Mainstreamings, Acceleration and Policy Support
MGA	: Monnaie Malagasy
MICS	: Enquête par Grappe à Indicateurs Multiple
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIT	: Office International du Travail
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OTIV	: Institution de Micro-Finance
PADAP	: Projet d'Agriculture Durable par une Approche Paysage
PADRC	: Programme d'Appui à la Décentralisation et la Résilience Communautaire
PBF	: Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix
PND	: Plan National de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRD	: Plan Régional de Développement
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	: Recensement Général de Population et Habitat
RIA	: Rapid Integrated Assessment
RJET	: Réseau des Journalistes Spécialistes en Emploi et du Travail
RPE	: Réseau de Protection de l'Enfant
SALFA	: Centre de santé luthérienne
SAVA	: Sambava – Antalaha – Vohémar – Antalaha
SAVABE	: Soutenir les Acteurs de la Vanille au Bénéfice des Enfants dans la Région SAVA
SRISE	: Service Régional Intégré de Suivi-Évaluation
STD	: Services Techniques Déconcentrés de l'État
TBE	: Tableau de Bord Environnemental
UNESCO	: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

## Liste des tableaux et figures

### Tableaux

Tableau 1 : ODD 1 à ODD 6.....	27
Tableau 2 : ODD 7 à ODD 11 .....	28
Tableau 3 : ODD 12 à ODD 15.....	29
Tableau 4 : ODD 16 à ODD 17.....	30
Tableau 5 : Les critères et les modalités de réponse.....	35
Tableau 6 : Filtre 1 .....	35
Tableau 7 : Filtre 2.....	35
Tableau 8 : Décision finale pour la cible retenue (Filtre 1 + Filtre 2) .....	35
Tableau 9 : Récapitulatif des cibles prioritaires par rubrique .....	36
Tableau 10 : Cartographie des cibles prioritées par objectif.....	37
Tableau 11 : Cibles prioritaires dans le domaine de la Gouvernance .....	38
Tableau 12 : Cibles prioritaires dans le domaine de l'Économie .....	39
Tableau 13 : Cibles prioritaires dans le domaine Social .....	40
Tableau 14 : Cibles prioritaires dans le domaine du Capital naturel .....	41
Tableau 15 : Situation des indicateurs de l'ODD 1.....	44
Tableau 16 : Situation des indicateurs de l'ODD 2.....	44
Tableau 17 : Situation des indicateurs de l'ODD 3.....	45
Tableau 18 : Situation des indicateurs de l'ODD 4.....	45
Tableau 19 : Situation des indicateurs de l'ODD 5.....	46
Tableau 20 : Situation des indicateurs de l'ODD 6.....	46
Tableau 21 : Situation des indicateurs de l'ODD 7.....	47
Tableau 22 : Situation des indicateurs de l'ODD 8.....	47
Tableau 23 : Situation des indicateurs de l'ODD 9.....	48
Tableau 24 : Situation des indicateurs de l'ODD 10 .....	48
Tableau 25 : Situation des indicateurs de l'ODD 11 .....	48
Tableau 26 : Situation des indicateurs de l'ODD 12 .....	48
Tableau 27 : Situation des indicateurs de l'ODD 13 .....	49
Tableau 28 : Situation des indicateurs de l'ODD 14 .....	49
Tableau 29 : Situation des indicateurs de l'ODD 15 .....	49
Tableau 30 : Situation des indicateurs de l'ODD 16 .....	50
Tableau 31 : Indicateurs de suivi de la Région SAVA .....	51
Tableau 32 : Récapitulatif des actions phares.....	54
Tableau 33 : Synthèse des cibles prioritées par paquet d'interventions .....	54
Tableau 34 : Domaines d'intervention.....	57
Tableau 35 : Synthèse du nombre des interventions .....	57
Tableau 36 : Les interventions du paquet « Instauration d'une bonne gouvernance régionale » .....	59
Tableau 37 : Les interventions du paquet « Renforcement du tissu économique de la Région SAVA ».....	61
Tableau 38 : Les interventions du paquet « Service de qualité et cadre de vie durable ».....	63
Tableau 39 : Les interventions du paquet « Éducation de qualité pour tous » .....	65
Tableau 40 : Les interventions du paquet « Résilience de la population et mesures d'adaptation aux changements climatiques ».....	67

### Figures

Figure 1 : Localisation de la Région SAVA.....	14
Figure 2 : Le RIA 1 .....	23
Figure 3 : Le RIA 2.....	24



## Résumé exécutif

---

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Décentralisation et la Résilience Communautaire (PADRC), le PNUD Madagascar se propose d'appuyer les Régions à localiser des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le processus de localisation des ODD au niveau infranational est une suite logique de la démarche nationale de priorisation. C'est le processus de prise en compte des contextes infranationaux (régionaux et locaux) dans la réalisation du Programme 2030, en partant de la fixation d'objectifs et de cibles, jusqu'à la détermination des moyens de mise en œuvre et à l'utilisation d'indicateurs pour mesurer et suivre les progrès. Tels que définis, les trois grands aspects du processus de localisation des ODD ont été pris en compte. Il s'agit une déclinaison territoriale de la priorisation nationale des cibles des ODD, de la définition des paquets d'interventions pour la mise en œuvre des ODD dans la Région et de la réalisation du mapping des sources de données pour les indicateurs de suivi des progrès au niveau local.

Dans un processus largement participatif et inclusif, les ateliers de localisation des cibles ODD et les travaux de localisation des ODD ont permis de (i) passer en revue les documents de planification régionale pour évaluer leur degré d'alignement sur les ODD, (ii) définir pour la Région un ensemble de cibles à retenir comme prioritaires, (iii) retenir les paquets d'interventions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre des ODD dans la Région, et (iv) retenir les indicateurs devant servir au suivi des progrès de la mise en œuvre.

L'analyse des documents de planification régionale a permis de constater un niveau d'alignement aux cibles ODD avoisinant le 42%. En effet, trente-sept (37) cibles parmi les soixante quatre (64) priorisées au niveau national n'ont pas été prises en compte dans le Plan Régional de Développement et le PTA 2021 de la Région SAVA. Il convient également de signaler que trois (3) ODD ne sont pas signalés dans tout le document. Ils concernent les ODD 1 (élimination de l'extrême pauvreté), ODD 10 (réduction des inégalités) et ODD 13 (lutte contre le changement

climatique). Au niveau des différents domaines, la situation se présente sous différentes formes.

En ce qui concerne la localisation des ODD en particulier, soixante-trois (63) cibles ont été priorisées pour la Région SAVA dont deux d'entre elles ne sont pas priorisées au niveau national. Elles concernent spécifiquement les cibles 16.9 (identité juridique pour tous) et 15.7 (mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées). En effet, l'absence d'identité juridique constitue un problème majeur pour plusieurs personnes dans la Région SAVA. Situation qui les prive de leurs droits fondamentaux et contribue à renforcer la pauvreté, notamment pour les couches déjà vulnérables. Pour la cible 15.7, les acteurs du développement régional constatent que ce fléau touche de plein fouet la Région mais ses conséquences ne sont pas ressenties dans la vie quotidienne. Ces 63 cibles priorisées permettent de combler les manques constatés dans les documents de planification régionale.

L'analyse des relations de causalité entre les 63 cibles priorisées a permis de constituer cinq (5) paquets d'intervention complémentaires, à savoir : l'instauration d'une bonne gouvernance régionale, le renforcement du tissu économique de la Région, la mise en place d'un service de santé de qualité et cadre de vie durable, l'éducation de qualité pour tous et la résilience de la population et mesures d'adaptation aux changements climatiques. Pour mettre en œuvre ces cibles prioritaires, la Région SAVA a priorisé 122 actions jugées très pertinentes face aux enjeux du développement régional.

Pour suivre la réalisation de ces actions, 121 indicateurs ont été retenus. Actuellement, seulement 22 de ces indicateurs disposent de niveau de référence, soit un taux de non-renseignement de 82%. Ainsi, un important travail de collecte des données de base mérite d'être engagé dès maintenant pour faciliter le pilotage et le suivi des progrès de la mise en œuvre des ODD dans la Région SAVA.



## Introduction

---

Madagascar vient de sortir d'une décennie de crises politiques cycliques qui ont fortement accentué la paupérisation des populations de la Grande Ile et entravé tous les efforts de développement entrepris. L'Agenda 2030 constitue une opportunité devant servir de catalyseur à l'émergence et au développement du pays. Toutefois, la réussite de cet agenda dépend largement de son degré d'appropriation par les acteurs du développement et de la manière dont chaque Région le mettra en œuvre. En effet, l'une des causes des résultats mitigés des OMD est l'approche descendante (top-down) utilisée dans leur définition et dans leur mise en œuvre. Cette approche a entraîné une appropriation et un alignement tardifs des OMD sur la planification des pays. Les Nations Unies ont capitalisé cette leçon apprise des OMD et ont adopté la démarche ascendante (bottom-up) pour la définition et la mise en œuvre des ODD.

L'Agenda 2030 aura un effet transformateur uniquement s'il est mis en œuvre et entièrement réalisé au niveau local. La localisation de l'Agenda reste donc la seule façon d'obtenir des résultats concrets et positifs sur la vie des personnes. Les ODD peuvent fournir ainsi un cadre de politique de développement autour duquel les gouvernements locaux et régionaux et d'autres acteurs du développement (organisations internationales, sociétés civiles et universitaires) peuvent soutenir la réalisation des objectifs régionaux. C'est dans cette optique que le PNUD

a accompagné le Ministère de l'Economie et des Finances dans l'organisation d'ateliers de localisation des cibles ODD dans cinq Régions cibles de Madagascar dont la Région SAVA.

Dans un processus largement participatif et inclusif, les ateliers de localisation des cibles ODD ont permis de (i) passer en revue les documents de planification régionale pour évaluer leur degré d'alignement sur les ODD, (ii) définir pour la Région un ensemble de soixante-trois (63) cibles prioritaires, (iii) retenir les paquets d'interventions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre des ODD dans la Région, et (iv) retenir les indicateurs devant servir au suivi des progrès de la mise en œuvre.

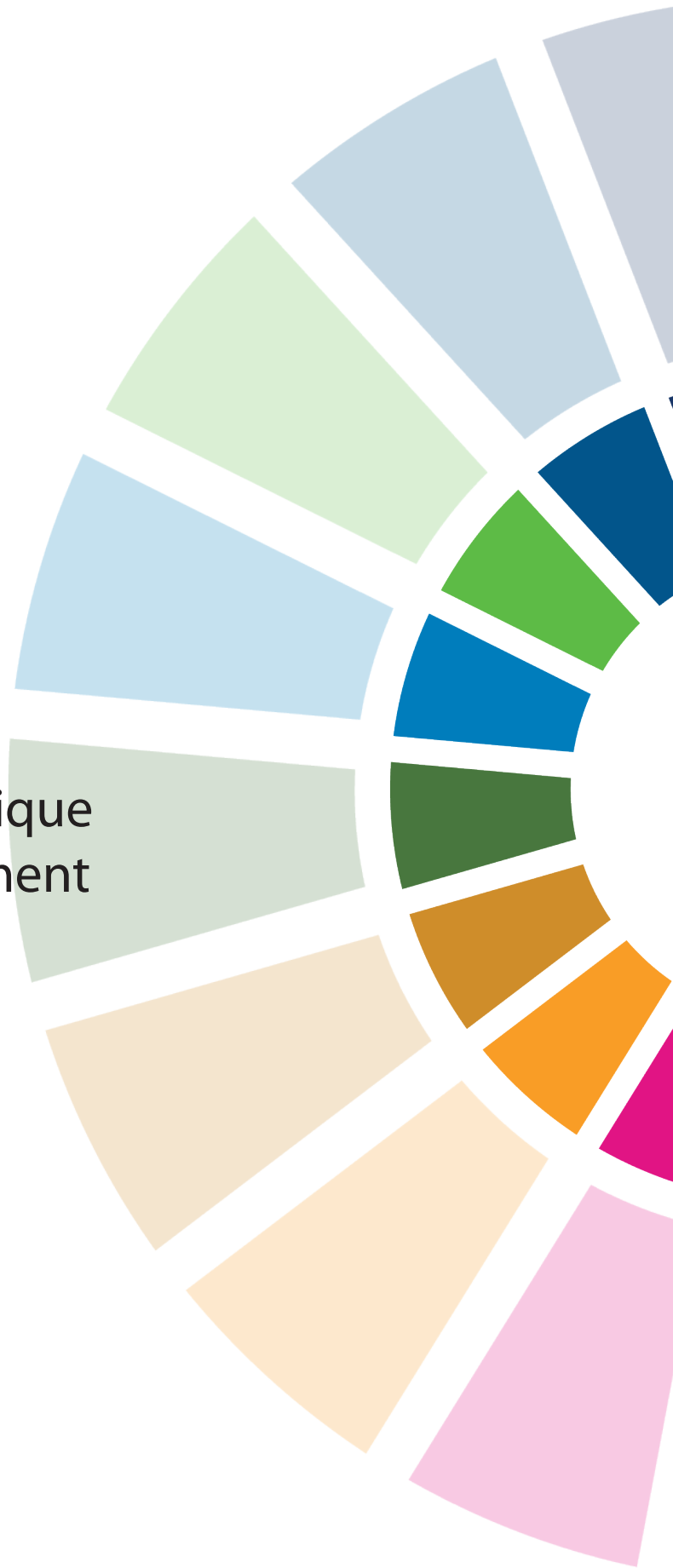
Le présent rapport présente les résultats de l'atelier de localisation de la Région SAVA. Il est structuré en six sections qui présentent successivement la Région SAVA d'une manière générale, le contexte de développement de la Région, les résultats de l'alignement des plans stratégiques régionaux sur les ODD, les résultats de la priorisation des cibles ODD au niveau de la Région, les paquets d'interventions retenus pour la mise en œuvre des ODD dans la Région, le mapping des sources pour le suivi des progrès, les perspectives ainsi que les mécanismes de financement et de monitoring des ODD.







**Section 1.**  
Contexte politique  
et développement





## 1.1. Situation administrative

Figure 1. Localisation de la Région SAVA



La Région SAVA se trouve sur la partie nord-est de Madagascar. Elle est délimitée à l'Est par l'Océan Indien, au nord et à l'ouest par la Région Diana et au sud par les Régions Sofia et Analanjorofo. Elle est formée par quatre districts dont les initiales constituent le sigle même de la région, à savoir Sambava – Antalaha – Vohémar – Andapa. Les chefs-lieux de ces quatre districts sont les principales communes urbaines. La Région SAVA est rattachée à la province d'Antsiranana.

S'étendant sur une superficie estimée à 24.000km<sup>2</sup>, la Région SAVA est formée par 86 communes dont 4 urbaines et 826 Fokontany. Sur le plan administratif, la ville de Sambava est le chef-lieu de la Région de par sa position stratégique – carrefour entre les trois autres villes. Avant l'institution de la Région en 2004, la ville d'Antalaha en était la préfecture. Par conséquent, la majeure partie des services techniques déconcentrés de l'Etat y sont implantés. Ces dernières années, l'Etat central a fait un effort considérable en matière de construction d'infrastructures et de déploiement du personnel administratif pour les transférer à Sambava.

## 1.2. Population

Selon le dernier recensement en 2018 à Madagascar, la population de la Région SAVA s'élève à 1.123.772 dont 554.684 hommes et 569.088 femmes ; les enfants de 0 à 17 ans représentent 54% de la population totale (étude CRIA en 2020). Cette situation témoigne que la SAVA a une population jeune. La population de la SAVA croît à un rythme de 2,8% l'an avec un taux de natalité de l'ordre de 3,5% et de mortalité de 0,7% lesquels sont inférieurs à la moyenne nationale. En moyenne, les ménages dans la Région SAVA sont composés de 3,6 individus qui est en dessous de la moyenne nationale qui est de 4,2 (RGPH, 2018). Le nombre moyen d'enfants par femme de 15-49 ans dans la Région SAVA est de 5,4 ; au-dessus du niveau national qui est de 4,3.



## 1.3. Contexte socio-économique de la Région

### 1.3.1. Situation économique

Malgré les apparences, le taux de pauvreté de la Région SAVA oscille entre 80 et 90%<sup>1</sup> de la population – un chiffre relativement fort par rapport à la Région DIANA (14%). Les principales activités économiques sont la culture de rente (vanille) et le commerce. La riziculture intensive est réservée spécifiquement dans le district d'Andapa. Selon le Ministère de Commerce, l'exportation de la vanille préparée rapporte aux environs de 600 millions de dollar américain pour Madagascar dont plus de 70% de ces exportations viennent de la Région SAVA. La vie économique régionale est rythmée par la vanille. En 2016, la hausse du prix de la vanille a fait émerger de nouveaux milliardaires d'une part et entraîné une inflation galopante d'autre part. Mais sous l'effet redistributif de revenu, plusieurs ménages avaient su en tirer bénéfice en développant des petites activités génératrices de revenus. C'est normal que la quasi-totalité des institutions de microfinance et des principales banques primaires soit présente dans la Région SAVA. Ainsi, le taux de bancarisation régionale avoisine le 14%, largement supérieur à la moyenne nationale.

Depuis 2012, les paysans commencent à se lancer dans la plantation d'autres produits de rente tels que cacao, girofle, algues rouges, ainsi que d'autres cultures pour la production d'huiles essentielles... mais celle-ci se trouve encore dans un état embryonnaire, faute d'encadrement technique.

L'économie régionale est handicapée par deux grands problèmes : l'accessibilité et l'énergie. Pendant un certain temps, il faut compter au moins une semaine pour relier Antananarivo – Sambava sur route mais cette situation commence à se dissiper avec la réfection de l'axe routier reliant Ambilobe – Vohémar. La Région SAVA dispose également de deux ports maritimes : Antalaha et Vohémar. Le port d'Antalaha sert de cabotage des boutres en bois avec les grandes villes environnantes tels que Maroantsetra, Mananara Nord et le port de Toamasina. Tandis que celui de Vohémar peut accueillir des bateaux de grande capacité mais est limité en nombre de quais et de profondeur d'accostage. Depuis 2016 et avant la pandémie de covid-19, le volume annuel de trafic maritime (exportations et importations) au port de Vohémar est estimé à 625t<sup>2</sup>. Sur le plan aérien, seul l'aéroport de Sambava peut accueillir

un Boeing 737. Il assure le transport des biens et personnes venant et en partant de la Région SAVA. Ces ports et aéroports servent également à exporter les vanilles préparées. Le volume de trafic aérien tourne autour de 120t<sup>3</sup> par an. Bien que les 4 chefs-lieux de district soient reliés par des routes bitumées, les principales communes rurales – pôles économiques ruraux – à l'instar d'Amboangibe, Andrafaikona, Belambo, Ankotoba, Marofinaritra, Doany, Vinanivao... sont difficilement accessibles en voiture tout terrain pendant la quasi-totalité de l'année. Les taxis motos assurent le transport des personnes dans ces localités. En effet, seulement 10% des routes en terre sont accessibles pendant toute l'année selon le propos du Chef de Service Régional des Travaux Publics. L'accès assez difficile empêche le développement touristique de la Région SAVA et contribue à l'inflation régionale.

Sur le plan énergétique, la Région SAVA en manque cruellement et son coût est jugé chère (780 Ar le kilowatt) par rapport à la Région Analamanga. Ce qui rend moins compétitif les industries régionales. Le taux de desserte en électricité tourne autour de 20%<sup>4</sup> de la population. Depuis les années 2000, elle est victime de délestage périodique, à cause de la vétusté des moteurs de la JIRAMA, empêchant la tenue d'un rythme normal des activités économiques nécessitant de l'électricité. Récemment, l'Etat central a investi pour mettre en place un parc solaire produisant 50kw d'électricité dans la ville de Sambava. De plus, la Région dispose de plusieurs sources hydroélectriques pouvant produire au total 26.140 kW<sup>5</sup> telles que Lokoho, Ampamokinana, Ankitsaka, Anjialava mais elles restent inexploitées jusqu'à l'heure actuelle.

Au cours des années 90, Vohémar avait exporté de bœufs vivants vers l'île Maurice et les Comores mais cette activité avait pris un recul voire arrêtée faute de non-respect des normes imposées par les pays importateurs. Avant les années 2000, la cocoteraie de SOAVOANIO fit partie de la fierté des populations de Sambava et fit vivre plusieurs ménages mais la situation se dégrada, et elle se trouve en difficulté.

Il est à noter que la Région SAVA dispose également de plusieurs zones aurifères mais méconnues par l'ensemble des populations locales. Il y existe néanmoins des exploitations artisanales ponctuelles des mines mais cela ne constitue pas, pour le moment, une activité lucrative pouvant faire vivre un grand nombre de ménages.

<sup>1</sup> ENSOMD 2013

<sup>2</sup> APMF Antsiranana

<sup>3</sup> Service Fret – ADEMA Sambava

<sup>4</sup> Deuxième rapport de Madagascar pour l'examen national volontaire sur les ODD 2021

<sup>5</sup> Office de Régulation de l'Electricité, 2019

# Aperçu de la situation des ODD dans la Région SAVA

1 PAS DE PAUVRETÉ



80 à 90% de taux de pauvreté

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



40% du personnel sanitaire fantômes  
1,1% de la population bénéficie d'une assurance maladie

2 FAIM «ZÉRO»



81% de la population n'atteignent pas l'apport calorique minimal de 2.133kcal par jour.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Seulement 10,9% de la population ne disposent d'aucun niveau d'ins-truction

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Plus de 97% des habitations ne disposent pas d'eau potable ni de toilettes gérées en toute sécurité

93,2% de la population boivent de l'eau contaminée de matières fécales

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE



20% de taux de desserte en électricité

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



14% de taux de bancarisation

420 millions de dollar américain rapportés par la vanille préparée



**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**





### 1.3.2. Situation sociale

La Région SAVA est marquée par une disparité manifeste entre une frange de population très riche et une autre partie très pauvre. Selon l'ENSOMD (2013), plus de 75% de la population déclarent qu'ils vivent en difficulté pendant toute l'année tandis que 0,8% constate le contraire. Cette situation est d'autant plus alarmante au niveau de l'alimentation parce que 81% de la population n'atteignent pas l'apport calorique minimal de 2.133kcal par jour. Les enfants ne sont pas en reste puisque 20,7% d'entre eux souffrent d'une malnutrition (MICS, 2018).

En matière de santé, il y existe 115 formations sanitaires réparties sur les 86 communes de la région. Selon le Directeur Régional de la Santé Publique, seulement 60% du personnel sanitaire sont présents à leur poste, la partie restante demeure introuvable. Dans la région, le taux de couverture sanitaire avoisine le 28,6%, largement inférieur par rapport à la nationale 50,6% selon les statistiques sanitaires de 2019. Les principales causes de ce faible accès à la santé sont l'absence de centre de santé, le manque de médecins dans les CSB, le mauvais état des routes pour rejoindre les centres de santé, etc. Dans l'ensemble de la région, la quasi-totalité de la population (soit 97,5 %) marchent pour aller dans les centres de santé. Seuls 2,5% des ménages peuvent utiliser une voiture (en particulier les taxis brousses) comme moyen de locomotion<sup>6</sup>. Ces situations se font sentir au niveau de la santé maternelle ; le taux de mortalité néonatale et de mortalité infanto-juvénile sont respectivement de 22 et 38 pour mille (MICS 2018). Plusieurs PTFs sont maintenant présents dans la région pour contribuer à renverser cette situation. On remarque aussi qu'une très faible partie de la population, 1,1%, est couverte par une assurance maladie contre 3,3% au niveau national (MICS, 2018).

Au niveau de l'éducation, la situation régionale est meilleure que la moyenne nationale que ce soit pour le niveau primaire ou le secondaire. Elle tend à se détériorer au fur et à mesure que les élèves passent en classe supérieure. Dans la Région SAVA, seulement 10,9% de la population ne disposent d'aucun niveau d'instruction tandis que le pays affiche un chiffre de plus de 21% (MICS 2018). Les taux d'achèvement au niveau primaire et secondaire sont respectivement de 56,6% et 26,9%, ce qui dépassent plus de deux

points la situation nationale<sup>7</sup>. La détérioration de l'enseignement secondaire s'explique par le fait qu'il faut se déplacer dans une autre localité plus loin que d'habitude pour apprendre. Les filles sont plus pénalisées par cette situation par rapport aux garçons.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, hygiène et assainissement, la situation de la SAVA n'est pas enviable par rapport à l'ensemble du pays. Selon la RGPH-3, plus de 97% des habitations ne disposent pas d'eau potable ni de toilette gérée en toute sécurité, et 19,8% de la population seulement sont desservis en eau potable. Pire encore, 93,2% de la population boivent de l'eau contaminée de matières fécales (MICS, 2018). En effet, il pleut presque pendant toute l'année dans la Région, mais la qualité de l'eau fait défaut à cause de la pollution des nappes phréatiques. En outre, une proportion importante de la population (46%<sup>8</sup>) défèque encore à l'aire libre.

Ces dernières années, la Région SAVA a connu, au même titre que les autres régions de Madagascar, une vague de migration interne venant du sud de Madagascar. Elle représente plus de 13% de la population contre 20,9% au niveau national<sup>9</sup>. La région attire les migrants à cause de sa potentialité économique. Cette migration non réglementée engendre des dégâts environnementaux et des conflits socioéconomiques tels que l'insécurité et la surexploitation des forêts. Autres fléaux sociaux dans la région concerne le mariage précoce. Plus de 46% des femmes de 15 à 19 ans sont actuellement mariées / en union, soit presque le double du niveau national 27,5% (MICS, 2018).

### 1.3.3. Situation environnementale

En 2013, la couverture forestière de la Région SAVA est estimée à 2.410.000ha dont 482.000ha sont protégées. Ces dernières se trouvent majoritairement dans les districts d'Andapa et de Sambava. Cependant, 4.000ha<sup>10</sup> en moyenne sont détruits par an à cause de plusieurs paramètres. Entre autres, la pratique de culture sur brûlis prend une part non négligeable, vient ensuite l'utilisation des bois comme principale source d'énergie et enfin l'exploitation « illicite » du bois de rose. Dans la Région SAVA, 76,2% des ménages utilisent les bois de chauffe pour la cuisson et 23,4% le charbon de bois<sup>11</sup>. Malgré tout, un effort

<sup>7</sup>RGPH-3 2018

<sup>8</sup>ENSOMD 2012, MICS 2018

<sup>9</sup>RGPH-3, 2018

<sup>10</sup>Monographie SAVA 2013

<sup>6</sup>CREAM, Monographie Région SAVA (2013)



manifeste de reboisement a été entrepris depuis 2016. Entre 2016 à 2020, la Région SAVA a pu planter au total 3.897.000 arbres<sup>12</sup>.

La SAVA dispose par ailleurs de différentes espèces de plantes endémiques, à l'exemple de *Takhtajaniaperrieri Baranova and J-F. Leroy*, *le Dalbergia madagascariensis (palissandre)*, etc. Parmi les 600 espèces de fougères endémiques de Madagascar, 211 espèces se trouvent dans le massif d'Anjanaharibe-sud ; 98,6% des oiseaux inventoriés dans son versant oriental sont endémiques<sup>13</sup>. Cette richesse fait que la Région SAVA est une destination touristique privilégiée par les amoureux de la nature.

En matière de catastrophe naturelle, depuis l'année 2000, de violents cyclones ont frappé successivement la Région SAVA : les plus marquants sont Hudah, Gafilo et Bingiza. Au-delà des pertes humaines, de la destruction des maisons d'habitation et infrastructures publiques, ils ravagent des plantations de vanille et détruisent les moyens de subsistance des communautés. Les populations les plus vulnérables se trouvent dans un éternel recommencement pour reconstruire après chaque passage de cyclone. Or, selon les analyses effectuées par l'examen national volontaires sur les ODD (2021), depuis 2016, aucune activité d'adaptation et de résilience au changement climatique n'a été entreprise dans la Région SAVA.

### 1.3.4. Situation de la gouvernance

La Région SAVA faisait bon vivre mais depuis le boom de la vanille en 2016, elle est devenue la cible privilégiée des bandits venant des quatre coins de l'île. Chaque année, au moins 10 personnes, notamment des planteurs de vanille sont décédées par des attaques à main armée. La Direction régionale de la Sécurité Publique (DRSP) déplore une prolifération des fusils artisanaux ces derniers temps. Pour faire face à cette situation, devant une force de l'ordre en manque de moyens humains et matériels et une méfiance grandissante des populations envers la justice, des règlements de compte aboutissant à une vindicte populaire ont connu une proportion importante en 2017. Le Haut-Commissaire de Droit de l'Homme (HCDH) souligne que la Région SAVA est la plus touchée par ce phénomène parmi les 21 autres régions de Madagascar. En

<sup>11</sup> RGPH-3

<sup>12</sup> Deuxième rapport de Madagascar pour l'examen national volontaire sur les ODD 2021

<sup>13</sup> www.unesco.org

milieu urbain, des petits bandits « foroches » font la terreur et renforcent l'insécurité acculant les populations urbaines dans un environnement de peur permanent. Selon le projet PBF et le projet de protection de l'enfant, la SAVA dispose d'un taux de 27 ECL (enfants en conflit avec la loi) pour 100.000 enfants – un taux jugé élevé et se trouve le double de celui de la Région Analamanga. Devant cette situation, la Région SAVA dispose d'une population carcérale en instance de jugement assez nombreux, soit 65% des détenus<sup>14</sup>.

La DRSP, même si elle ne dispose pas de données chiffrées, souligne que des flux financiers illicites et de phénomène de blanchiment d'argent inondent l'économie régionale depuis la prolifération de l'exploitation de bois de rose et surtout pendant la campagne de la vanille. Cette situation pourrait ternir l'image de la Région SAVA dans l'avenir si aucune mesure n'est prise.

Dans un autre domaine, la corruption est ressentie dans la totalité des services publics régionaux et auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Mais son ampleur a pris une proportion importante au niveau du transport en commun. Les principales causes sont le besoin de privilège pour certaines catégories de personnes, l'opacité « volontaire » des procédures administratives, le manque de certains services de proximité utiles au niveau des communes et/ou chef-lieu de district, ...

En matière de participation de femmes à la vie publique, il fut un temps où elles étaient représentées au niveau de l'assemblée nationale (2000), maires (2007) et présidentes de conseils communaux/municipaux. Lors des dernières élections municipales et législatives, les places des femmes sont limitées aux membres des conseils communaux/municipaux.



<sup>14</sup> Service pénitentiaire d'Antalaha

## 1.4.

### Enjeux de la localisation des ODD pour la Région SAVA

La Déclaration du Millénaire en septembre 2000 par l'Assemblée Générale des Nations Unies a été un tournant décisif dans l'organisation de la planification des politiques publiques des pays en développement. Elle s'est traduite en une série d'engagements en termes de cibles et d'indicateurs clairement définis et visant à réduire la pauvreté et accélérer le développement humain. Globalement les progrès réalisés dans le cadre des politiques de mise en œuvre des OMD à Madagascar sont assez contrastés laissant d'importants défis en termes de pauvreté et d'inégalités. Toutefois, la mise en œuvre des OMD a permis de capitaliser des leçons pour le succès des politiques de développement. Elles concernent entre autres (i) l'appropriation précoce des objectifs globaux de développement, (ii) la conception d'instruments de mise en œuvre des objectifs de développement, et (iii) le suivi de la mise en œuvre des interventions au-delà des résultats.

En réponse aux défis insolubles par les OMD et en capitalisant les leçons apprises de leur mise en œuvre, la Communauté internationale sous l'égide des Nations Unies a adopté, en septembre 2015, un nouvel agenda de développement durable pour accélérer à l'horizon 2030 la transition vers le développement économique, social et environnemental de tous les pays membres. Il s'agit d'un programme universel et ambitieux composé de dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) avec pour but ultime, l'éradication de la pauvreté dans le respect de l'environnement.

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur ce programme énonce en son article 55 que : « Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales... ».

En réponse à cet appel de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le PNUD a appuyé le

Gouvernement de Madagascar dans un processus inclusif de priorisation nationale des cibles de l'Agenda 2030 (ODD). A l'issue du processus, Madagascar dispose d'un rapport national de priorisation des cibles des ODD, contenant 64 cibles prioritaires et 85 indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD.

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Décentralisation et la Résilience Communautaire (PADRC), le PNUD Madagascar se propose d'aider les régions à localiser des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le processus de localisation des ODD au niveau infranational est une suite logique de la démarche nationale de priorisation. C'est le processus de prise en compte des contextes infranationaux (régionaux et locaux) dans la réalisation du Programme 2030, en partant de la fixation d'objectifs et de cibles, jusqu'à la détermination des moyens de mise en œuvre et à l'utilisation d'indicateurs pour mesurer et suivre les progrès. Tels que définis, les trois grands aspects du processus de localisation des ODD ont été pris en compte. Il s'agit d'une déclinaison territoriale de la priorisation nationale des cibles des ODD, de la définition des paquets d'interventions pour la mise en œuvre des ODD dans la Région et de la réalisation du mapping des sources de données pour les indicateurs de suivi des progrès au niveau local. Ainsi, l'Agenda 2030 aura un effet transformateur avec des impacts concrets et positifs sur la vie des personnes vulnérables, notamment des jeunes et des femmes, grâce à l'appui qui sera apporté dans toute la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Exécution-Suivi-Evaluation. De façon plus spécifique, la localisation des ODD permettra de :

- adapter le cadre international (Agenda 2030) aux différents contextes locaux ;
- déterminer la pertinence actuelle des ODD par rapport au contexte régional/local ;
- déterminer collectivement, parmi les 64 cibles prioritaires à l'échelle nationale, lesquelles doivent être traitées de manière prioritaire dans une collectivité locale en fonction de ses acquis, contraintes, vision et stratégie de développement à l'échelle de son territoire ;
- identifier les interconnexions entre les cibles locales en vue d'une coordination multisectorielle potentielle ;
- regrouper les cibles prioritaires en paquets de cible intégrés et définir les interventions pour la mise en œuvre des paquets de cibles ;
- investir sur la mise en œuvre des cibles qui mobilisent le plus possible de cibles des autres ODD à travers leurs effets multiplicateurs ;
- investir davantage dans la collecte de données pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des ODD dans la Région.







## **Section 2.**

Alignement des plans stratégiques régionaux sur les ODD





## 2.1. Méthodologie de réalisation de l'alignement

L'alignement est une étape préalable indispensable pour réussir la priorisation. Il a pour objectif d'apprécier le degré de prise en compte / intégration des 64 cibles prioritaires au niveau national par rapport aux documents et stratégies régionaux/locaux. L'outil d'Analyse Rapide Intégrée ou Rapid Integrated Assessment (RIA<sup>15</sup>), un des outils de la MAPS (Mainstreamings, Acceleration and Policy Support) a été utilisé à cet effet. Le RIA permet d'évaluer le niveau d'alignement des documents des stratégies de développement sur les Objectifs de Développement Durable. L'analyse cherche à réaliser une cartographie des liens entre les objectifs, les politiques et les stratégies de développements régionaux et les cibles ODD. L'outil RIA se base sur deux matrices appelées RIA1 et RIA2.

Le RIA1 (voir figure 1) est une résultante de RIA2. Il reprend en ligne les principaux domaines/objectifs stratégiques tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification régionale et en colonne les différentes cibles ODD. Chaque cellule Cij de la matrice indique une intersection entre le domaine (en ligne i) et la cible (en colonne j). La présence dans la cellule Cij d'une référence (un X indicé) justifie la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine/objectif stratégique précis.

En plus des références dans les cellules, certaines lignes / colonnes du RIA 1 seront coloriées. La couleur orange indique les cibles ODD qui ne sont programmées pour être mise en œuvre dans aucun document de planification de la Région ; aucune référence (un X indicé) n'est donc présente sur la colonne représentée par ces cibles. La couleur verte indique le manque de cohérence dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques. La réalisation d'un objectif stratégique donnée (en ligne) nécessite en outre la mise en œuvre de plusieurs cibles ODD. Lorsqu'aucun programme / projet n'est programmé pour la mise en œuvre de certaines cibles ODD indispensables à l'atteinte d'un objectif stratégique, les parties correspondantes sont colorées en vert.

Le RIA 2 (voir figure 2) est une matrice de renseignement du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales / régionales. Elle reprend en ligne les différentes cibles ODD puis en colonne, les éléments ci-après :

- les domaines nationaux/régionaux prioritaires tels que répertoriés dans les principaux documents de planification ;
- la stratégie/projets/programme nationale de développement relatif à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée ;
- les indicateurs nationaux retenus pour les cibles spécifiques ;
- les institutions responsables de la mise en œuvre ;
- les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans le document de politique.

<sup>15</sup> Cet outil est développé par le Bureau d'Appui aux Politiques et Programmes du PNUD (BPPS)



Figure 2. RIA 1

Objectif stratégique PRD	Objectif stratégique PND	1 PAS DE PAUVRETÉ										2 Eau Azéro					3 Bonne santé et bien-être					4 Éducation de qualité					5 Écarter les sexes					6 Eau propre et assainissement		
		1.1	1.2	1.3	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	3.3	3.4	3.7	3.8	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	5.1	5.2	5.3	5.5	6.1	6.2	6.5					
1. Gouvernance	Etat de droit et ordre public																																	
2. Gouvernance	Gouvernance, développement local																																	
3. Finances	Système bancaire et financier																																	
4. Potentiel d'échanges inter-régionaux	Marché intérieur et commerce																																	
5. Potentiel rural et urbain	Secteurs porteurs et filières à hautes valeurs ajoutées	X											X																					
6. Capital infrastructurel et équipement territorial	Infrastructures d'épaullement et structurantes																																	
7. Potentiel rural et urbain	Organisation et structuration territoriale	X																					X	X										
8. Revitaliser le tissu industriel	Secteur privé et secteurs relais																																	
9. Capital social	Accès de la population aux soins de qualité																																	
10. Capital social	Epidémies et maladies émergentes																																	
11. Potentiel rural et urbain	Malnutrition																																	
12. Capital social	Système éducatif performant																																	
13. Potentiel rural et urbain	Formation technique et professionnelle																																	
14. Capital social	Eau potable, hygiène et assainissement																																	
15. Jeunesse, sport et culture	Culture, levier de développement																																	
16. Jeunesse, sport et culture	Sport et développement																																	
17. Potentiel rural et urbain	Protection sociale, emploi et revenu	X	X	X																														
18. Ressources naturelles	Ressources naturelles et développement																																	
19. OC, risques et catastrophes naturelles	Capital naturel et écosystèmes durables																																	

■ ODD non pris en compte dans les PSPP

■ ODD non applicable

■ Pas de synergie inter-sectorielle



Figure 3. RIA 2

ODD/Cibles	Encodage	Domaine/Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement. Identifier l'Objectif/Cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement. Identifier l'Objectif/Cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD cible	Identifier les indicateurs sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (Ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 US dollar par jour)	11	Genre et groupe vulnérable	DSCR P <sub>115</sub> Améliorer l'autonomisation des femmes, particulièrement en ce qui concerne les capacités économiques	Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole, Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur			Plan, Finances, Economie, Budget, Genre, Emploi, Affaires sociales	
	11	Gouvernance économique	DSCR P <sub>115</sub> Assurer un taux de croissance réel moyen du PIB de 7,2% par an sur la période pour réduire la pauvreté.					



## 2.2. Résultats de l'alignement

Pour effectuer l'exercice d'alignement des cibles ODD, il a été utilisé le « Rapid Integrated Assessment ». Cet outil permet de mesurer le degré d'alignement et de prise en compte des cibles des ODD dans les documents de stratégie de développement et de planification locales.

Les principaux documents régionaux pris en compte dans la réalisation de l'analyse sont :

- le Plan Régional de Développement (2015 – 2019) ;
- le Plan de Travail Annuel (PTA) 2021.

D'après l'analyse RIA, parmi les 64 cibles prioritées au niveau national, 37 n'ont pas été prises en compte par le Plan Régional de développement et le PTA 2021 de la Région SAVA. Ces chiffres donnent un niveau d'alignement avoisinant le 42%.

Par ailleurs, trois ODD ne figurent pas parmi les priorités de la Région SAVA. Ils concernent notamment les :

- ODD 1 : Élimination de l'extrême pauvreté ;
- ODD 10 : Réduction des inégalités ;
- ODD 13 : Lutte contre le changement climatique.

Quand on analyse la situation économique de la SAVA, ces oublis sont inquiétants parce que selon l'ENSOMD (2013), le taux de pauvreté figure parmi les plus élevés, avec un chiffre compris entre 80 % et 90 %. De plus, elle est frappée à plusieurs reprises par des violents cyclones alors qu'aucunes mesures d'adaptation et de résilience n'y ont été entreprises.

Les principaux domaines non pris en compte par le PRD SAVA sont :

### 2.2.1. Dans le domaine Social

Dans le domaine social, quinze (15) cibles ODD n'ont pas été prises en compte dans les documents stratégiques de la Région SAVA. Cette situation interpelle les acteurs du développement dans la mesure où la Région fait face à différents problèmes d'ordre social, tant sur le plan santé, éducation qu'en matière d'inégalités sociales. Depuis la hausse du prix de vente de la vanille en 2016, le phénomène d'inégalités sociales a pris une ampleur importante et ce sont les ménages à revenu fixe et ne disposant pas de lopin de terre de vanille qui en pâtissent.

Certaines problématiques liées à la situation des femmes/filles et des personnes en situation de handicap ne sont pas considérées dans les deux documents de planification régionale disponibles.

Par rapport à d'autres Régions de Madagascar, la SAVA dispose de plusieurs sources d'eau mais sa qualité laisse à désirer. En 2018, 43%<sup>16</sup> des maladies constatées auprès des centres hospitaliers sont de sources hydriques. Malgré ces situations, les cibles y afférentes ne figurent pas parmi les priorités de la Région SAVA.

### 2.2.2. Dans le domaine Économique

Le développement économique constitue une priorité absolue de la Région SAVA. Les acteurs locaux trouvent qu'il est la base de toute activité de développement. Par conséquent, 9/13 cibles prioritées au niveau national ont été prises en compte dans les documents régionaux.

Par ailleurs, les cibles 7.2 – accroissement de la part de l'énergie renouvelable, 7.3 – multiplication par deux du taux d'amélioration de l'efficacité énergétique, 10.2 – autonomisation de toutes les personnes et leur intégration sociale, économique et politique et 11.1 – relative à l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs ont été omises involontairement. En ce qui concerne les cibles 10.2 et 11.1 en particulier, elles constituent une suite logique des négligences aux actions en faveur des personnes vulnérables.



<sup>16</sup>MICS 2018



### 2.2.3.

#### Dans le domaine du Capital naturel

Sur les quatorze (14) cibles prioritaires nationales, onze (11) d'entre-elles ne figurent nulle part dans les documents régionaux. Elles concernent les cibles touchant les problématiques de résilience et capacité d'adaptation, production et gestion des déchets, gestion des forêts, luttés contre la désertification et la dégradation du milieu naturel, la pollution marine et côtière, etc. Cette situation interpelle dans la mesure où depuis les années 2000, la Région SAVA a été ravagée à plusieurs reprises par des cyclones. Plusieurs familles se sont paupérisées et se trouvent dans des difficultés pour se relever après les passages successifs des cyclones. De plus, la Région fait face à une exploitation illicite et non règlementée des bois précieux qui s'est répandue dans des aires protégées avec le désarroi des acteurs travaillant dans ce domaine. Actuellement, les quatre villes régionales ne disposent même pas de sites de décharges des ordures ménagères. Il n'est pas rare de constater des ordures jetées dans la mer surtout dans des quartiers bordant la mer.

### 2.2.4.

#### Dans le domaine de la Gouvernance

Quatre sur sept (4/7) cibles prioritées au niveau national apparaissent dans les documents de planification régionale. Cette situation montre la réelle volonté de la région de combattre les problématiques de la gouvernance et le phénomène de la corruption en particulier. Actuellement, une antenne régionale du BIANCO est en cours d'opérationnalisation. En effet, il est patent de dire que la corruption touche la totalité des services publics et qu'elle est devenue un fléau contribuant à accentuer le phénomène de paupérisation des ménages déjà vulnérables.

Par ailleurs, trois cibles, à savoir les cibles 16.1, 16.2 et 16.4 relatives respectivement à la réduction de toutes formes de violence, mise à terme des tortures et violences envers les enfants et la réduction des flux financiers illicites et aux trafics d'armes sont absentes des documents régionaux. Ces problèmes ne sont pas ressentis de manière directe par la majeure partie de la population.





# Tableaux : Évaluation Intégrée Rapide – Profil des ODD de SAVA

## Tableau 1 : ODD 1 - ODD 6

Cibles ODD non prises en compte
  Pas de synergie intersectorielle
  Cibles ODD non applicables







N.	Objectif stratégique PRD	1 					2 					3 					4 					5 					6 												
		1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6
1	Augmentation de la production								X																														
2	Filière agro-industrie alimentaire et non alimentaire								X																														
3	Filières porteuses																																						
4	Désenclavement rural																																						
5	Emergences des entrepreneurs agricoles																																						
6	Circulation des biens et des personnes																																						
7	Modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires																																						
8	Renforcement des STD																																						
9	Bonne gouvernance																																						
10	Sécurité intérieure																																						
11	Système éducatif performant																																						
12	Couverture sanitaire																																						
13	Protection, restauration des ressources naturelles																																						
14	Développement du tourisme																																						
15	Électrification rurale																																						
16	Aménagement urbain																																						
17	Participation citoyenne																																						
18	Assainissement ordures																																						
19	Patrimoine culturel																																						
20	Développement du métier d'agriculteur									X																													



Tableau 2 : ODD 7 - ODD 11

■ Cibles ODD non prises en compte    
 ■ Pas de synergie intersectorielle    
 ■ Cibles ODD non applicables

N.	Objectif stratégique PRD	7 Accès à l'énergie durable			8 Développement industriel, innovation et infrastructure										9 Industrie, innovation et infrastructure							10 Énergie propre et croissance verte							11 Villes et communautés durables								
		7.1	7.2	7.3	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	10.1	10.2	10.3	10.4	10.5	10.6	10.7	11.1	11.2	11.3	11.4	11.5	11.6	11.7				
1	Augmentation de la production																																				
2	Filière agro-industrie alimentaire et non alimentaire				X	X																															
3	Filières porteuses				X	X																															
4	Désendèlement rural																																				
5	Emergences des entrepreneurs agricoles																																				
6	Circulation des biens et des personnes																																				
7	Modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires																																				
8	Renforcement des STD																																				
9	Bonne gouvernance																																				
10	Sécurité intérieure																																				
11	Système éducatif performant																																				
12	Couverture sanitaire																																				
13	Protection, restauration des ressources naturelles																																				
14	Développement du tourisme																																				
15	Électrification rurale																																				
16	Aménagement urbain																																				
17	Participation citoyenne																																				
18	Assainissement ordures																																				
19	Patrimoine culturel																																				
20	Développement du métier d'agriculteur																																				



Tableau 3 : ODD 12 - ODD 15

N.	Objectif stratégique PRD	12 ODD SYNERGIE ENTREPRISES								13 ODD POLITIQUES ET STRATEGIQUES				14 ODD OCEAN ET ÉCOSYSTEMES MARINS						15 ODD VIE TERRESTRE									
		12.1	12.2	12.3	12.4	12.5	12.6	12.7	12.8	13.1	13.2	13.3	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5	14.6	14.7	15.1	15.2	15.3	15.4	15.5	15.6	15.7	15.8	15.9	
1	Augmentation de la production																												
2	Filière agro-industrie alimentaire et non alimentaire																												
3	Filières porteuses																												
4	Désenclavement rural																												
5	Emergences des entrepreneurs agricoles																												
6	Circulation des biens et des personnes																												
7	Modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires																												
8	Renforcement des STD																												
9	Bonne gouvernance																												
10	Sécurité intérieure																												
11	Système éducatif performant																												
12	Couverture sanitaire																												
13	Protection, restauration des ressources naturelles		X																										
14	Développement du tourisme																												
15	Électrification rurale																												
16	Aménagement urbain																												
17	Participation citoyenne																												
18	Assainissement ordures																												
19	Patrimoine culturel																												
20	Développement du métier d'agriculteur																												







# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- FONGOTRA NY FANANTRANA
- FIANA NY HANANANA
- FISITRABANA FAHASALAMANA
- FAMBAZAZANA TSARA KALITAO
- MIRALENTA
- RANG MADRO, FIDIVYANA, SY FANADIOVANA
- ANGIVO MALO SY MORATIDY
- ASA MEMORIKA SY FITONGONAN'NY HARINKARENA
- INDUSTRIA, HAFIAD, FOTODRAFITRASA
- MIMENA NY TSY FITOVYANA
- TANANDEHIBE SY FOKONGLOHA LOVANYJAFY
- FANJERANA SY FAMOKARANA VOALANJALANJA
- FEFETRA MIKASIKA NY FIDIVAN'NY TOETRANORO
- VOAHARY AN'ORANG
- VOAHARY AN-TANET
- FANDRIAMPALAHIANA, FITSARANA, ANDRINPAJANAKANA MAHOMBY
- FIARAHAMASA HO FANANTERAHANA NY TANONANA



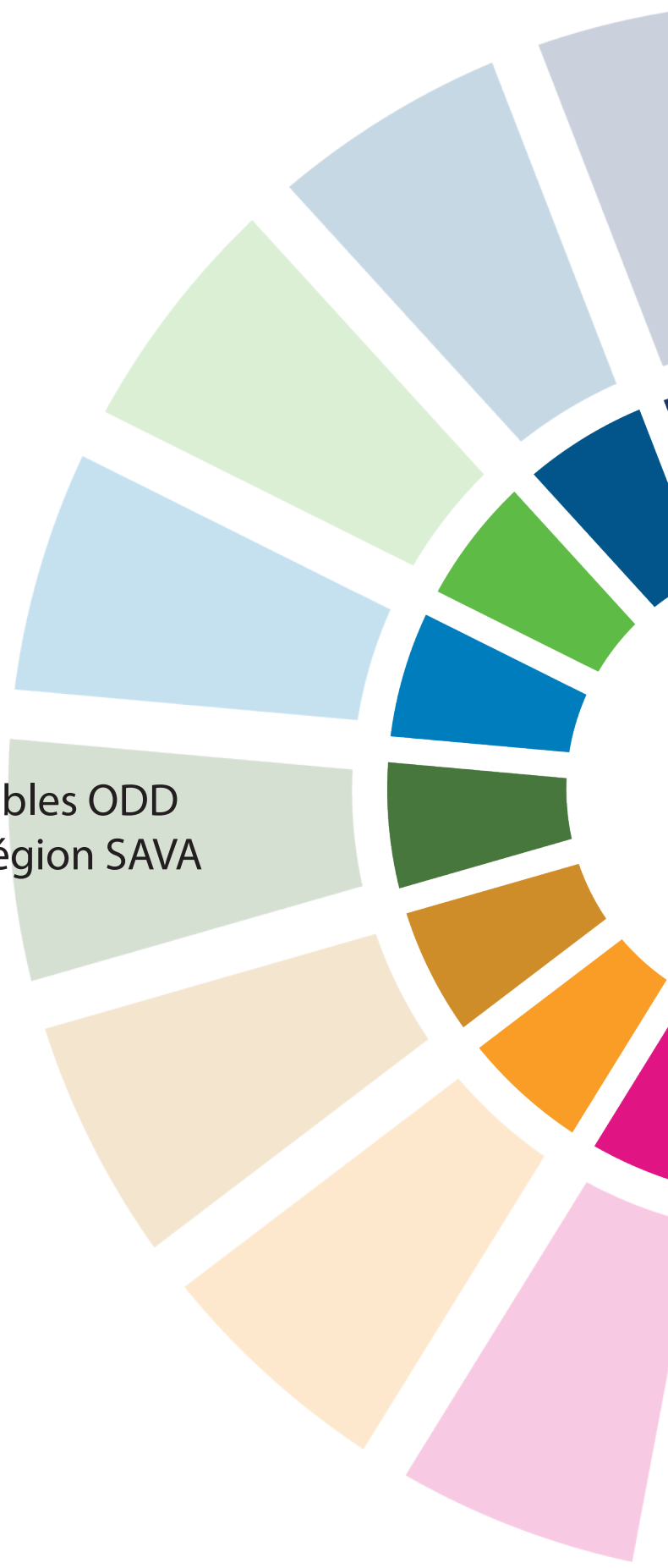






### **Section 3.**

Priorisation des cibles ODD  
au niveau de la Région SAVA



La priorisation des cibles ODD, qui fait suite à l'analyse intégrée rapide, permet de définir des cibles à prioriser dans les 64 cibles retenues comme prioritaires au niveau national. A cet effet, les 64 cibles sont passées sous le prisme de différents critères sélectifs qui définissent les contraintes et les priorités régionales au regard du niveau d'alignement/intégration de la cible, de la pertinence de la cible pour la Région et de la qualité statistique des indicateurs de mesures disponibles au niveau de la Région pour le suivi de la mise en œuvre de la cible.

## 3.1 Méthodologie de priorisation

Pour assurer une meilleure priorisation des cibles ODD au niveau de la Région SAVA, un atelier, à l'intention des acteurs du développement régional (représentants des partenaires techniques et financiers, équipe technique de la Région, collectivités territoriales décentralisées, services techniques déconcentrés de l'Etat, acteurs des OSC, opérateurs économiques) a été organisé à Sambava du 13 au 16 juillet 2021. Cet atelier a vu la participation de plus de 100 participants. La méthodologie a été divisée en trois (3) étapes interdépendantes.

### 3.1.1 Ancrage local du processus

Il s'agit de mener une séance d'information et de sensibilisation de l'ensemble des participants sur le concept du développement durable et la nécessité pour les acteurs locaux d'y participer activement et efficacement. Un rappel sur les échecs des objectifs du millénaire sur le développement (OMD) et le passage vers les ODD ont été passés en revue. En effet, l'une des conditions de l'atteinte des ODD est la participation locale à leur mise en œuvre. L'objectif de cette étape consiste à assurer une appropriation locale de la démarche de localisation et que les participants se familiarisent avec les différents ODD, cibles ODD et leurs indicateurs respectifs.

### 3.1.2 Remise à niveau sur les outils d'appréciation des cibles

La remise à niveau consiste à initier les participants sur la compréhension collective de l'utilité et l'utilisation des outils d'appréciation des cibles. Chaque outil a été présenté et expérimenté ensemble pour apprécier collectivement sa pertinence et/ou ses limites. Après cette brève séance de remise à niveau, les participants ont été répartis en 4 groupes suivant les 4 domaines des ODD. L'objectif de la remise à niveau est que chaque groupe utilise les mêmes outils de manière cohérente.

### 3.1.3 Application des filtres

Pour assurer une meilleure appréciation des cibles, trois niveaux de filtre ont été appliqués. Il faut noter par ailleurs que ces outils si bien élaborés ont été renforcés par des discussions et analyses participative du contexte local pour qu'elles répondent mieux aux enjeux du développement de la région.

#### ■ Filtre 1 : évaluer le niveau d'alignement/intégration de la cible

Il s'agit de la prise en compte ou non de la cible dans le PRD ou autres politiques et stratégies sectorielles disponibles dans la région. Mais aussi de capter la nature multidimensionnelle de la cible et son effet transformationnel et catalyseur.

#### ■ Filtre 2 : évaluer la pertinence de la cible pour la région

Il s'agit de la mise en œuvre de la cible par la région par rapport à son niveau de compétence d'après les textes, d'identifier son avantage comparatif et/ou le potentiel existant pour l'atteinte de cible par rapport à d'autres régions et aussi de chercher à savoir si l'atteinte de la cible est un enjeu et/ou une priorité pour la Région.

#### ■ Filtre 3 : évaluer la qualité statistique des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la région pour le suivi de la mise en œuvre de la cible

Il s'agit de voir si la cible peut être suivie dans sa mise en œuvre par des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la région (indicateurs qui peuvent être renseignés par des données administratives ou par le SRISE). Si la cible ne dispose pas encore d'indicateurs de mesure disponibles, voire si ces indicateurs peuvent être obtenus à un coût supportable par la Région.

**Tableau 5 : Les critères et les modalités de réponse**

Niveau de Filtre	Critère de priorisation locale des cibles ODD
Filtre 1	1. Cible prise en compte dans le PRD et/ou dans les autres documents de politique sectoriels régionaux)
	2. Cible « catalyseur » qui mobilise le plus de cibles venant des autres ODD pour son atteinte ou qui a un « impact direct » dans l'amélioration des conditions sociales de base et/ou dans le relèvement du niveau de vie dans la région
	3. Cible contribuant à au moins deux dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) dans la région
Filtre 2	4. Cible dont l'atteinte relève de la compétence de la région selon les textes
	5. Cible dont les avantages comparatifs ou les potentiels existants dans la région vont servir de levier pour son atteinte.
	6. Cible correspondant à des priorités intrinsèques pour la région
Filtre 3 (Non exclusif/lié à la mise en œuvre de la cible)	7. Renseigner les indicateurs de mesure disponible pour une cible au niveau régional en tenant compte des indicateurs fixés au niveau national et de leur désagrégation au niveau local de la cible
	8. Donner des recommandations pour l'amélioration de la qualité des données et du SRISE pour le besoin du suivi des ODD

A chaque critère de priorisation au niveau de chaque filtre est adjoint une appréciation déclinée en trois niveaux (haute, moyenne, faible) et dont la combinaison des niveaux pour l'ensemble des trois filtres permet d'avoir un niveau d'appréciation final. Le niveau d'appréciation des filtres est réalisé suivant le tableau 6, le tableau 7 et le tableau 8 ci-après :

**Tableau 6 : Filtre 1**

Liste des cibles	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Appréciation 1
Cible i	Oui	Oui	Oui	Haute
Cible j	Oui	Oui	Non	Moyenne
Cible k	Oui	Non	Oui	Moyenne
Cible l	Oui	Non	Non	Faible
Cible m	Non	Non	Non	Faible
Cible n	Non	Oui	Oui	Haute/mais analyse discursive par rapport au résultat du Filtre 2

**Tableau 7 : Filtre 2**

Liste des cibles	Critère 1	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Appréciation 2
Cible i	Oui	Oui	Oui	Oui	Haute
Cible j	Oui	Oui	Oui	Non	Moyenne
Cible k	Oui	Oui	Non	Oui	Moyenne
Cible l	Oui	Non	Oui	Oui	Moyenne
Cible m	Oui	Non	Non	Oui	Faible
Cible n	Oui	Non	Oui	Non	Faible
Cible o	Oui	Oui	Non	Non	Faible

La décision finale se base sur une combinaison des appréciations du filtre 1 et du filtre 2 (suivant les règles du tableau 3) et une concertation/analyse discursive entre les différents acteurs du développement.

**Tableau 8 : Décision finale pour la cible retenue (Filtre 1 + Filtre 2)**

Liste des cibles	Filtre 1	Filtre 2	Décision finale
Cible i	Haute	Haute	Cible retenue
Cible j	Haute	Moyenne	Cible retenue
Cible k	Moyenne	Haute	Cible retenue
Cible l	Moyenne	Moyenne	Cible retenue sous contraintes (Priorités intrinsèques et/ou problématiques de la Région)
Cible m	Faible	Haute	Cible retenue sous contraintes (Priorités intrinsèques et/ou problématiques de la Région)
Cible n	Haute	Faible	Cible non retenue
Cible o	Moyenne	Faible	Cible non retenue
Cible p	Faible	Moyenne	Cible non retenue
Cible q	Faible	Faible	Cible non retenue

## 3.2. Résultats de la priorisation

### 3.2.1. Présentation générale des résultats de la priorisation

A l'instar du processus de priorisation au niveau national, la localisation des cibles ODD dans la Région SAVA a été réalisée avec une approche participative et inclusive. Ce processus a abouti à la tenue de l'atelier de localisation des ODD dans la SAVA auquel ont pris part toutes les parties prenantes telles que les autorités locales de la Région, le secteur public, les Organisation de la société civile (OSC), les acteurs du secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

La priorisation des cibles ODD, qui fait suite à l'analyse intégrée rapide, permet de définir un ensemble de cibles à prioriser parmi les 64 cibles retenues comme prioritaires au niveau national. A cet effet, les 64 cibles candidates à la localisation sont passées sous le prisme de différents critères sélectifs qui définissent les contraintes et les priorités régionales au regard du niveau d'alignement/intégration de la cible, de la pertinence de la cible pour la Région et de la qualité statistique des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la Région pour le suivi de la mise en œuvre de la cible.

Les résultats des filtres suivis d'une analyse discursive ont permis de retenir un ensemble de soixante-trois (63) cibles définies prioritaires pour la Région SAVA, en plus des quarante-trois (43) cibles de mise en œuvre et des dix-neuf (19) cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda qui sont déclarées prioritaires. Le tableau ci-dessous présente par volet de développement les résultats de l'exercice de priorisation. Il convient de souligner par ailleurs que deux cibles non considérées au niveau national ont été priorisées par la Région SAVA. Il s'agit de :

- La cible 16.9 relative à l'identité juridique pour tous. En effet, bien que cette problématique ne soit pas ressentie de manière apparente et malheureusement considérée comme acquise à l'échelle nationale, 13,9% des enfants de moins de 5 ans de la SAVA (RGPG-3) en sont encore dépourvus. Situation qui prive plusieurs personnes de leurs droits fondamentaux, ce qui contribue à renforcer la pauvreté, notamment pour les couches déjà vulnérables.
- La cible 15.7 concernant les mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées. En effet, les

acteurs de développement de la Région SAVA constatent que ce fléau touche de plein fouet la Région mais ses conséquences ne sont pas ressenties dans la vie quotidienne. Le souci principal des participants consiste à avoir une clarification sur les mesures pénales à l'encontre des braconniers.

Le tableau ci-dessous présente par volet de développement les résultats de l'exercice de priorisation :

**Tableau 9 : Récapitulatif des cibles prioritaires par rubrique**

Rubriques	Cibles priorisées	Cibles non priorisées	Total
Objectifs Globaux	4	0	4
Social	25	1	26
Economie	11	2	13
Capital naturel	15 <sup>17</sup>	0	14
Gouvernance	8 <sup>18</sup>	0	7
Total	63	7	64

### 3.2.2. Cartographie des cibles priorisées par objectif

Le tableau suivant présente une cartographie des cibles prioritaires par objectif.



<sup>17</sup> La cible 15.7 non retenue au niveau national a été priorisée par la Région SAVA

<sup>18</sup> La cible 16.9 non retenue au niveau national a été priorisée par la Région SAVA



**Tableau 10 : Cartographie des cibles prioritées par objectif**

	ODD	Cibles ODD à prioriser										Nombre des cibles prioritées
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	Pas de pauvreté	1.1	1.2	1.3		1.5						4
	Faim Zéro	2.1	2.2	2.3	2.4							4
	Bonne santé et bien-être	3.1	3.2	3.3	3.4			3.7	3.8			6
	Éducation de qualité	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6					6
	Égalité entre les sexes	5.1	5.2	5.3		5.5						4
	Eau propre et Assainissement	6.1	6.2			6.5						3
	Énergie propre et d'un coût abordable	7.1	7.2									2
	Travail décent et croissance économique	8.1	8.2	8.3		8.5		8.7		8.9		6
	Industrie, Innovation et Infrastructures	9.1	9.2									2
	Inégalités réduites		10.2									1
	Villes et communautés durables	11.1	11.2	11.3	11.4							4
	Consommation et production responsables		12.2			12.5			12.8			3
	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	13.1	13.2									2
	Vie aquatique	14.1	14.2		14.4							3
	Vie terrestre	15.1	15.2	15.3		15.5		15.7				5
	Paix, justice et Institutions efficaces	16.1	16.2	16.3	16.4	16.5	16.6	16.7		16.9		8
	Partenariats pour les ODD											0
Total											63	

Source : Résultats de la priorisation, SAVA, juillet 2021

### 3.2.3. Cibles prioritaires par domaine

Après avoir utilisé les différents filtres et critères d'analyse, la Région SAVA priorise les cibles suivantes :

#### Domaine de la gouvernance

La Région a priorisé la totalité des cibles retenues au niveau national. Cette situation montre la réelle volonté de la Région SAVA de travailler sur tous les fronts afin d'améliorer la gouvernance régionale. Elle a été également motivée par

le fait qu'à l'heure actuelle, il existe déjà des actions concrètes en cours de mise en œuvre, avec la contribution de différents partenaires techniques et financiers, notamment en matière de lutte contre la maltraitance et toutes formes de violence envers les femmes, les agriculteurs et les enfants ; la promotion de la participation citoyenne et le renforcement des capacités des institutions communales en particulier.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, les acteurs régionaux sont conscients de la gravité de la situation régionale et s'engagent à renverser la tendance. Pourtant, leur marge de manœuvre est



jugé limitée sur certains aspects, notamment au niveau du secteur de transport en particulier. Pour témoigner de cet engagement, la Région SAVA se dote actuellement d'une antenne régionale du BIANCO et qui sera opérationnelle dans les mois à venir. Le BIANCO va accompagner spécifiquement les différents services régionaux dans la mise en place et l'opérationnalisation des dispositifs anti-corruption. Aussi, la Direction nationale de la Sécurité Publique prévoit d'opérationnaliser un service de la Police économique afin de traquer toute forme de blanchiment d'argent et des transactions financières illicites. Le but est de garantir un environnement favorable au développement économique régional.

La cible 16.9 relative à l'accès à l'identité juridique, non retenue au niveau national, a été également priorisée par la Région SAVA. En effet, la problématique d'identité juridique est malheureusement peu connue et moins considérée mais son absence prive plusieurs enfants issus des couches vulnérables de bénéficier de leurs droits fondamentaux. Travailler dans cette problématique contribue directement à la réduction des facteurs d'inégalités sociales et offre une opportunité aux enfants de poursuivre leur scolarité.

**Tableau 11 : Cibles prioritaires dans le domaine de la Gouvernance**

Libellé des cibles prioritaires	
16.1	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.
16.2	Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
16.3	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
16.4	D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
16.5	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision
16.9	D'ici 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

### Domaine de l'économie

La Région SAVA a retenu 11 sur 13 cibles prioritaires au niveau national pour le volet économique. Les priorités régionales vont s'orienter spécifiquement dans l'amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable, la diversification économique et la réalisation d'infrastructures répondant aux besoins de l'économie régionale.

Il faut souligner qu'à l'heure actuelle, l'économie de la Région SAVA est dépendante spécifiquement de la filière vanille. Bien qu'elle ait permis l'émergence de plusieurs nouveaux milliardaires régionaux ces dernières années, cette situation handicape la vie régionale dès que le prix de ce produit diminue. Pour pallier à cette situation, la Région prévoit de diversifier son économie en se lançant dans la promotion d'autres cultures de rente telles que le cacao, l'algue rouge, la filière huiles essentielles, etc. Plusieurs sociétés régionales travaillent dans ces filières et les résultats escomptés sont très encourageant. En matière de développement d'industrie régionale capable de fournir des emplois régionaux, la région n'a pas lésiné son effort pour attirer des investisseurs. Actuellement, la région et la chambre de commerce d'Antalaha dispose d'un terrain de 465ha<sup>19</sup> à titre de zone d'investissement.

Au niveau de l'énergie, plusieurs projets sont en cours et prévus à réaliser dans les mois et/ou années à venir. Le plus important concerne la construction du barrage hydroélectrique de Lokoho, qui va permettre de réaliser une interconnexion entre les quatre districts de la Région SAVA. Des actions concrètes avec des opérateurs privés comme WE LIGHT sont déjà en cours avec des résultats plus que satisfaisants.

En ce qui concerne les infrastructures de développement, la région est en cours de réalisation de plusieurs infrastructures marchandes et socioéconomiques sur fonds propres de l'Etat central. Il s'agit, notamment des constructions des routes et ponts, des logements sociaux, ...tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Dans les mois à venir, plusieurs routes seront opérationnelles de nouveau après tant d'années d'inaccessibilité, en l'occurrence l'axe Antalaha – Marofinaritra (45km). La Région SAVA souhaiterait poursuivre et renforcer ces différentes actions.

En outre, il y a lieu de travailler également dans la promotion de la destination SAVA en matière touristique étant donné que la Région SAVA dispose de plusieurs opportunités dans ce sens.

Enfin, les cibles 7.3 relative à l'efficacité énergétique et 9.3 concernant l'accès au service financier des entreprises locales n'ont pas été retenues. En effet, les acteurs régionaux constatent qu'ils n'ont pas assez de marge de manœuvre pour infléchir les conditions d'octroi de crédit (taux d'intérêt, ...) auprès des banques primaires et institutions de micro finance pour que la totalité des entreprises et industries locales puissent y accéder.

<sup>19</sup>Chambre de Commerce et d'Industrie Antalaha

**Tableau 12 : Cibles prioritaires dans le domaine de l'économie**

Libellé des cibles prioritaires	
7.1	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
8.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre
8.3	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et encouragent l'officialisation et la croissance de micro entreprises et de petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux services financiers.
8.9	D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.
9.2	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
10.2	D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion, de leur statut économique ou autre.
11.1	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.
11.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière étant accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.
11.3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

### Domaine social

Environ la moitié des cibles prioritaires par Madagascar se concentre dans ce domaine. L'atelier dans la région de SAVA nous a permis de retenir 21 sur 26 cibles. Pour la Région, les priorités touchent la facilitation d'accès aux infrastructures sanitaires de la population, l'amélioration de la protection sociale, l'accès à l'éducation et à l'eau potable afin de promouvoir le bien-être de sa population.

La vision de la Région se concentre spécialement sur la concrétisation d'«une région où il fait bon de vivre ». Elle renferme des points qui prennent en compte l'aspect social à savoir : la construction et la réhabilitation des infrastructures socio-économique et culturelles, l'augmentation des produits alimentaires, etc.

En termes de santé, la faible couverture sanitaire dans la Région SAVA limite l'accès de la population à des soins de qualité. Ainsi, la chance des personnes vulnérables à s'affranchir des maladies curables est faible. Malgré les efforts déployés par la Région pour l'amélioration des infrastructures sanitaires, cela reste encore un défi à relever. Outre ces problèmes d'insuffisance d'infrastructures, il faut noter également la défaillance des ressources humaines aussi bien en qualité qu'en quantité. En effet, un peu plus de la moitié, 60%, du personnel de santé sont seuls au poste surtout dans les zones enclavées. Pour atténuer ces différents types de problèmes, la Région intensifie ses collaborations avec les différents organismes et secteur privé qui interviennent dans le domaine de santé.

A propos de la protection sociale, seulement 1,1% de la population en a accès selon le MICS (2018). Malgré l'aubaine apportée par les activités liées à l'exploitation de la vanille, le plan de protection sociale est encore minimisé. Plusieurs projets avec les secteurs privés et les PTFs tentent de résorber cette situation.

Pour l'éducation, généralement le ratio élèves/salle<sup>20</sup> dans les zones enclavées n'est pas respecté à cause de l'insuffisance des infrastructures scolaires. Cette situation mérite une attention particulière dans la planification du développement de la Région. Outre cette situation, il faut noter que la qualité de l'éducation laisse à désirer. Non seulement les enseignants de qualité sont insuffisants mais leurs formations ne correspondent pas aux besoins de l'enseignement.

Concernant la formation professionnelle, malgré l'existence des différents centres de formation au niveau des chefs-lieux de Districts, les infrastructures sont encore insuffisantes et certaines ne sont plus fonctionnelles. Ainsi, l'accès des jeunes à ces centres sont limités et la formation offerte n'est pas toujours adéquate par rapport aux besoins de l'emploi. Ainsi, les acteurs de la région ont priorisé les cibles relatives à l'égalité d'accès des personnes vulnérables à tous les niveaux d'enseignements et de formation professionnelle (4.3 ; 4.5) et oriente ses actions dans l'adéquation formation-emploi.

Enfin, malgré la disponibilité suffisante des ressources en eau dans la Région, le taux d'accès de la population à l'eau potable est relativement faible par rapport au national<sup>21</sup>. De même pour les services d'assainissement et d'hygiène. En effet, 46%<sup>22</sup> de la population régionale pratique encore la défécation à l'air libre.

Cette situation justifie la préoccupation de la Région en termes d'eau et d'assainissement et la priorisation des cibles : 6.1 ; 6.2 ; 6.5.

<sup>20</sup> Selon les normes : 50 élèves / salle

<sup>21</sup> MICS 2018 : SAVA 30% et national 41%

<sup>22</sup> MICS 2018



**Tableau 13 : Cibles prioritaires dans le domaine Social**

Libellé des cibles prioritaires	
1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptées au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.
2.1	D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
2.2	D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5ans arrêtés à l'échelle internationale, et répondre aux besoins en matière de nutrition des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.
2.3	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de productions, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricole.
2.4	D'ici 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
3.1	D'ici 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.
3.2	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables des nouveaux nés et d'enfants de moins de 5ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1.000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1.000 naissances vivantes au plus.
3.3	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.
3.4	D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
3.7	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
3.8	Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
4.1	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

**Tableau 13 : Cibles prioritaires dans le domaine Social (suite)**

Libellé des cibles prioritaires	
4.2	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès au service de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.
4.3	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
4.4	D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et l'entrepreneuriat.
4.5	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
4.6	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.
5.1	Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
5.2	Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et les autres types d'exploitation.
5.3	Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, les mariages précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine.
5.5	Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.
6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et de celles/des personnes en situation vulnérable.
6.5	D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
8.7	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

**Domaine du Capital naturel**

Dans le domaine du capital naturel, toutes les cibles retenues comme prioritaires au niveau national ont été priorisées par la Région SAVA. Il s'agit des cibles relatives aux mesures d'adaptation aux changements climatiques, au renforcement de résilience des personnes vulnérables, à la protection et à préservation des écosystèmes terrestres et marins, à la gestion durable des ressources naturelles, à





l'augmentation des surfaces boisées, à la gestion et transformation des déchets, à la préservation des patrimoines culturels et naturels, à la gestion durable des pêches, à la dégradation des sols et à la protection des espèces menacées. En effet, l'économie de la Région repose essentiellement sur la valorisation durable des ressources naturelles qui sont souvent confrontées à des problèmes d'exploitation abusive et à des dégradations non contrôlées.

Compte tenu de la situation spécifique de la région par rapport à des cas de braconnage et de trafic d'espèces protégées, les participants à l'atelier ont rajouté la cible 15.7 comme cible pertinente pour la région même si elle n'est pas priorisée au niveau national.

Des actions par rapport à l'atteinte de ces cibles sont déjà en cours dans la Région à savoir les efforts de reboisement (3.897.000 arbres entre 2016 et 2020) effectués par la DREDD, les différentes initiatives de protection, de conservation et de restauration des ressources naturelles menées par les partenaires techniques et financiers (PTFs travaillant) à l'instar de la transformation de sons de riz en charbon pour la cuisson initiée par SYMRAISE, l'appui au développement des activités génératrices de revenus des populations riveraines du parc de Marojejy, soutenu par l'UNESCO, le déploiement des moyens techniques supplémentaires au niveau des communes urbaines de Sambava et Antalaha en matière de collecte et gestion des déchets, etc.

**Tableau 14 : Cibles prioritaires dans le domaine du Capital naturel**

Libellé des cibles prioritaires	
1.5	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.
11.4	Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.
12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
12.5	D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
12.8	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.
13.1	Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
14.1	D'ici à 2025, prévenir et réduire sensiblement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités, y compris les déchets marins et la pollution des nutriments.

**Tableau 14 : Cibles prioritaires dans le domaine du Capital naturel (suite)**

Libellé des cibles prioritaires	
14.2	D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience afin d'éviter leur dégradation et les graves conséquences qui pourraient en résulter, et prendre des mesures de remises en état pour que les océans soient sains et productifs.
14.4	D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices, et exécuter des plans de gestion des données scientifiques. L'objectif est de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir une production durable maximale compte tenu des caractéristiques biologiques.
15.1	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres, des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.
15.2	D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.
15.3	D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.
15.5	Prendre d'urgence des mesures pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.
15.7	Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.

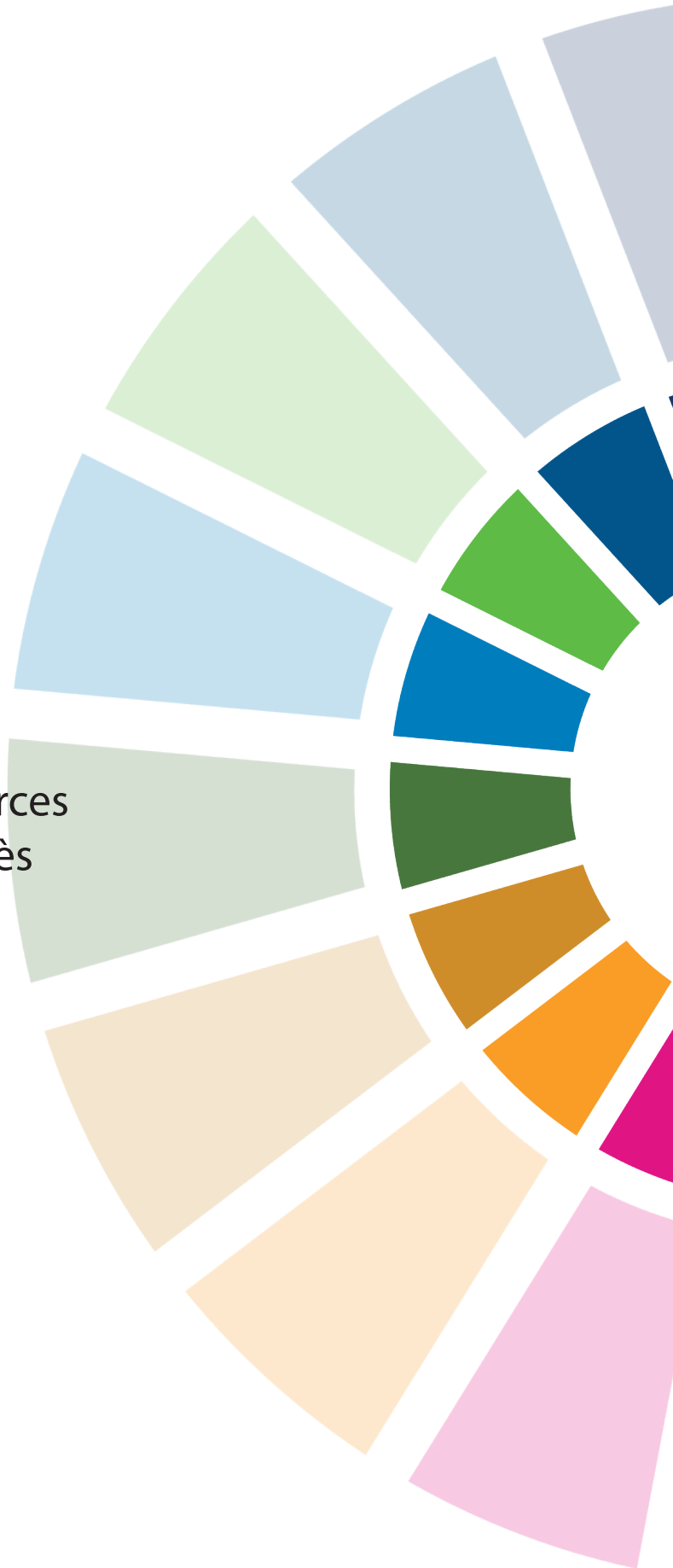






## **Section 4.**

Mapping des sources  
et suivi des progrès





Pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des cibles prioritaires de la Région, on distingue deux catégories d'indicateurs : les indicateurs structurels, nécessitant la réalisation d'une enquête de grande envergure, et les indicateurs périodiques de suivi qui sont essentiellement des données administratives. Les indicateurs périodiques de suivi peuvent être collectés à des coûts raisonnables. En revanche, les indicateurs structurels sont les indicateurs qui nécessitent une mobilisation financière importante. Ils sont essentiellement des indicateurs d'évaluation d'impact en fin de période. Les indicateurs périodiques de suivi permettent de faire un suivi en temps réel de la mise en œuvre ; ils peuvent donc être utilisés dans le cadre du suivi et mesure des résultats.

Dans le cadre de la localisation des ODD de la Région SAVA, 121 indicateurs pour le suivi des progrès ont été retenus. Seulement 22 de ces indicateurs disposent de niveau de référence, soit un taux de non-renseignement de 85%. Il y a donc un énorme défi à relever qui a trait à la collecte de données pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des ODD dans cette Région.

En vue d'effectuer un meilleur suivi de la mise en œuvre des ODD à Madagascar et dans la Région SAVA particulièrement, il conviendrait d'effectuer plusieurs enquêtes d'évaluation. Au moins trois enquêtes sont préconisées : une enquête d'évaluation initiale, une à mi-parcours, et une autre pour l'évaluation finale de l'agenda.

Les tableaux ci-après nous renseignent sur les 121 indicateurs préconisés au niveau régional pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre des cibles prioritaires.

**Tableau 15 : Situation des indicateurs de l'ODD 1**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
1.1	1.1 Proportion de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté fixé au niveau international	80%	2012	ENSOMD	75%	Selon les estimations en 2012 lors du suivi de la mise en œuvre des OMD, la région affiche un taux de pauvreté très élevé.
1.2	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté					
	1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays					
1.3	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou de systèmes de protection sociale					
1.5	Nombre de décès, de disparus et de victimes à la suite de catastrophes					
Au total 5 indicateurs dont 1 seul renseigné						

**Tableau 16 : Situation des indicateurs de l'ODD 2**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
2.1	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	81%	2018	MICS		
2.2	2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans ;					
	2.2.1 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme					
2.3	2.3.1 Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole					
	2.3.2 Rendement rizicole (t/ha)					
	2.3.3 Taux d'augmentation de la quantité de la production de manioc					
	2.3.4 Rendement moyen du manioc					
	2.3.5 Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture par travailleur agricole					
2.4	2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable					
Au total 9 indicateurs dont 1 seul renseigné						



**Tableau 17 : Situation des indicateurs de l'ODD 3**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
3.1	3.1.1 Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes					
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	43%	2018	MICS	39%	Accouchement dans un établissement de santé
	3.1.3 Taux de couverture sanitaire					
3.2	3.2.1 Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans (infanto-juvénile)	38	2018	MICS		
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	22	2018	MICS		
3.3	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes parmi les principaux groupes séronégatifs de la population					
	3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants					
	3.3.3 Taux de mortalité due au paludisme pour 1 000 habitants par an					
3.4	3.4.1 Taux de mortalité spécifique AVC en milieu hospitalier					
	3.4.2 La Région dispose d'infrastructures de prise en charge correcte des troubles mentaux	0	2021	Région	ND	Les malades mentaux venant de la Région SAVA sont transférés à Diego-Suarez
3.7	3.7.1 taux de prévalence contraceptive	42%	2018	MICS	41%	Ce taux concerne l'utilisation de méthode de contraception moderne chez les femmes mariées et/ou en union
3.8	3.8.1. Pourcentage population couverte par une assurance maladie ou un système de santé publique					
	3.8.2. Pourcentage population couverte par une assurance maladie ou un système de santé publique					
Au total 13 indicateurs dont 5 renseignés						

**Tableau 18 : Situation des indicateurs de l'ODD 4**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
4.1	4.1.1 Proportion d'élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture					
	4.1.2 Proportion d'élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en mathématiques					
	4.1.3 Taux d'Achèvement (TAch) du primaire de 6A	75%	2018	MICS	56%	
	4.1.4 Taux d'Achèvement (TAch) du collège	29%	2018	MICS	26%	
	4.1.5 Taux brut de scolarisation (primaire)					
	4.1.6 Taux brut de scolarisation (collège)					
	4.1.7 Taux brut de scolarisation (lycée)					
4.2	4.2.1 Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant un centre préscolaire	17%	2018	MICS		
4.3	4.3.1 Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, indicateurs d'accès pour les hommes et les femmes					
4.4	4.4.1. Stock d'emplois en fonction du niveau de qualification requis (main d'œuvre hautement qualifiée)					

**Tableau 18 : Situation des indicateurs de l'ODD 4 (suite)**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
4.5	4.5.1 Indice de parité (hommes/femmes) au primaire	ND	2018	MICS	1,07/0,84/0,55	Indices de parité (femmes / hommes, milieu rural / urbain, indice de bien-être économique : Plus pauvre / plus riche) pour le taux net de fréquentation
	4.5.2 Indice de parité (hommes/femmes) au secondaire					
	4.5.3 Indice de parité (hommes/femmes) au supérieur / université					
4.6.	4.6.1. Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numérique fonctionnelle					
Au total 14 indicateurs dont quatre renseignés						

**Tableau 19 : Situation des indicateurs de l'ODD 5**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
5.1	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe					
5.2	5.2.1 Pourcentage de femmes qui ont subi des actes de violence					
	5.2.2 Indice de la Condition de la Femme pour la région					
5.3	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	33% (avant 18 ans)	2018	MICS 2018	37% (avant 18 ans)	
5.5	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	0	2021	Région SAVA		
	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction des administrations locales					
	5.5.3 Proportion de femmes occupant des postes de chef de commune dans la région	0	2021	Région SAVA		
Au total 7 indicateurs dont 3 renseignés						

**Tableau 20 : Situation des indicateurs de l'ODD 6**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
6.1	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	3%	2018	RGPH-3		
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain					
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural					
	6.1.4 Taux de desserte en eau potable	19,8%	2018	RGPH-3		
6.2	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité					
6.5	6.5.1 Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire					
Au total 6 indicateurs dont deux renseignés						



**Tableau 21 : Situation des indicateurs de l'ODD 7**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
7.1	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	20%	2020	Équipe SIE MEH	16 %	Calcul de l'équipe SIE MEH dans le cadre des bilans énergétiques 2019 et 2020. (Études pas encore publiées par le MEH). Il s'agit du taux d'accès à l'électricité.
	7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour leurs besoins en énergie de cuisson			DPEBIO	99% des ménages n'emploient toujours pas de solutions de cuisson propre 0.6 % utilisent des combustibles propres 0.3 % des ménages utilisant le charbon de bois ou autres biomasses faisaient usage d'un foyer amélioré	Les technologies propres sont : cuisers solaires, foyers améliorés ou foyers modernes, réchauds à éthanol, réchauds à gaz, réchauds électriques
	7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour leurs besoins en énergie d'éclairage					
	7.1.4 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour leurs besoins en énergie de chauffage de maison					
	7.1.5 Taux d'électrification					
7.2.	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie		2017	Bilan énergétique 2017	124,19 kTep / 5524 kTep (2,25%)	Consommation finale d'énergie en 2017 : Biomasse (autre que bois énergie) : 59 kTep ; Électricité : 159 kTep dont 41% d'origine renouvelable
	7.2.2 Part des énergies dans le mix électrique en électrification rurale (en termes de capacités installées) %		2018	<a href="https://ader.mg/puissances-installes/">https://ader.mg/puissances-installes/</a>	91 %	Puissances installées en 2018 : 12 913 kW
Au total 7 indicateurs dont 1 seul renseigné						

**Tableau 22 : Situation des indicateurs de l'ODD 8**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
8.1	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'emploi/ayant un emploi					
8.2	8.2 .1 Indice de productivité industrielle manufacturière					
8.3	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (par sexe)					
8.5	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés					
	8.5.2 Taux de chômage					
8.7	8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent					
8.9	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, rapporté au PIB total					
Au total 7 indicateurs dont aucun n'est renseigné						

**Tableau 23 : Situation des indicateurs de l'ODD 9**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
9.1	9.1.1 Taux de désenclavement					
	9.1.2 Indice d'état du réseau routier					
	9.1.3 Taux de couverture de la région à internet très haut débit					
	9.1.4 Trafic fret aérien					
	9.1.5 Trafic fret maritime					
9.2	9.2.1 Valeur ajoutée dans proportion du secteur industriel manufacturière, en proportion du PIB					
Au total 6 indicateurs dont aucun n'est renseigné						

**Tableau 24 : Situation des indicateurs de l'ODD 10**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
10.2	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur de plus de 50 % au revenu moyen					
Au total 1 indicateur non renseigné						

**Tableau 25 : Situation des indicateurs de l'ODD 11**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
11.1	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats					
	11.1.2 Taux d'urbanisation					
11.2	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics					
11.3	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique					
11.4	14.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel, naturel et mixte, inscrit au patrimoine mondial, par niveau d'administration (national, régional et local/municipal) et par type de dépense (dépenses de fonctionnement privé, donations en nature, secteur privé à but non lucratif, etc.)					
Au total 5 indicateurs dont aucun n'est renseigné						

**Tableau 26 : Situation des indicateurs de l'ODD 12**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
12.2	12.2.1 Consommation matérielle régionale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB					
	12.2.2 Nombre de transfert de gestion des ressources naturelles effectuées y compris des plans d'eau					
12.5	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés					
12.8	12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (comprenant l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants					
Au total 4 indicateurs dont aucun n'est renseigné						



**Tableau 27 : Situation des indicateurs de l'ODD 13**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
13.1	13.1.1 Proportion des localités adoptant au moins une activité d'adaptation et de résilience au changement climatique					
	13.1.2 Nombre de décès du des catastrophes, pour 100.000 personnes					
	13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100.000 personnes					
	13.1.4 Nombre de victimes du des catastrophes, pour 100.000 personnes					
	13.1.5 Dégâts : cultures détruites					
	13.1.6 Dégâts : animaux décédés					
	13.1.7 Dégâts : infrastructures détruites					
	13.1.8 Augmentation de la Température moyenne mensuelle (ou annuelle)					
	13.1.9 Fréquence et intensité de chaque type de cyclone					
13.2	13.2.1 Nombre de politiques, plans, programmes et projets sectoriels intégrant la dimension changement climatique					
Au total 10 indicateurs dont aucun n'est renseigné						

**Tableau 28 : Situation des indicateurs de l'ODD 14**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
14.1	14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (IECP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans					
14.2	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques					
14.4	14.4.1 Proportion de stock de poissons se situant à un niveau biologiquement viable					
Au total 3 indicateurs dont aucun n'est renseigné						

**Tableau 29 : Situation des indicateurs de l'ODD 15**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
15.1	15.1.1 Proportion de la superficie émergée totale couverte par des zones forestières					
	15.1.2 Proportion d'aires protégées disposant d'un résultat de suivi écologique					
	15.1.3 Taux d'espèces floristiques endémiques					
15.2	15.2.2 Proportion des espaces forestiers dégradés et restaurés					
15.3	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées					
	15.3.2 Couverture des sols					
	15.3.3 Productivité des terres					
	15.3.4 Stocks de carbone au-dessous et au-dessus de la surface du sol					
15.5	15.5.1 Indice de la liste rouge					
15.7	15.7.1 Nombre de contrôles effectués					
	15.7.2 Nombre de saisies effectués					
Au total 11 indicateurs dont aucun n'est renseigné						





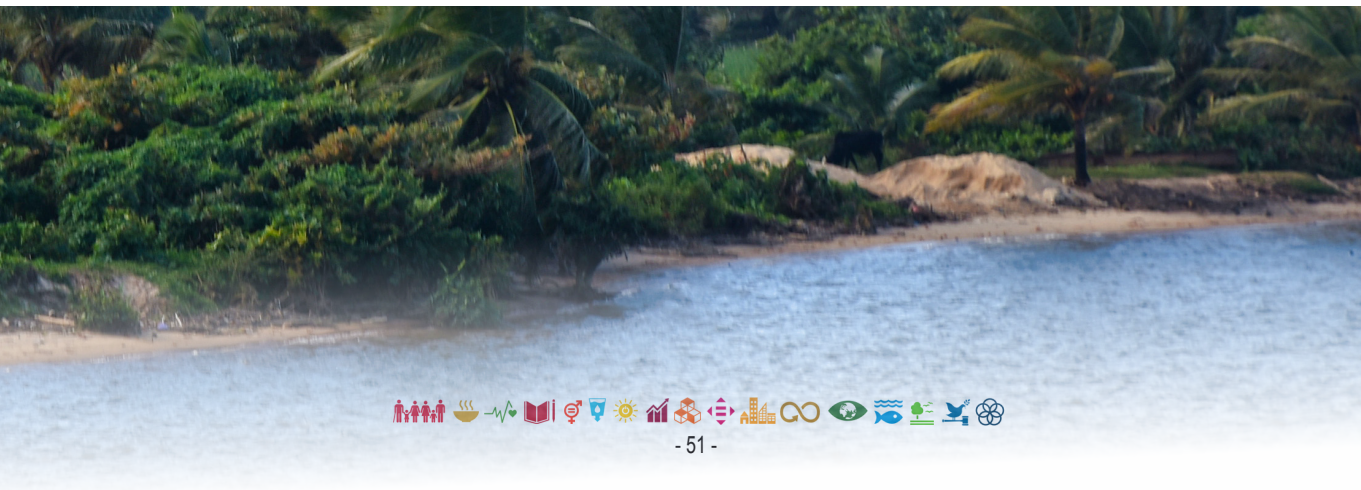
**Tableau 30 : Situation des indicateurs de l'ODD 16**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
16.1	16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques					
	16.1.5 Taux d'implantation de poste de sécurité (poste de gendarmerie/police)					
16.2	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	28%	2018	MICS	47%	Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, selon le sexe, le groupe d'âge et le type d'activité
	16.2.3 Proportion de femmes et d'hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	3%	2018	MICS	11%	
16.3	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	65%	2021	Service pénitentiaire d'Antalaha		
	16.3.3 Niveau de satisfaction du justiciable					
16.4	16.4.1 Valeur total des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des Etats Unis courants)					
16.5	16.5.1 Indice de perception de la corruption					
16.6	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante					
16.7	Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques, services publics, organes législatifs, et organes judiciaires au niveau régional					
	Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population)	50%	2021	Région SAVA		Les représentants des populations régionales ont été impliqués dans le choix des routes/pistes à réhabiliter
16.9	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	86,1%	2018	RGPH-3		
	16.9.1 Délai moyen de traitement des documents consulaires (actes d'état civil)					
Au total 13 indicateurs dont 5 renseignés						



**Tableau 31 : Indicateurs de suivi de la Région SAVA**

ODD	Nombre d'indicateurs	Nombre de renseigné	Taux de non-renseignement
ODD 1	5	1	20%
ODD 2	9	1	11%
ODD 3	13	5	38%
ODD 4	14	4	28%
ODD 5	7	3	43%
ODD 6	6	2	33%
ODD 7	7	1	14%
ODD 8	7	1	0%
ODD 9	6	0	0%
ODD 10	1	0	0%
ODD 11	5	0	0%
ODD 12	4	0	0%
ODD 13	10	0	0%
ODD 14	3	0	0%
ODD 15	11	0	0%
ODD 16	13	5	38%
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>22</b>	<b>18%</b>









**Section 5.**  
Perspectives





Les Objectifs de Développement Durables (ODD) et leurs cibles sont interdépendants. Leur mise en œuvre exige de briser les cloisonnements entre les secteurs, d'établir des partenariats multipartites et d'adopter des approches intégrées en vue de bénéficier de leurs effets multiplicateurs. Ainsi, des actions concertées incluant plusieurs secteurs sont fortement recommandées pour accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs. Avant de définir les interventions / projets à exécuté(s) dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, il est donc important d'évaluer les interrelations entre les objectifs et les cibles prioritaires retenues par les Régions.

## 5.1. Méthodologie de constitution des paquets d'interventions

La méthodologie appliquée pour la définition des paquets intégrés d'interventions s'appuie sur celle proposée par Fall&Kamwendo (2017, UNDP) basée sur une analyse input/output des ODD à travers leurs cibles.

L'analyse des interrelations entre les objectifs et leurs cibles permet de dessiner cette approche autour des synergies et équilibres à considérer entre les objectifs, les acteurs et les ressources. Par exemple, éliminer la pauvreté d'ici 2030 (ODD 1) exigera des progrès significatifs dans l'atteinte de certains objectifs (ODD 2- sécurité alimentaire, ODD 8 - plein emploi productif) ; ODD 10 - inégalité ou ODD 13 – Changement climatique et résilience. Réussir dans ces domaines aura un impact positif significatif sur la santé et le bien-être (ODD 3). De même, il y aura des compromis importants qui doivent être pris en compte. Par exemple, une augmentation de l'utilisation des terres pour l'activité agricole pour atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire peut avoir des impacts négatifs sur l'ODD 13 (changement climatique) ou l'ODD 14 (biodiversité) ou encore l'ODD 15 (utilisation des terres), ce qui serait contre-productif.

L'analyse croisée des liens entre les différentes cibles des objectifs permet de mettre en relief la dimension multifactorielle d'un objectif. Ainsi, on peut montrer la puissance de l'effet multiplicateur d'un objectif à travers sa capacité à impacter la réalisation d'autres objectifs, mais aussi sa capacité à impliquer la mobilisation de cibles d'autres objectifs pour son atteinte. Aussi, l'analyse qualitative « input-output » permet de mettre en exergue les objectifs qui, d'une part, mobilisent le plus de cibles des autres objectifs pour leur réalisation favorisant ainsi par un effet induit pour la réalisation de ces objectifs, et d'autre part, ont un impact élevé sur le plus de cibles des autres objectifs.

Trois catégories d'objectifs émergent de cette analyse : (i) **catégorie 1 : les objectifs « catalyseurs »** qui contribuent fortement à la réussite d'autres objectifs à travers les liens de leurs cibles comme input à d'autres cibles ; (ii) **les objectifs « accélérateurs »** qui reçoivent le plus d'influx (input) des objectifs de la

catégorie 1 et ont un impact sur l'atteinte d'autres ODD avec un grand effet multiplicateur; (iii) **les objectifs « de finalités »** qui seront finalement atteints principalement par le biais de la réalisation des cibles des autres objectifs.

L'analyse « input » relie certains objectifs (et leurs cibles) à d'autres objectifs (et leurs cibles) comme conditionnelle à leur réalisation tandis que l'analyse « output » considère l'impact de la réalisation de certains objectifs sur d'autres objectifs. Cette analyse permet d'identifier les effets multiplicateurs des ODD qui sont au cœur de l'Agenda 2030.

L'application des résultats de cette analyse input/output a consisté à :

- i. identifier parmi les cibles prioritaires d'une Région, celles qui sont accélératrices au regard de l'analyse «input-output» en contextualisant au mieux l'identificateur des cibles accélératrices par Région ;
- ii. identifier pour chacune des cibles accélératrices des inputs et des outputs parmi le reste des cibles prioritaires de la Région. Le groupe de cibles constitué d'une cible accélératrice, de ses inputs et de ses outputs constitue un paquet de cibles interdépendantes ;
- iii. pour chaque paquet de cibles interdépendantes, identifier: a) les goulots/obstacles à la mise en œuvre des paquets dans la Région (analyse diagnostique de la problématique), b) les interventions /projets d'investissement à mettre en œuvre pour réaliser le paquet, c) les coûts estimatifs de ces interventions, d) les délais pour la réalisation et e) hiérarchiser les interventions.

Ainsi, un paquet intégré d'interventions est un ensemble constitué d'une part de cibles ODD qui entretiennent entre elles des liens d'interdépendances /effets d'entraînement et d'autres part des projets /programmes qui adressent les préoccupations de l'ensemble de ces cibles. Cette analyse a pour finalité de mettre en place un plan d'actions de mise en œuvre des ODD par région. Ce plan d'action sera actualisé à chaque évaluation à mi-parcours des ODD.

## 5.2. Résultats de la constitution des paquets d'interventions

A travers un processus participatif et suivant essentiellement la méthodologie input / output, les cibles prioritaires de la Région SAVA ont été regroupées en cinq paquets de cibles intégrés que sont : l'instauration d'une bonne gouvernance régionale, le renforcement du tissu économique régional, service de santé de qualité et cadre de vie durable, éducation de qualité

pour tous, résilience de la population et mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Ces paquets de cibles permettront de faire ressortir les actions phares qui permettent de résoudre plusieurs niveaux de problématiques tant dans le domaine de l'économie, social, gouvernance ainsi que sur le domaine du capital naturel.

**Tableau 32 : Récapitulatif des actions phares**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour, homologation et accompagnement à la mise en application du « Dynam-paritra »</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des campagnes d'information – sensibilisation des acteurs du développement local sur les réglementations en vigueur dans différents domaines touchant la vie socio-économique, environnemental et politique régionale. Il est sollicité la participation de chaque STD dans la mise en œuvre de cette activité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des actions permettant de réduire la corruption au niveau des administrations publiques</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement à la sécurisation foncière</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à la diversification de l'économie régionale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite et renforcement de la construction et/ou réhabilitation des infrastructures socioéconomiques et sportives</li> </ul>

Les tableaux suivants présentent la synthèse des travaux de regroupement des cibles prioritaires en paquets de cibles.

**Tableau 33 : Synthèse des cibles priorisées par paquet d'intervention**

<b>INPUT</b>	5.5. Participation des femmes à tous les niveaux de décision	<b>CATALYSEURS</b>	16.3. Etat de droit et accès à la justice 16.5. Lutte contre la corruption 16.6. Mise en place d'une administration transparente, efficace 16.7. Promotion de la participation citoyenne à tous les niveaux de décision	<b>OUTPUT</b>	1.1. Réduction de la pauvreté 1.2. Réduction de la proportion des hommes et des femmes pauvres 8.1. Croissance économique	<b>OBSERVATIONS</b>	Une politique de croissance économique soutenue et la lutte contre la pauvreté ne peuvent être atteintes sans la participation de la population locale dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques locales, la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités techniques, organisationnelles, financières, managériales des administrations publiques territoriales. Ces stratégies seront davantage crédibles avec une implication forte des femmes à tous les niveaux de décision.
--------------	--	--------------------	--	---------------	---	---------------------	---

**Tableau 33 : Synthèse des cibles priorisées par paquet d'intervention (suite)**

<p style="text-align: center;"><b>INPUT</b></p> <p>4.4. Renforcement des compétences techniques et professionnelles des jeunes à l'entrepreneuriat            9.1. Infrastructure régionale de qualité et résiliente nécessaire au développement économique            9.2. Promotion de l'industrie locale            16.1. Réduction de toute forme de violence (insécurité)            16.4. Réduction des flux financiers illicites et le trafic d'armes.</p>	<p style="text-align: center;"><b>CATALYSEURS</b></p>	<p>8.1. Augmentation de la production            8.2. Innovation au niveau des secteurs à forte valeur ajoutée            8.3. Promotion de l'entrepreneuriat et des micro-entreprises locales            8.5. Accès à l'emploi et travail décent pour tous.            8.9. Tourisme durable</p>	<p style="text-align: center;"><b>OUTPUT</b></p> <p>1.1 Réduction de l'extrême pauvreté ;            1.2. Réduction de la proportion des hommes et des femmes pauvres            1.5. Renforcement de la résilience des pauvres            2.1. Élimination de la faim            2.2. Diminution de la malnutrition</p>	<p style="text-align: center;"><b>OBSERVATIONS</b></p> <p>Pour assurer un développement économique soutenu qui s'inscrit sur le long terme, que ce soit dans la promotion de l'entrepreneuriat, dans l'augmentation de la production nécessaire à la création de la richesse que dans la promotion du tourisme au niveau régional, la Région SAVA doit s'investir dans la réalisation d'infrastructure de qualité, notamment en matière de routes (en ville et à la campagne), ports et aéroports. De plus, un renforcement des capacités techniques et professionnelles des jeunes pour acquérir un emploi décent à l'entrepreneuriat s'impose. Celles-ci doivent être renforcées par un soutien fort en matière de promotion de l'industrie locale. Cette dernière contribuera à faciliter l'accès à l'emploi et travail décent pour tous. Mais pour garantir cet accès pour tous, il est primordial que les femmes participent à tous les niveaux de décision à l'échelle régionale pour qu'aucun ne soit laissé pour compte.</p>
<p style="text-align: center;"><b>INPUT</b></p> <p>6.1 Accès à l'eau potable            6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène            6.5. Gestion intégrée des ressources en eau            7.1. Accès de tous à l'énergie abordable            7.2. Accès de tous à l'énergie renouvelable</p>	<p style="text-align: center;"><b>CATALYSEURS</b></p>	<p>3.1. Réduction de la mortalité maternelle            3.2. Elimination des décès évitables            3.3. Réduction des maladies transmissibles par l'eau et autres maladies transmissibles            3.4. Promotion du bien-être            3.7. Accès de tous à des services de santé sexuelle et reproductive            3.8. Couverture sanitaire universelle            11.1. Accès de tous à des services de base adéquats            11.2. Accès de tous à des services de transport adéquats            11.3. Vivre dans une ville durable</p>	<p style="text-align: center;"><b>OUTPUT</b></p> <p>1.1 Réduction de l'extrême pauvreté ;            1.2. Réduction de la proportion des hommes et des femmes pauvres            1.3 Protection sociale            2.1. Elimination de la faim            2.2. Diminution de la malnutrition            2.3. Doublement de la production            10.2. Autonomisation et intégration sociale, économique et politique</p>	<p style="text-align: center;"><b>OBSERVATIONS</b></p> <p>Afin de promouvoir le bien-être de la population, que ce soit par l'augmentation de la production alimentaire ou des produits de rentes, et atteindre une croissance économique soutenue, la région doit mettre à disposition des infrastructures qui répondent à la qualité requise (construction des bornes fontaines, école suivant les normes, etc.) et d'une large envergure. Une couverture et une facilitation à l'accès de ces centres de santé sont sollicitées. Le moindre coût à l'énergie doit accompagner ces actions sans oublier que l'élimination de l'écart entre les hommes et les femmes pauvres justifie le terme <i>bien être pour tous</i>.</p>

**Tableau 33 : Synthèse des cibles prioritisées par paquet d'intervention (suite)**

<b>INPUT</b>	<p>5.1. Élimination de discrimination à l'égard des femmes et des filles.</p> <p>5.2. Élimination de violences faites aux femmes et aux filles</p> <p>5.3. Élimination de mariage forcé</p> <p>16.2. Arrêt de la maltraitance, violence envers les enfants</p> <p>16.9. Accès à l'identité juridique (acte d'état civil).</p>	<b>CATALYSEURS</b>	<p>4.1. Accès de tous à un enseignement primaire et secondaire de qualité.</p> <p>4.2. Soins et éducations préscolaires</p> <p>4.3. Égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire à coût abordable</p> <p>4.4. Renforcement des compétences techniques et professionnelles des jeunes à l'entrepreneuriat</p> <p>4.5. Égalité des chances</p> <p>8.7. Élimination des travaux forcés, élimination des travaux des enfants</p>	<b>OUTPUT</b>	<p>1.1 Réduction de l'extrême pauvreté ;</p> <p>1.2. Réduction de la proportion des hommes et des femmes pauvres</p> <p>2.3. Doublement de la production</p>	<b>OBSERVATIONS</b>	<p>L'atteinte d'une croissance économique soutenue par le dédoublement de la production est obtenue par la qualité des mains d'œuvre. Ainsi, la Région devrait prioriser l'offre d'une éducation (générale/technique) de qualité. Une facilitation pour acquérir la possession d'acte d'état civil pour tous est un atout pour accéder à cette forme d'éducation. De plus, la réduction de l'écart entre les hommes et femmes pauvres ne sera atteinte sans que toutes formes de maltraitance faites aux enfants ou filles/femmes soient éradiquées.</p>
<b>INPUT</b>	<p>12.2. Gestion durable des ressources naturelles</p> <p>14.1. Lutte contre la pollution marine</p> <p>14.2. Gestion et protection des écosystèmes</p> <p>14.4. Règlementation des activités de pêche</p> <p>15.1. Restauration des écosystèmes</p> <p>15.3. Lutte contre la désertification, la sécheresse et l'inondation</p> <p>15.5. Protection des espèces menacées</p> <p>15.7. Mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic des espèces végétales</p>	<b>CATALYSEURS</b>	<p>13.1. Renforcement de la résilience et capacités d'adaptation</p> <p>13.2. Mise en œuvre des mesures pour faire face aux changements climatiques</p>	<b>OUTPUT</b>	<p>1.1. Élimination de la pauvreté</p> <p>1.2. Réduction de la proportion des hommes et des femmes pauvres</p> <p>1.5. Renforcement de la résilience des pauvres</p> <p>2.1. Élimination de la faim</p> <p>2.3. Doublement de la production</p> <p>2.4. Système de production alimentaire</p>	<b>OBSERVATIONS</b>	<p>Pour que le système de production alimentaire ne soit pas défaillant, la Région SAVA doit porter un apport non négligeable dans la préservation et la gestion des écosystèmes. L'investissement dans les mesures pour lutter contre les changements climatiques et la surexploitation des ressources permet de réduire les pauvres selon le genre.</p>

Source : Résultats des travaux d'identification des paquets d'interventions, août 2021

Ce tableau fait ressortir cinq (5) grands thèmes du développement régional, à savoir :

**Tableau 34 : Domaines d'intervention**

Package	Domaine
1	Instauration d'une bonne gouvernance régionale
2	Renforcement du tissu économique de la Région
3	Service de santé de qualité et cadre de vie durable
4	Éducation de qualité pour tous
5	Résilience de la population et mesures d'adaptation aux changements climatiques

Pour contribuer à l'atteinte des ODD, la Région SAVA a identifié cent vingt et une (121) interventions se répartissant entre cinq paquets, pour un montant estimatif de l'ordre de 124 744 391 USD durant 8 ans.

**Tableau 35 : Synthèse du nombre des interventions**

Paquet	Nombre d'intervention	Coût estimatif en USD
Instauration d'une bonne gouvernance régionale	24	2.037.583
Renforcement du tissu économique de la région	39	78.261.808
Service de santé de qualité et cadre de vie durable	23	27.645.000
Éducation de qualité pour tous	18	10.400.000
Résilience de la population et mesures d'adaptation aux changements climatiques	17	6.400.000
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>124.744.391</b>





### 5.2.1.

## Paquet « Instauration d'une bonne gouvernance régionale »

Considérée comme une région riche par rapport aux autres Régions de Madagascar, la SAVA fait face à différents niveaux de problèmes de gouvernance. D'une manière générale, les administrations publiques sont confrontées aux manques cruels de ressources financières, matérielles et humaines pour mener à bien les activités. Ce qui rend lourde et opaque la gestion des affaires publiques. Cette situation pousse certaines catégories de personnes à solliciter un traitement de faveur ou un privilège moyennant paiement de pots de vin. En matière de transport en particulier, les automobilistes se plaignent de la recrudescence du phénomène de « raquetage » à outrance pratiqué par les forces de l'ordre (police et gendarme confondus) sur les principaux axes routiers dans la Région SAVA. Dans un autre registre, la discorde quasi permanente entre les responsables des CTD, STD et les parlementaires (sénateurs et députés) ne fait que rendre encore plus compliquée la gestion du territoire. Au lieu de travailler de concert au bénéfice du développement territorial, chacun essaie de tirer son épingle du jeu face à une population qui ne connaît pas ses droits et devoirs. En matière de justice, les citoyens ayant subi un préjudice n'osent pas porter plainte pour multiples raisons : méconnaissance des procédures y afférentes, prise en charge par les plaignants des frais de transfert des prévenus ainsi que les autres papiers les concernant, prédominance des rabatteurs au niveau du Tribunal de Première Instance d'Antalaha, ... Pour les détenus en particulier, 65%<sup>23</sup> d'entre eux purgent leurs peines sans être jugés.

Face à ces difficultés, il est proposé de :

#### ■ Mener des actions périodiques en matière d'éducation citoyenne

Nul n'est censé ne pas connaître la loi mais la réalité montre le contraire. Il est donc plus que nécessaire de mener, de manière permanente et répétitive, à travers différents canaux, des campagnes d'information – sensibilisation des populations sur leurs devoirs et droits en tant que citoyen malagasy. Les sujets à traiter devront toucher différents domaines et que les campagnes seraient faites par des spécialistes.

#### ■ Renforcer les capacités d'intervention des administrations territoriales

A travers la loi n°009 – 2021 portant validation de la Lettre de Politique de Décentralisation

Emergente à Madagascar, l'État central a envoyé un signal fort quant à son intention d'effectuer un transfert massif des moyens techniques, humains et financiers adéquats aux STD et CTD afin que ces derniers puissent mener à bien leurs missions respectives. Il est donc important de suivre de près la mise en application effective de cette loi et d'engager par la suite des mécanismes d'interpellation du Gouvernement central en cas de défaillance. En attendant la concrétisation de cette loi, il est urgent d'accompagner, de manière systématique, les CTD dans l'amélioration de leur situation financière, la gestion interne, la planification, etc. Ce renforcement doit toucher l'ensemble des communes. A cet effet, un renforcement des STD s'impose. De plus, la Région devra disposer d'un outil de pilotage permettant de suivre les différentes interventions et intervenants dans le territoire afin de faciliter leur mobilisation.

#### ■ Harmoniser la collaboration entre CTD et STD

Les CTD et les STD sont deux entités qui gouvernent le territoire selon leurs pouvoirs et compétences respectives. Les STD sont les garants de la décentralisation et pour une meilleure gestion du territoire, ils doivent absolument travailler ensemble et de manière cohérente sans porter atteinte à l'autonomie de chacun. Actuellement, certains chefs de districts organisent des réunions périodiques avec les maires pour discuter des différents points relatifs au développement du territoire. Dans l'avenir, il est sollicité que les autres chefs de districts fassent cette réunion mensuelle et aborde spécifiquement les nouvelles orientations du Gouvernement et surtout les nouvelles réglementations en vigueur pour avoir une interprétation commune en conséquence.

#### ■ Contribuer à la réduction du phénomène de corruption

La corruption est complexe et difficile à résoudre par une seule Région. Plusieurs phénomènes non maîtrisés localement entre en jeu. Les acteurs du développement de la région SAVA sont conscients que leur marge de manœuvre est très limitée concernant des actions d'envergure nationale mais là où des actions sont possibles, des actions seront prévues. A cet effet, il est prévu de travailler davantage dans la mise en place et l'opérationnalisation des structures et dispositifs anti-corruption au niveau des services publics. En ce qui concerne la corruption dans le secteur du transport en particulier, la région souhaiterait mener un plaidoyer au niveau national pour créer à l'échelle régionale un centre d'immatriculation en charge des papiers (carte grise) et permis de conduire des conducteurs.

<sup>23</sup>Service pénitentiaire d'Antalaha

■ Assurer l'accès équitable à la justice de proximité

Jusqu'à maintenant, seul le district d'Antalaha dispose d'un Tribunal de Première Instance (TPI). Actuellement, une nouvelle construction de TPI est en cours à Sambava et pourrait être opérationnelle vers mi 2022. Cela va renforcer la capacité d'intervention du TPI. Mais dans les autres endroits dépourvus de TPI, il est suggéré de mettre en place des cliniques juridiques pour accompagner les populations dans les démarches administratives nécessaires à l'accès à la justice, de pratiquer de manière périodique à l'audience foraine pour des zones reculées, d'accompagner les détenus sur les démarches administratives, etc. Pour des affaires relevant de la gestion locale, le renforcement des dispositifs « ady madio » à l'échelle communale est à renforcer.

■ Promouvoir la participation des femmes dans la gestion des affaires publiques

Dans la vie quotidienne, les « hommes » de la Région SAVA n'ont pas l'intention de confisquer le pouvoir politique au détriment des femmes. D'ailleurs, dans les années 2000, plusieurs femmes ont accédé au poste de responsabilité politique telles que Maire, conseillères municipales/communales et député même avec une proportion en dessous de 30%. Mais ces derniers temps, elles sont de moins en moins représentatives. Ainsi, l'enjeu principal de cette action est de recréer des conditions sociales, économiques et politiques favorables pour qu'elles puissent prendre en main leur destinée et la gestion des affaires publiques locales. Il faut noter que cet objectif ne verra pas le jour sans conjonction de plusieurs paramètres tels que l'amélioration de leur condition de vie, l'amélioration de leur accès à l'éducation dès le plus jeune âge, etc.

**Tableau 36 : Les interventions du paquet « Instauration d'une bonne gouvernance régionale »**

N°	Intitulé des mesures – projets à réaliser	Coût (USD)
1	Information - sensibilisation des citoyens sur leur devoir et droits (périodique)	20 315
2	Renforcement des capacités techniques, managériales, matérielles et financières des CTD	873 540
3	Suivi de la mise en application de la nouvelle loi sur la LPDE au niveau des STD et CTD	10 157
4	Renforcement de la capacité de coordination de la Région SAVA	12 697
5	Mise à niveau d'information des responsables régionaux (STD/CTD) sur les lois et réglementations en vigueur (réunion mensuelle)	121 889

**Tableau 36 : Les interventions du paquet « Instauration d'une bonne gouvernance régionale » (suite)**

N°	Intitulé des mesures – projets à réaliser	Coût (USD)
6	Mise en place, renforcement et opérationnalisation de la STAC au niveau des STD/CTD	5 079
7	Dématérialisation des procédures administratives publiques	50 787
8	Mise en place systématique de guichet unique au niveau des administrations publiques	50 787
9	Témoignage/remerciements des non corruptibles	3 047
10	Mise en place systématique et opérationnalisation de standard de service respectant les normes requises	50 787
11	Renforcement des contrôles du secteur privé	10 157
12	Décentralisation du service d'immatriculation au niveau régional (délivrance de carte de grise, permis de conduire)	50 787
13	Organisation de mission périodique du centre d'immatriculation de Diego dans la Région SAVA	60 945
14	Harmonisation des conditions de mise en circulation des véhicules au niveau des 4 districts	20 135
15	Mise en place et opérationnalisation de Clinique juridique (conseils et orientations)	50 787
16	Nouvelle construction de TPI	101 574
17	Organisation des sessions d'information sur les droits des détenus	12 697
18	Vulgarisation et renforcement des dispositifs "Ady madio" au niveau des communes rurales	10 157
19	Réalisation des audiences foraines périodiques	40 630
20	Mise en place, renforcement et opérationnalisation des structures de participation locale (SLC au niveau des CTD)	10 157
21	Appui technique et financier aux initiatives communautaires	209 751
22	Renforcement des capacités des associations féminines	25 394
23	Appui aux AGR portées par les femmes	25 394
24	Fourniture de petits matériels et équipements aux Communes/Fokontany	209 751
<b>Total</b>		<b>2 037 583</b>

Il est à signaler que les mesures suivantes nécessitent un plaidoyer au niveau des ministères centraux :

- suivi de la mise en application de la nouvelle loi sur la LPDE au niveau des STD et CTD ;
- dématérialisation des procédures administratives publiques ;
- décentralisation du service d'immatriculation au niveau régional (délivrance de carte de grise, permis de conduire) ;
- Nouvelle construction de TPI.



Chaque année, plusieurs tonnes de production sont volés immatures accablant les producteurs dans une pauvreté involontaire et pénalisent la qualité de la vanille. De plus, cette filière est devenue une opportunité de blanchiment d'argent pour certaines catégories de pseudo-opérateurs économiques. Des efforts ont été déployés par les forces de l'ordre régionales mais avec un effectif et des moyens matériels limités, l'impact de leur action n'est ressenti par les populations locales. C'est pour faire face à cette situation que les populations locales se sont organisées et ont pris en main la sécurisation de leurs champs avec l'appui des autorités locales, tout en respectant les réglementations en vigueur. Cette orientation veut renforcer les actions locales déjà entreprises qui ont permis d'avoir un résultat significatif.

#### ■ Créer des conditions favorables au développement économique régional

Il s'agit de poursuivre les investissements entrepris au niveau des infrastructures routières et portuaires permettant de faciliter la circulation des biens et des personnes, concrétiser des projets sur l'électrification hydraulique et les interconnexions entre les 4 chefs-lieux du district, réhabiliter des infrastructures à vocation économiques. Au-delà des investissements en matière d'infrastructures, un accent particulier sera mis au niveau du capital humain : il est prévu d'instaurer des filières de recherche répondant aux besoins de l'économie régionale au sein de la CURSA (Centre Universitaire Régional de la SAVA) et la création des formations à la carte utilisables directement dans la vie quotidienne telles que tourisme et hôtellerie, commerce, transformation locale, entrepreneuriat, agriculture, maçonnerie, ferrailage ...

#### ■ Promouvoir la destination touristique SAVA

La SAVA dispose de potentialités écotouristiques inouïes mais malheureusement méconnues tant sur le plan national que sur le plan international. Pour pallier à cette situation, il s'agit d'entreprendre des actions permettant de faire connaître aux acteurs du secteur cette opportunité et surtout de créer des conditions facilitant l'accès et des activités permettant de garder au moins dix jours des touristes dans la région. A cet effet, il est prévu de participer, de manière systématique, aux salons internationaux sur le tourisme, élaborer une stratégie régionale à long terme de développement du tourisme et accompagnement à sa mise en œuvre, inciter à la création de nouveaux circuits touristiques et promouvoir le tourisme communautaire.

#### ■ Promouvoir l'entrepreneuriat / industrie locale

En matière de promotion d'industrie locale, la

SAVA s'inscrit dans la politique du Gouvernement actuel sur le fameux « One District – One Factory ». Pour ce faire, il est prévu de créer une zone d'investissement régional accessible à toute personne voulant s'y investir, de rédynamiser les anciennes sociétés fleurons de la SAVA – SOAVOANIO et de mettre en place un mécanisme permettant aux promoteurs de se formaliser auprès des administrations compétentes.

**Tableau 37 : Les interventions du paquet « Renforcement du tissu économique de la Région SAVA »**

N°	Intitulé des interventions	Coût (USD)
1	Vulgarisation de nouvelles techniques culturelles	40 630
2	Accompagnement technique des jeunes promoteurs (fonds FDA, Fihariana)	40 630
3	Augmentation de capacité d'accueil des lycées techniques professionnels	38 090
4	Création d'un lycée technique professionnel (Amboangibe, Vinanivao, Andrafainkona)	99 035
5	Appui (techniques et financiers) aux jeunes au démarrage de leurs activités	20 315
6	Promotion et soutien à d'autres cultures de rente : café arabica, cacao, huiles essentielles, algues rouges, ...	20 135
7	Promotion et soutien à l'élevage : aviculture, pisciculture, miel, nouvelles races, ...	20 135
8	Promotion et soutien aux cultures de pois de cap (haricot, black eyes)	20 135
9	Promotion et soutien aux cultures maraîchères	101 574
10	Structuration des producteurs	6 348
11	Accompagnement technique et financier à la commercialisation	20 315
12	Appui à l'identification de marchés nationaux/internationaux	20 135
13	Marketing territorial	15 236
14	Construction de barrages hydro-agricoles	101 574
15	Drainage des périmètres	152 362
16	Recherche-action sur d'autres techniques (pompage éolienne, solaire, ...) d'aménagement agricole	63 484
17	Sécurisation foncière/facilitation accès à la terre	50 787
18	Protection de bassins versants/sources d'eau	25 394
19	Formation des "Andrimasompokonolona"	209 751
20	Dotation des moyens aux "Andrimasompokonolona" (impermeable, lampe torche,...)	209 751



**Tableau 37 : Les interventions du paquet « Renforcement du tissu économique de la Région SAVA » (suite)**

N°	Intitulé des interventions	Coût (USD)
28	Instauration des filières répondant aux besoins de l'économie au niveau du CURSA	40 630
29	Mise en place des centres de formation professionnelle répondant aux besoins de l'économie régionale (Tourisme, commercialisation, transformation locale, entrepreneuriat, agriculture, maçonnerie, ferrailage ...)	50 787
30	Participation aux salons touristiques étrangers	40 630
31	Élaboration d'une stratégie régionale de développement du tourisme et accompagnement à sa mise en œuvre	17 776
32	Promotion et soutien au tourisme communautaire	20 315
33	Création des nouveaux circuits touristiques	25 394
34	Appui (technique, financier, matériels) aux promoteurs	25 394
35	Mise en place de zones d'investissement industriel	126 968
36	Accompagnement à la formalisation administrative des entreprises	40 630
37	Redynamisation de la société SOAVOANIO (recherche de partenariat)	152 362
38	Facilitation des procédures administratives de création d'entreprise : guichet, campagne « foraine »	40 630
39	Sensibilisation des artisans sur les opportunités existantes	16 252
<b>Total</b>		<b>78 261 808</b>

### Actions nécessitant un plaidoyer au niveau national

- réhabilitation des routes nationales (Sambava – Vohémar) ;
- redynamisation de la société SOAVOANIO ;
- Drainage des périmètres.

### 5.2.3.

#### Paquet « Service de santé de qualité et cadre de vie durable »

D'une part, l'offre de service sanitaire dans la Région SAVA est encore insatisfaisante du fait de l'insuffisance de la couverture sanitaire surtout dans les zones enclavées. En effet, les infrastructures sont manquantes et dépourvues d'équipements adéquats, de plus les effectifs et la qualité des personnels de santé ne répondent

pas aux normes. Par ailleurs, la population a du mal à fréquenter les centres de santé de base du fait des mauvais accueils des patients par les personnels soignants, du mauvais état des infrastructures routières et du coût élevé des médicaments. L'ouverture de nombreux instituts privés de formation des paramédicaux souvent non contrôlés ne facilitent pas le respect de la déontologie médicale ce qui explique la mauvaise qualité d'accueil des patients. De plus, la population a beaucoup plus de confiance aux tradipraticiens, aux matrones, qu'aux personnels de santé dans les centres médicaux.

D'autre part, les services d'assainissement font défaut et impactent le cadre de vie de la population. En effet, la Région ne dispose pas assez de blocs sanitaires, de lavoirs, de réseaux d'égouts pour assurer le bon hygiène et les besoins de la population en termes d'assainissement. Ainsi, la défécation à l'air libre, pratiquée par presque la moitié de la population contribue à la propagation des maladies diarrhéiques et des maladies liées à la pollution de l'eau et de l'air de plus que la Région est une zone littorale.

Afin d'apporter une solution durable, les participants se sont mis d'accord à proposer les actions suivantes :

#### ■ Assurer la couverture et la normalisation des formations sanitaires

Pour améliorer le cadre sanitaire de la population de la Région SAVA, des efforts doivent être déployés dans la mise aux normes des centres de santé de base existantes et dans la construction de nouvelles infrastructures dans les zones qui n'en disposent pas. Il faut aussi prévoir l'amélioration des infrastructures routières qui mènent vers ces centres de santé.

#### ■ Améliorer la gouvernance du système santé

Les différents dirigeants qui se sont succédé ont mis en place une multitude d'organisation afin d'optimiser le système de santé national et régional. La prédominance de la corruption dans le système empêche le bon fonctionnement des structures et impactent la qualité de service offerte à la population. Ainsi, il faut renforcer les contrôles des structures à tous les niveaux et d'effectuer des suivis plus fréquents.

#### ■ Assurer une bonne gestion des ressources humaines de santé/Qualification du personnel de santé

Environ 60% des personnels de santé dans la Région SAVA sont seuls au poste. En cas d'un rassemblement au niveau de chaque chef-lieu district, les centres de santé se vident. Pour remédier à cette situation, il faut assurer une bonne gestion des ressources humaines à savoir :

- Plaidoyer auprès du Ministère central pour augmenter l'effectif des personnels de santé dans la Région ;
- Redéploiement des personnels vers les zones enclavées avec amélioration des conditions et des cadres de vie des personnels de santé ;
- Organisation de formation et recyclage périodique pour renforcer la capacité des personnels ;

#### ■ Faciliter l'accès financier aux centres de santé

La cherté et la variation des prix que ce soit du médicament ou des soins dans les centres de santé poussent les nécessiteux à s'éloigner. Malgré l'existence du système FANOME auprès de chaque formation sanitaire, il y a toujours des dysfonctionnement du système. Pour faciliter l'accès de la population aux centres de santé de base, il faut redynamiser et rendre fonctionnel tout le système FANOME.

#### ■ Améliorer le Contrôle et supervision auprès des tradipraticiens

Faute de confiance vis-à-vis des personnels de santé ou par habitude, la population a encore tendance à consulter les tradipraticiens. L'État a déjà mise en place une politique sur la collaboration avec ces derniers. Pourtant, le renforcement de cette entreprise nécessite d'avantage la vigilance.

#### ■ Stimuler la demande de la population en matière de services de soins de santé publique

La population de la Région surtout la population rurale n'a pas l'habitude de fréquenter les centres de santé, soit par méfiance des personnels soit par méconnaissance des services. Pour garantir la bonne santé de la population, il est important que chacun puisse bénéficier des services offertes par les centres de santé de base. Ainsi, des actions de sensibilisation et d'information devrait être mener pour inciter la population à fréquenter les centres de santé de base.

#### ■ Améliorer l'accès et la qualité de l'assainissement

La couverture des infrastructures d'hygiène et d'assainissement fait défaut dans la Région SAVA. Pourtant, la pratique de la défécation à l'air libre est un facteur favorable à la prolifération des maladies transmissibles. Les infrastructures existantes sont souvent concentrées au niveau des zones urbaines qui sont toujours confrontées à des mauvaises gestion. Cette situation est liée à l'absence de structure fonctionnelle et adéquate de gestion ainsi qu'à l'absence des fonds d'entretiens.

#### ■ Améliorer le cadre de vie de la population

Face aux potentialités économiques et

environnementales de la Région, les acteurs de développement se sont mis d'accord à accentuer un peu plus sur le cadre de vie de la population. Autre que la facilitation de l'accès à l'énergie sur le territoire afin d'apporter un peu plus le bien-être à la population, une prise en compte des personnes vulnérables même si c'est à une proportion faible est nécessaire.

**Tableau 38 : Les interventions du paquet « Service de qualité et cadre de vie durable »**

N°	Intitulé des interventions	Coût (USD)
1	Mise à jour de la carte sanitaire	75 000
2	Réhabilitation/Construction des hôpitaux, des centres de santé	3 000 000
3	Paquet de formations pour le personnel du centre de santé (humanisation des soins, utilisation technologies, etc.)	70 000
4	Recensement du personnel de santé	50 000
5	Renforcement de capacité des supervisions (coaching sur les sites, ateliers)	250 000
6	Mise en place des sanctions (des sanctions positives ex: système de motivation ; et des sanctions négatives),	300 000
7	Sensibilisation de la population sur la prise en charge de leur santé	500 000
8	Renforcement de la coopération entre les centres de santé et les matrones (Formation et renforcement de capacité; sensibilisations)	200 000
9	Education nutritionnelle de la population	300 000
10	Multiplier les réseaux des jeunes pour l'éducation sanitaire	100 000
11	Renforcement de la surveillance nutritionnelle au niveau CSB (CRENA)/ CRENI au CHR/CHRR	200 000
12	Appuyer les Comités de développement de la santé pour les rendre mieux fonctionnels (dans les communes)	200 000
13	Construction et réhabilitation des points d'eau	7 000 000
14	Sensibilisation sur l'utilisation et la gestion des points d'eau (VRD)	200 000
15	Construction des nouveaux et réhabilitation des lavoirs	3 000 000
16	Mise en place d'une société de transformation et de gestion de déchets (compost)	6 000 000
17	Opérationnalisation COSaN (comité de santé) et COGES (comité de gestion) et du système FANOME	300 000
18	Construction des logements sociaux pour le personnel de santé	1 000 000
19	Mise en place et accompagnement du service SMAGSE au sein DRSP	300 000

**Tableau 38 : Les interventions du paquet « Service de qualité et cadre de vie durable » (suite)**

N°	Intitulé des interventions	Coût (USD)
20	Amélioration de la gestion et coordination PHAGEDIS vers PHAGECOM,	300 000
21	Amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable au niveau des ménages : station éolienne, panneau solaire, biogaz	2 500 000
22	Appui des communes sur l'élaboration du plan d'urbanisme	1 500 000
23	Sensibilisation pour la mise en place de rampe pour les personnes handicapées dans les bureaux administratifs	300 000
Total		27 645 000

### Actions nécessitant un plaidoyer au niveau national

Dans le volet service de santé de qualité et cadre de vie durable, certaines actions nécessitent un plaidoyer au niveau national et ou une réorganisation /redynamisation du système. Il s'agit entre autres :

- le renforcement de l'effectif des agents de santé, surtout Médecin ;
- la création d'un centre de formation en PARAMED et en médecine dans la Région (public et pour la région) et/ ou insérer la filière au sein de la nouvelle université ;
- le renforcement du mécanisme de signalement communautaire sur la base des structures existantes et opérationnelles telles que le COSAN.

### 6.2.4.

#### Paquet « Éducation de qualité pour tous »

Un capital humain productif fait appel à une qualité d'éducation performante. Malgré le nombre non négligeable des écoles dans la Région SAVA, une interrogation se porte sur la qualité de l'éducation : la compétence des enseignants et des personnels administratifs, l'existence des filières répondants aux besoins de la population, la vétusté des infrastructures scolaires, etc. Les participants ont choisi d'appuyer les actions sur :

#### ■ Améliorer l'orientation des jeunes en matière d'éducation

La majorité des jeunes ont du mal à choisir les branches de formation à poursuivre. Une canalisation en termes de formation est très utile afin de répondre aux besoins de la Région.

#### ■ Faciliter l'octroi des actes d'état civil

Un document de base pour accéder à l'éducation est l'acte d'état civil. Environ un cinquième de la population de la Région SAVA ne possède pas de copie d'acte de naissance. L'accès à ce document mérite une facilitation surtout pour les individus dans les zones rurales.

#### ■ Améliorer la qualité des enseignants et personnels administratifs

Le transfert des messages en termes d'éducation dépend essentiellement de la qualité des enseignants. Mettre le point de manière continue sur le recyclage de ces enseignants s'avère primordial, de même pour les personnels administratifs afin d'écartier la routine.

#### ■ Promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'éducation

Le manque ou même l'absence des structures spécifiques pour les personnes handicapées dans la Région SAVA est un fait. Pourtant, toute la population mérite d'accéder à l'éducation afin d'atteindre les cibles stipulées par l'ODD.

#### ■ Améliorer la qualité de l'enseignement

L'offre de l'enseignement est la source d'une éducation de qualité. Cette dernière nécessite un cadre d'enseignement répondant aux normes : effectif d'étudiants par salle de classe, nombre d'enseignants par niveau.... Viennent ensuite les tactiques qui attirent les enfants à aimer l'école.

#### ■ Eliminer la maltraitance des enfants

Toutes formes de violences faites aux enfants vont avoir des effets néfastes sur leurs développements. Faire en sorte que ces genres de comportement survivent va à l'encontre des biens êtres des enfants.

#### ■ Améliorer les conditions des structures scolaires

La plupart des infrastructures scolaires de la Région ont pris de l'âge. Elles ne répondent plus à l'évolution de l'effectif des élèves, mais subissent également les ravages apportés par les cyclones. Il est proposé par les acteurs de développement dans la Région de procéder à une modernisation des infrastructures scolaires.

#### ■ Rationaliser l'utilisation de la technologie en tant que source d'éducation

La Région SAVA n'est pas laissée par l'évolution de la nouvelle technologie. L'interférence de cette nouvelle ère dans le domaine de l'éducation. Le changement de comportement des jeunes est remarquable en classe. Il se manifeste par la faible concentration aux cours dispensés par les enseignants et présence active dans les réseaux sociaux des élèves Il est suggéré de mener des

actions qui vont mettre l'accent sur la valorisation des nouvelles technologies en tant que source d'éducation et réduire la perte de temps sur les réseaux sociaux.

#### ■ Assurer le retour de l'éducation civique

En tant que région ayant son identité culturelle, les infractions des normes sociales émises par les aînés s'accroissent quotidiennement. A ne citer que la méconnaissance de l'importance des biens publics, le non-respect des aînés et tant d'autres montrent que le civisme a perdu sa place. Il est proposé d'accroître les actions sur l'insertion de l'éducation civique dans la Région.

**Tableau 39 : Les interventions du paquet « Education de qualité pour tous »**

N°	Intitulé des interventions	Coût (USD)
1	Réaliser des campagnes de sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation	500 000
2	Développer des formations modulaires pour les enfants non scolarisés/abandon scolaire	1 000 000
3	Faciliter la délivrance des actes d'état civil au niveau des districts	400 000
4	Jugement supplétif EKA (Organisation périodique des jugements supplétifs forains)	2 000 000
5	Sensibilisation de la population sur l'inscription des nouveaux nés et les parents à détenir les actes d'état civil	500 000
6	Garder le système de F4 (réunion périodique des enseignants/professeurs) suivi d'un renforcement de qualité	600 000
7	Redynamiser les institutions tel que le CRINFP et y inclure la formation des enseignants dans le préscolaire (2 CRINFP pour la région)	600 000
8	Redynamiser les centres de formations des enseignants dans les préscolaires	600 000
9	Réaliser des études sur l'identification des causes des échecs aux examens	1 000 000
10	Formation des enseignants sur l'éducation inclusive dans les écoles	200 000
11	Application systématique des standards de qualité dans le secteur éducation / supervisions / contrôle / descente pour vérifier la qualité des enseignements	300 000
12	Organisation d'un suivi régulier de la qualité des enseignements dans les écoles privées dans les zones éloignées	500 000
13	Recyclage des enseignants sur les nouvelles méthodes	300 000
14	Mise en place et renforcement des mécanismes de prise en charge des enfants victimes de la maltraitance	300 000
15	Nouvelles constructions et réhabilitation des établissements scolaires (commune, des EPP, CEG, lycée)	1 000 000
16	Mise en place de bibliothèque	300 000
17	Promotion des bibliothèques numériques	300 000
<b>Total</b>		<b>10 400 000</b>

#### Actions nécessitant un plaidoyer au niveau national

Dans le volet éducation de qualité pour tous, les actions qui méritent un plaidoyer au niveau national sont :

- dépolitisation du système éducatif régional, notamment en matière d'adéquation profil/ poste, Il est suggéré à cet effet de mettre en place un comité d'éthique et de déontologie au niveau de la Direction Régionale de l'Education Nationale ;
- facilitation de l'acquisition de terrains nécessaires à la construction des bâtiments scolaires ;
- renforcement de l'effectif des enseignants fonctionnaires selon les normes requises ;
- territorialisation de la politique culturelle nationale sur la protection de la culture et autres : sur la protection du patrimoine, protection de la valeur culturelle ;
- introduction du module de psychologie pour la petite enfance pour tous les enseignants ;
- révision/mise à jour des formations dans les instituts régionaux de formation pédagogique ;
- rétablissement des activités parascolaires ;
- augmentation du volume horaire de l'éducation civique dans l'enseignement et dès les jeunes âges.

#### 5.2.5.

#### Paquet « Résilience de la population et mesures d'adaptation aux changements climatiques »

La Région SAVA se distingue des autres régions de Madagascar par la particularité de son écosystème. : la possession des espèces endémiques au monde et les réserves naturelles en sont les preuves. Face à cette richesse, la multiculturalité de la population résidente pèse sur l'environnement. La venue des migrants pour profiter des bienfaits de la Région à cause de la vanille et les activités économiques associées renforcent ce constat. La multiculturalité se concrétise par l'utilisation excessive des ressources naturelles dans la région : la pratique massive des cultures sur brûlis, la déforestation, la pollution marine, etc. Le comportement de la population renforce le changement climatique. Les acteurs aux développements estiment qu'il faut amplifier les actions à mener suivantes :

#### ■ Renforcement du contrôle et de la surveillance forestière

Le recouvrement d'une grande partie de la Région SAVA par des forêts est un atout pour l'économie régionale. Pourtant, la prolifération des actes qui ont pour conséquences la destruction d'une



manière illicite de la forêt est grandissante dans la Région. Il est proposé, malgré les nombres insuffisants des agents forestiers, d'accentuer la surveillance de manière continue des forêts.

#### ■ Informer et sensibiliser la population sur les législations des forêts privées

Autres que les forêts primaires, une proportion non négligeable de la population de la Région de SAVA possède des forêts privées. Pourtant, la plupart ne possède pas d'information sur le plan légal de leur statut quant à la possession de ces forêts. L'approche auprès de la population concernant leur droit sur la possession de forêts privées est primordial. C'est dans cette option que les participants ont suggéré cette action.

#### ■ Renforcer les compétences et capacités des structures locales de lutte contre la déforestation et feux de brousses

Un phénomène assez fréquent dans la Région SAVA étant la déforestation et les feux de brousses. Depuis quelques années les structures intervenant dans l'environnement dans la Région ont mis en place des structures pour éradiquer ces fléaux mais ont encore du mal à s'en sortir. Il est alors proposé dans cette action de faire un transfert de gestion aux communautés des ressources naturelles

#### ■ Renforcer la reforestation

La Région SAVA est à vocation agricole, plus précisément toute l'activité économique est en relation étroite avec la bonne production des vanilles. La présence des forêts perpétue cette activité. D'autre part, le manque de pluie se fait sentir dans la région depuis quelques années. Le renforcement de la reforestation dans la Région est nécessaire en tant qu'activité à mener.

#### ■ Protection et enrichissement des arbres les plus utilisées par la communauté

La Région SAVA se distingue également des autres Régions par la possession d'arbres endémiques. De plus, différentes arbres sont à usages spécifiques pour la population et se raréfient. La conservation des écosystèmes dans la Région SAVA permet de perpétuer la particularité de cette zone. L'adoption d'une nouvelle stratégie sur les types de plants très utilisés par la communauté est une solution pour que les descendants puissent accéder encore à ces biens donnés par la nature.

#### ■ Renforcer l'éducation environnementale des jeunes

Depuis plus d'une décennie, l'éducation environnementale est entendue dans chaque district de la région. Pourtant, la destruction des écosystèmes ne cesse d'augmenter. Il est jugé essentiel de revenir à la source de

faire connaissance aux jeunes de la Région, en tant qu'avenir sur la préservation et de développement, sur le bienfait apporté par la conservation de l'environnement.

#### ■ Motivation des Fkt, CR, Associations, individus ayant planté plus d'arbres

La base de structure pour le développement est le Fokontany, communes rurales, associations, etc., c'est ainsi qu'on les a encouragés depuis des années la population à planter des arbres. Pourtant, ils n'ont pas perçu un signe de reconnaissance. Par le biais de cette action, la mise en place d'un système de motivation que ce soit par une récompense ou par un genre de concours favoriserait chaque groupe d'individu à planter plus d'arbre.

#### ■ Promouvoir des systèmes de cultures innovants et résilients

La majorité des paysans dans la Région SAVA opte encore pour le système de culture traditionnel. Les interventions de certains projets et organisme sont ponctuels dans la Région. La modernisation des techniques de cultures et ayant une force pour affronter le changement climatique est stipulée par cette action.

#### ■ Protection marine

La Région SAVA possède un espace marin très considérable et exploitable. La pollution de cet espace bleu condamnera des secteurs porteurs pour la région. Faire face aux changements climatiques et la minimisation de la surexploitation des produits marins méritent une intervention que ce soit en matière de législation ou en termes de protection. La mise en vigueur des lois est très sollicitée dans cette action.

#### ■ Appui des pêcheurs et amélioration des méthodes de pêches

Une proportion de la population dans la Région SAVA vit aussi de la pêche. Les matériaux traditionnels utilisés par ces individus ne permettent pas d'étendre leurs activités. L'octroi de nouveaux matériels et des nouvelles méthodes de pêche permet d'accroître les rendements et d'améliorer la condition de vie de ces derniers.

#### ■ Atténuer le phénomène de braconnage

L'existence des espèces endémiques dans les forêts de la Région SAVA attire les curieux à les chasser. La vente des chairs de ces animaux rapporte beaucoup pour les braconniers. Perdre ces espèces constitue un obstacle à l'écotourisme, qui génère un emploi pérenne pour la population de la Région. Il est proposé de mettre en vigueur les lois stipulées sur la lutte contre le braconnage dans la Région. Mais également, solliciter les représentants de la loi à les faire connaître et faire respecter par toute la population.

**Tableau 40 : Les interventions du paquet  
« Résilience de la population et mesures  
d'adaptation aux changements climatiques »**

N°	Intitulé des interventions	Coût (USD)
1	Renforcement de l'effectif du personnel affecté à la surveillance des forêts	500 000
2	Elaborer un plan régional sur le développement du tourisme	200 000
3	Sensibilisation et application/ démonstration de la loi	200 000
4	Formation des VOI en matière de gestion locale des ressources naturelles (VOI, Vaomieranala, KMDT, etc)	300 000
5	Dotation matérielle des comités	400 000
6	Mise en œuvre des campagnes de reboisement par les arbres autochtones et essences fruitières	600 000
7	Enrichissement (production et reboisement) des espèces d'arbres les plus utilisés	600 000
8	Création/renforcement des programmes sur l'éducation environnementale	300 000
9	Organisation des journées sur des thématiques et des médiatisations/ communication (message attrayant et conscientisation)	200 000
10	Mise en place d'un mécanisme de récompenses aux collectivités ou individuel ayant planté plus d'arbres	100 000
11	Constructions et réhabilitations des infrastructures hydroagricoles	1 000 000
12	Vulgarisation des techniques d'agriculture moderne (DAF: agro forestiers dynamique):	300 000
13	Sensibilisation continue de la population sur la protection de la mer	300 000
14	Reforestation des mangroves	500 000
15	Renforcement des contrôles des gibiers au niveau des restaurants	300 000
16	Responsabilisation des VOI dans la lutte contre le braconnage	300 000
17	Dotation des matériels aux pêcheurs	300 000
<b>Total</b>		<b>6 400 000</b>

**Actions nécessitant un plaidoyer au niveau national**

Dans le volet Résilience de la population et mesures d'adaptation aux changements climatiques, quelques actions méritent un plaidoyer au niveau national et ou une réorganisation /redynamisation du système. Il s'agit entre autres :

- l'affectation des OPJ dans chaque district ;
- le redéploiement du personnel du ministère des Pêches ;
- la révision du code des pêches ;
- la création d'une politique de migration pour éviter la déforestation ;
- la loi sur la protection des forêts (étroite collaboration entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.





ION SAVA



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA  
Fitaviana - Tanindrazana - Fandrosoana

REGION SAVA



### VISION

SAVA sera une Région où il fait bon de vivre et d'investir

### OBJECTIF GLOBAL

Assurer le développement socio-économique et culturel

### PRIORITES REGIONALES

" BâtiR une nation émergente par un élan de solidarité nationale pour la fierté et le bien-être du peuple Malagasy "

- Développer les produits alimentaires et les produits de rente
- Construire et réhabiliter les infrastructures socio-économiques et culturelles
- Promouvoir le secteur touristique
- Améliorer l'accès à l'eau potable

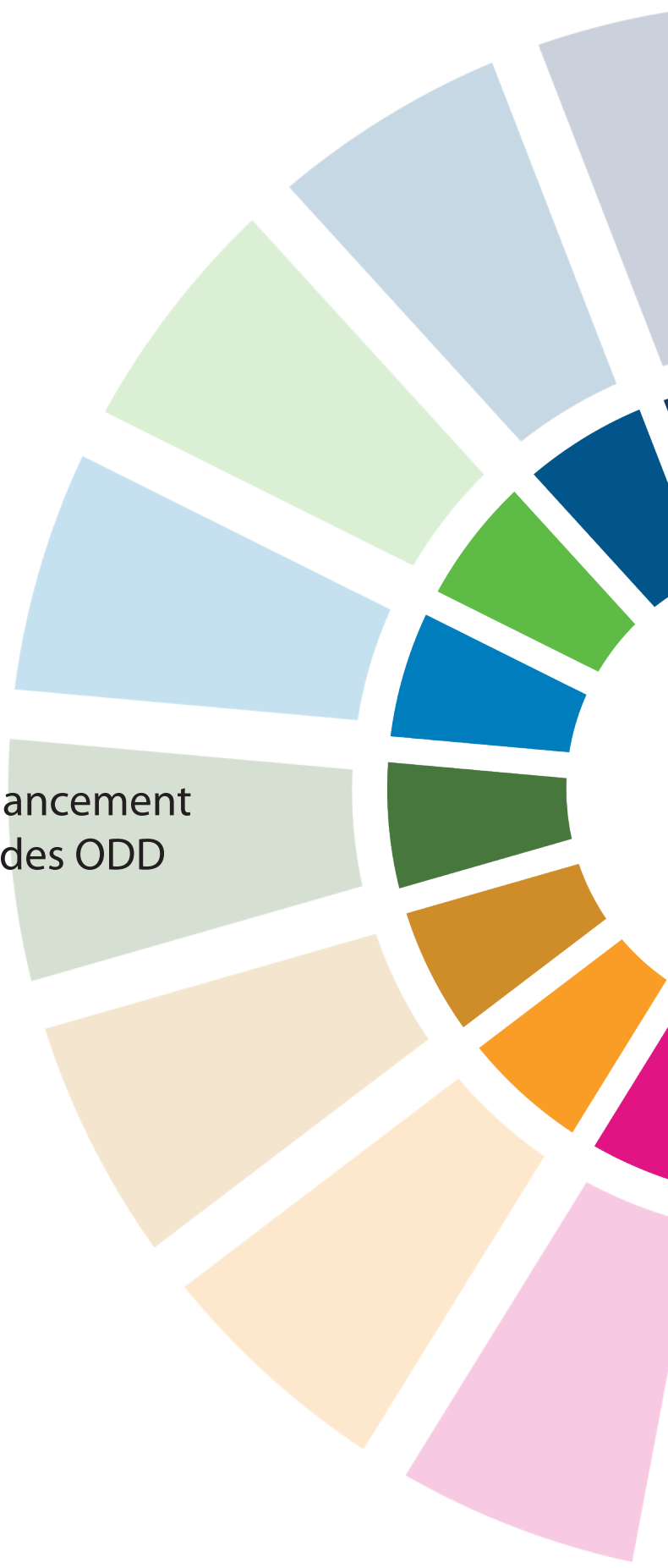
- Préserver l'environnement
- Améliorer l'accès à l'électricité et promouvoir l'énergie renouvelable
- Promouvoir la bonne gouvernance
- Développer les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

"Ensemble, nous réussissons"  
mbava. Antalaha. Vohemar. Andapa



## **Section 6.**

Mécanisme de financement  
et de monitoring des ODD





Cette partie pose la problématique du financement des ODD dans les Régions ; en cherchant à identifier les sources éventuelles de mobilisation et à estimer le coût financier de la réalisation des ODD.

Ce défi de financement se pose partout dans le monde, mais avec beaucoup plus d'acuité pour les pays les moins avancés (PMA) dont Madagascar. En effet, le financement des ODD requiert de l'investissement conséquent dans les domaines de la paix et la sécurité, de la santé et l'éducation, de l'agriculture et la nutrition, du développement du secteur privé local et de la protection de l'environnement ; (entre autres), afin de garantir la matérialisation de l'ambitieux objectif de l'Agenda 2030 préconisant de « ne laisser personne de côté ». C'est un défi important pour notre pays dont plus de la moitié de la population est dans l'extrême pauvreté, avec des infrastructures défailtantes, une économie vulnérable aux crises et des niveaux parmi les plus faibles en termes de revenus par personne, de santé, d'éducation et autres critères développement.

■ Le PAAA, adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, présente un cadre complet de financement visant à favoriser le développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le PAAA appelle non seulement à mobiliser davantage de ressources, mais également à créer de nouvelles incitations à la canalisation des ressources privées et publiques vers l'avancement des ODD.

■ Les différentes ressources, publiques et privées tant nationales qu'internationales, nécessaires pour le financement des ODD, surtout dans les PMA, vont des recettes publiques aux obligations, prêts et garanties, assurances, fonds verticaux et subventions.

## 6.1. Sources de Financement de l'Agenda 2030

Pour relever le défi financier des ODD, la Région SAVA comme chaque région de Madagascar, doit trouver comment mobiliser et affecter les ressources financières et technologiques.

Elle doit procéder à une meilleure redistribution des ressources entre le niveau central et les collectivités décentralisées et faire bon usage des Fonds de Développement Local (FDL). Référence loi N° 218-11 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 2014-020 du 27 Septembre 2014 relative aux ressources des collectivités Territoriales Décentralisées ...

L'estimation des coûts des différents packages d'intervention hiérarchisés sera réalisée pendant les ateliers régionaux (prévus les 5, 6 et 7 juin 2019) en collaboration avec les principaux acteurs des ministères concernés (STD) et partenaires techniques et financiers présents dans la Région.

## 6.2. Financements Innovants

Les financements innovants s'appuient sur l'idée d'une plus juste répartition des richesses en faisant contribuer au financement du développement les secteurs les plus mondialisés (secteur privé, secteur financier, transports aériens et maritimes, mécanismes de marché, etc.).

Les sources innovantes de financement (ressources innovantes), plus stables et prévisibles, permettant de lever de nouvelles ressources pour le développement durable

(comme les taxes de solidarité, les enchères carbone, les micro-dons, les arrondis sur factures); et les mécanismes innovants de financement (dépenses innovantes) permettent, notamment par le biais de partenariats avec le secteur privé notamment, d'optimiser les fonds existants en les décuplant par effet de levier et/ou en les orientant vers des investissements à impact positif sur le développement (comme la Facilité financière internationale pour la vaccination/IFFIm).

## 6.3. Suivi

Le monitoring de la mise en œuvre des ODD sera réalisé sous le leadership du gouverneur de région. Celui-ci devra réunir chaque année les acteurs du secteur privé, les acteurs du secteur public, les partenaires techniques et financiers et les acteurs du développement de sa région autour de la question du financement des cibles prioritaires ODD. Deux ateliers peuvent être organisés chaque année à cet effet. Un premier atelier de démarrage des activités où les ambitions de réalisation des cibles prioritaires en termes de projet de développement seront présentées aux acteurs. Ces derniers prendront des engagements en vue de financer les projets en lien avec leurs domaines de compétence. Un deuxième atelier sera organisé pour faire le bilan de la réalisation, capitaliser les leçons apprises et lancer les bases des activités pour l'année suivante. Une plateforme d'échange devra être mise en place en vue d'assurer une communication permanente entre les acteurs du développement de la Région.



## Conclusion

---

Avant le processus de localisation des ODD, la Région SAVA disposait déjà de plusieurs outils de planification et/ou stratégie de développement. La localisation des ODD ne consiste en aucun cas d'élaborer un nouvel outil de planification qui va les supplanter. Il s'agit plutôt d'un document qui se veut être synthétique de ces différents outils/documents stratégiques et intégrant de nouveaux éléments qui permettent de mettre en avant la contribution de la Région SAVA à l'atteinte des ODD.

Plusieurs actions ont été définies et validées. Ces actions permettent de répondre aux attentes du développement durable : réduction des inégalités sociales, réduction des impacts négatifs sur l'environnement, amélioration de revenus des habitants. Leur mise en œuvre nécessite un financement colossal. Avant de mobiliser les partenaires techniques et financiers, la Région SAVA doit être en mesure de mobiliser ses propres ressources financières. En effet, la forte

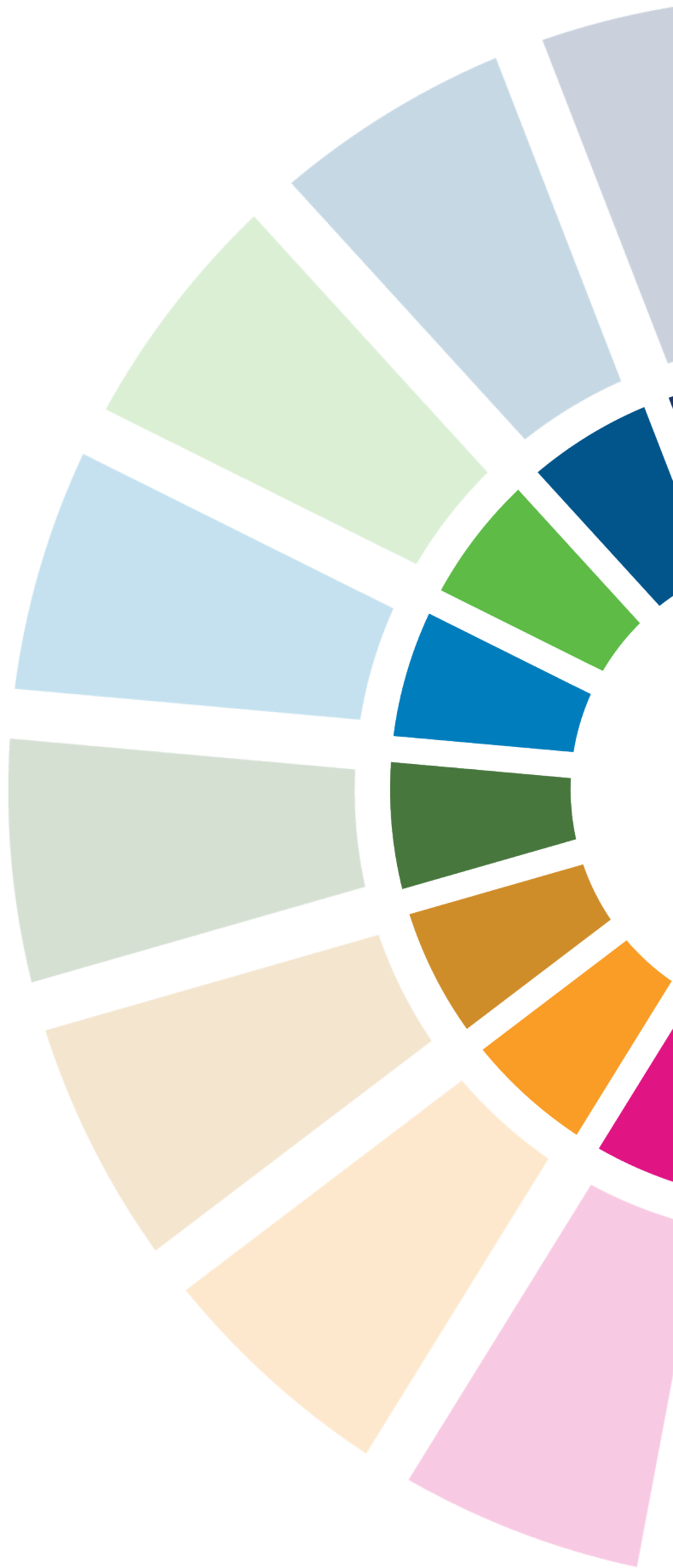
mobilisation lors de l'élaboration de ce document doit être maintenue, voire renforcée dans la mise en œuvre des actions. Par conséquent, la Région doit être en mesure de coordonner de manière permanente les intervenants au développement, ainsi que leurs interventions respectives. Pour ce faire, elle doit se doter d'un mécanisme et outils performants de pilotage.

Un effort particulier doit également être entrepris en matière de mise en œuvre d'une baseline des données afin de suivre de manière cohérente la progression vers l'atteinte des objectifs. Des séances de suivi périodique seront mises en place à cet effet.





# ANNEXES





# Annexe 1.

## Termes de référence de la mission de localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD)

### 1. Contexte

Le PNUD a appuyé le Gouvernement de Madagascar dans l'organisation des consultations nationales sur les Objectifs de développement durable (ODD) visant à la priorisation nationale des cibles du Programme 2030. A l'issue de cet exercice de priorisation, le pays dispose maintenant d'un rapport national de priorisation des cibles ODD avec 64 cibles prioritaires et 85 indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD et qui lui permet de coordonner les différentes interventions de ses partenaires, à la suite d'un long processus de sensibilisation de portée nationale et régionale, d'alignement des ODD sur les politiques et stratégies nationales et sectorielles, et de mise à disposition d'outils d'analyse basés sur la définition d'approches méthodologiques spécifiques au pays pour la hiérarchisation des cibles.

Pour les prochaines étapes, le PNUD entend être un partenaire et un acteur majeur pour appuyer le Gouvernement à mettre en œuvre au niveau local les ODD ou la « localisation des ODD », car c'est au niveau local que des politiques cohérentes peuvent être développées pour relever les multiples défis de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

La localisation des ODD constitue pour le PNUD ainsi une nouvelle opportunité de renforcer son programme d'appui à la décentralisation à Madagascar et de promouvoir de nouvelles formes de gouvernance coopérative (multi-niveaux et multi-acteurs) dans une approche intégrée aux niveaux régional et local qui est la pierre angulaire d'une gouvernance efficace favorable à l'égalité d'accès aux services sociaux de base, aux ressources et aux finances au niveau des communautés de base.

Le but de la priorisation locale est de permettre aux parties prenantes régionales et locales de contextualiser les ODD aux réalités dans leurs Régions. D'un point de vue opérationnel, la priorisation locale permettra de mieux focaliser les ressources – financières, humaines, techniques, etc. – sur un groupe restreint des cibles dont leur réalisation représente le paquet minimum des résultats des ODD mise en œuvre dans les Régions et contribuera à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. La priorisation est également importante à la lumière : i) de la capacité de mise en œuvre des politiques et programmes au niveau décentralisé de l'administration et d'autres acteurs concernés ; et ii) du défi que son suivi et évaluation impose au système de statistique régionale.

### 2. Objectifs de la priorisation locale

L'objectif est d'identifier et de prioriser les interventions stratégiques, les goulots d'étranglement, les solutions d'accélération, et d'aider à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des actions pour l'atteinte des cibles prioritaires au niveau des Régions pour l'atteinte des ODD.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Déterminer la pertinence actuelle des ODD par rapport au contexte régional/local
- Identifier les interconnexions entre les 64 cibles prioritaires au niveau national et les domaines des ODD au niveau régional/local en vue d'une coordination multisectorielle potentielle
- Faire le matching des priorités stratégiques contenues dans les plans/stratégies régionaux avec les 64 cibles prioritaires des ODD comme préalable à l'identification des paquets d'intervention dans les Régions
- Identifier et investir dans des **objectifs « catalyseurs »**, qui mobilisent d'une part le plus de cibles des autres ODD pour leur réalisation favorisant ainsi un effet induit pour la réalisation de ces objectifs, et d'autre part, ont une capacité à fortement impacter la réalisation d'autres objectifs – domaines d'intervention avec effets multiplicateurs (ODD 3, ODD 4, ODD 5, ODD 8, ODD 11, ODD 13 et ODD 16).
- Assurer l'appropriation institutionnelle au niveau décentralisé des cibles prioritaires locales (équilibre entre interventions sectorielles et intersectorielles au niveau local)



### 3. Démarches méthodologiques

La démarche méthodologique de la priorisation locale des ODD doit être participative et permettre d'obtenir le consensus des parties prenantes impliquées autour des différents outputs attendus.

A cet effet, elle est axée sur les phases suivantes :

#### **Phase 1 : Cadrage de l'intervention avec le PNUD et le Partenaire national de mise en œuvre**

Les acteurs clés à impliquer dans le processus et les besoins en concertation dans les 10 régions sont identifiés dans cette première phase

#### **Phase 2 : Lancement du processus de localisation des ODD**

##### **A. Atelier d'information et de dialogue avec les principaux acteurs et formation d'une équipe de facilitateurs (cadres des ministères et techniciens en charge de la localisation des ODD) sur la démarche d'intégration des ODD dans la planification locale**

- Les pools de facilitateurs sont informés sur le cadre de l'Agenda 2030, les ODD et cibles prioritaires du pays
- Les facilitateurs appréhendent la dimension intégrative des ODD (liens et effets) dans le contexte de Madagascar
- Des critères de priorisation/contextualisation des ODD sont définis, en s'inspirant des modèles et outils existants et validés.
- Les bases des systèmes régionaux d'accompagnement sont établies
- Les leaders des régions et les cadres des ministères d'appui connaissent les enjeux du processus et s'engagent à assurer la maîtrise d'ouvrage de la localisation des ODD
- Les séquences du processus, les mécanismes de concertation régionale et les rôles des parties prenantes sont validés
- Les entités territoriales représentatives de la diversité de chaque région sont identifiées

##### **B. Analyse des besoins des populations et collecte des données sur les indicateurs des cibles prioritaires et les bonnes pratiques**

- Le niveau de prise en compte des ODD dans les plans régionaux existants est évalué
- Les principaux besoins des différents groupes d'acteurs et entités géographiques des régions sont analysés
- Les données sur les indicateurs des cibles prises en compte par les plans régionaux de développement sont collectées

#### **Phase 3 : Exercice de priorisation des cibles des ODD et de cartographie des sources de données pour le suivi des progrès**

##### **C. Ateliers de priorisation des cibles des ODD par Région réalisés**

- Les cibles prioritaires des ODD et les mesures pertinentes pour les atteindre sont identifiées avec les leaders des régions, les cadres des ministères et les techniciens formés

##### **D. Réaliser une analyse croisée entre les besoins recueillis lors des diagnostics participatifs et les cibles prioritaires identifiées**

- Les convergences, les spécificités locales et les points de tensions potentielles sont identifiées
- Les bonnes pratiques dans la satisfaction inclusive des besoins des populations et les capacités de maîtrise d'ouvrage sont analysées
- Les mesures appropriées pour atteindre les cibles et les moyens de mise en œuvre sont identifiés

##### **E. Mapping des sources de données pour les indicateurs de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD dans les 5 Régions**

- Les indicateurs de suivi des progrès réalisés sont identifiés
- Les sources et systèmes de collecte de données existants sont décrits
- Des propositions pour le suivi des progrès réalisées sont formulées

##### **F. Rédaction des rapports de priorisation pour chacune des 10 régions**

- Les recommandations pour la consolidation et la pérennisation du leadership régional et local pour l'ancrage des ODD sont formulées ;

##### **G. Atelier d'identification des paquets d'interventions prioritaires en cohérence avec les cibles régionales priorisées**

- Les cibles priorisées au niveau de chaque région sont validées
- Les paquets d'interventions prioritaires dans chaque Région sont identifiés en cohérence avec les cibles régionales priorisées.



## Annexe 2.

# Méthodologie de réalisation de l'alignement des stratégies de développement régional aux ODD

### 1. L'alignement comme préalable

L'alignement est une étape préalable indispensable pour réussir la priorisation. Il a pour objectif d'apprécier le degré de prise en compte / intégration des 64 cibles priorisées au niveau national par rapport aux documents et stratégies régionales / locales. L'intérêt de cet exercice est d'avoir un aperçu global des cibles qui n'ont pas suffisamment été intégrés dans les plans et stratégies régionaux ou locaux de développement.

La sélection des cibles à prioriser dans une région sur la base de la liste des 64 cibles priorisées au niveau national repose sur la logique suivante. La mise en œuvre d'un plan de développement durable dans une région donnée doit contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable. A ce titre, le plan régional doit d'une part correspondre à une déclinaison régionale de la stratégie nationale, et d'autre part reprendre à son compte la mise en œuvre dans la région de toute politique sectorielle. Ainsi, les cibles priorisées au niveau d'une région doivent faire partie de celles priorisées au niveau national. En d'autres termes, les cibles non priorisées dans la région doivent être celles qui concernent exclusivement les autres régions ou dont l'atteinte relève de la prérogative du pouvoir central uniquement.

L'outil d'Analyse Rapide Intégrée ou Rapid Integrated Assessment (RIA<sup>1</sup>), un des outils de la MAPS (Mainstreaming Accelerating and Policy Support) a été utilisé à cet effet.

### 2. Bref aperçu de l'Analyse Rapide Intégrée (RIA)

Le RIA permet d'évaluer le niveau d'alignement des documents de stratégies de développement sur les Objectifs de Développement Durable. L'analyse cherche à réaliser une cartographie des liens entre les objectifs, les politiques et les stratégies de développements régionales et les cibles ODD. L'outil RIA se base sur deux matrices appelées RIA1 et RIA2.

Le RIA 1 est une résultante de RIA 2. Il reprend en ligne les domaines/objectifs stratégiques essentiels tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification régionale et en colonne les différentes cibles ODD. Chaque cellule Cij de la matrice indique une intersection entre le domaine (en ligne i) et la cible (en colonne j). La présence dans la cellule Cij d'une référence (un X indicé) justifie la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine/objectif stratégique précis.

En plus des références dans les cellules, certaines lignes / colonnes du RIA 1 sont colorées. La couleur orange indique les cibles ODD dont la mise en œuvre n'est programmée dans aucun document de planification de la Région ; de fait, aucune référence (un X indicé) n'est donc présente sur la colonne représentée par ces cibles. La couleur verte indique le manque de cohérence dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques. La réalisation d'un objectif stratégique donné (en ligne) nécessite en outre la mise en œuvre de plusieurs cibles ODD. Lorsqu'aucun programme / projet n'est programmé pour la mise en œuvre de certaines cibles ODD indispensables à l'atteinte d'un objectif stratégique, les parties correspondantes sont colorées en vert.

Le RIA 2 (voir figure 2) est une matrice de renseignement du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales / régionales. Elle reprend en ligne les différentes cibles ODD puis en colonne, les éléments ci-après :

- Les domaines nationaux/régionaux prioritaires tels que répertoriés dans les principaux documents de planification ;
- La stratégie/projet/programme nationale de développement relative à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée ;
- Les indicateurs nationaux retenus pour les cibles spécifiques ;
- Les institutions responsables de la mise en œuvre ;
- Les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans le document de politique.

<sup>1</sup>Cet outil est développé par le Bureau d'Appui aux Politiques et Programmes du PNUD (BPPS)

## Annexe 3. Méthodologie de réalisation de la priorisation au niveau régional / local

La priorisation des ODD au niveau local a été principalement basée sur l'appréciation de critères bien définis suivi d'une concertation / analyse discursive entre les différents acteurs du développement ; une analyse discursive basée sur le fait que la cible ait un lien avec un enjeu régional.

Les cibles ont été dans un premier temps appréciées à travers trois différents filtres que sont :

- Pour le filtre 1, il s'agit d'évaluer « le niveau d'alignement/intégration de la cible » ou la prise en compte ou non de la cible dans le PRD ou autres politiques et stratégies sectorielles disponibles dans la Région. Mais aussi de capter la nature multidimensionnelle de la cible et son effet transformationnel et catalyseur.
- Pour le filtre 2, il s'agit d'évaluer « la pertinence de la cible pour la Région » ou la mise en œuvre de la cible par la Région par rapport à son niveau de compétence d'après les textes, d'identifier son avantage comparatif et/ou le potentiel existant pour l'atteinte de cible par rapport à d'autres régions et aussi de chercher à savoir si l'atteinte de la cible est un enjeu et/ou une priorité pour la région.
- Pour le filtre 3, il s'agit d'évaluer « la qualité statistique des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la Région pour le suivi de la mise en œuvre de la cible » et de voir si la cible peut être suivie dans sa mise en œuvre par des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la Région (indicateurs qui peuvent être renseignés par des données administratives ou par le SRISE). Si la cible ne dispose pas encore d'indicateurs de mesure, voire si ces indicateurs peuvent être obtenus à un coût supportable par la Région.

Les critères d'appréciation des cibles à travers chacun des filtres sont présentés dans le tableau suivant :

Niveau de Filtre	Critère de priorisation locale des cibles ODD
Filtre 1	1. Cible prise en compte dans le PRD et/ou dans les autres documents de politique sectoriels régionaux)
	2. Cible « catalyseur » qui mobilise le plus de cibles venant des autres ODD pour son atteinte  ou qui a un « impact direct » dans l'amélioration des conditions sociales de base et/ou dans le relèvement du niveau de vie dans la région
	3. Cible contribuant à au moins deux dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) dans la région
Filtre 2	4. Cible dont l'atteinte relève de la compétence de la région selon les textes
	5. Cible dont les avantages comparatifs ou les potentiels existants dans la région vont servir de levier pour son atteinte.
	6. Cible correspondant à des priorités intrinsèques pour la région
Filtre 3 (non exclusif/lié à la mise en œuvre de la cible)	7. Renseigner les indicateurs de mesure disponibles pour une cible au niveau régional en tenant compte des indicateurs fixés au niveau national et de leur désagrégation au niveau local de la cible
	8. Donner des recommandations pour l'amélioration de la qualité des données et du SRISE pour le besoin du suivi des ODD





Toutefois, il se pourrait qu'il y a des cas où une cible n'est pas prise en compte dans le PRD et tout autre document de développement de la région, alors qu'elle est hautement appréciée pour les deux autres critères du Filtre 1 (2ème et 3ème critère), alors il faudrait continuer la démarche en cascade et évaluer l'appréciation de la cible à travers les 3 autres critères du Filtre 2. A l'issue de cela, le résultat final pour la décision de prioriser la cible dépendra de la réflexion discursive au sein du Groupe par rapport au résultat de l'appréciation de chacune des 2 filtres.

En d'autres termes, dès que l'une de ces deux assertions citées précédemment est vérifiée alors le critère 2 est considéré comme rempli.

Pour le critère 3, il sera considéré comme rempli pour les cibles contribuant à l'atteinte de deux dimensions différentes du développement durable (économie, sociale et environnementale), et non autrement. Les cibles qui contribuent à l'atteinte d'au moins deux dimensions (dont la leur) sont les suivantes :

- De la gouvernance : 16.2, 16.5, 16.6, 16.7 ;
- De l'économie : 8.2, 8.3, 8.9, 9.1, 9.3, 10.2 ;
- Du sociale : 1.3, 2.1, 2.3, 2.4, 3.3, 4.7, 5.1, 5.3 ;
- Du capital naturel : 1.5, 12.2, 12.8 ;

Ces cibles agissent sur au moins une autre (qui comme elles sont déjà priorisées au niveau national) se trouvant dans une dimension autre que la leur, soit en étant un input de la cible impactée, soit en ayant un effet d'entraînement ou multiplicateur sur celle-ci (voir le tableau ci-dessous).

Cibles	Cibles impactées	Type de lien
4.7	8.3	Input
6.1	11.1	
6.2	11.1	
6.5	11.3	
8.2	2.3	
8.7	5.2	
9.3	8.3	
1.3	11.2	Effet multiplicateur
2.1	11.2	
2.3	11.1 ; 11.2	
3.3	11.1	
5.1	10.2	
5.3	10.2	
8.3	4.4	
8.9	11.4	
9.1	11.2	
10.2	4.5	
10.3	4.3	
12.2	11.1	
12.8	4.7	
1.5	13.1 ; 13.2	Effet d'entraînement
2.1	13.1 ; 13.2	
2.4	13.1 ; 13.2	
16.2	5.1	
16.5	10.2	
16.6	10.2	
16.7	10.2	

Finalement, en fonction des réponses, l'appréciation d'une cible doit être faite selon les exemples dans le tableau ci-après.



Liste des cibles	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Appréciation 1
Cible i	Oui	Oui	Oui	Haute
Cible j	Oui	Oui	Non	Moyenne
Cible k	Oui	Non	Oui	Moyenne
Cible l	Oui	Non	Non	Faible
Cible m	Non	Non	Non	Faible
Cible n	Non	Oui	Oui	Haute/mais analyse discursive par rapport au résultat du Filtre 2

## 2. Démarche pratique d'utilisation du Filtre 2

Après le premier filtre ou première grille d'appréciation d'une cible priorisée au niveau national et ayant un lien avec un enjeu de développement local, une deuxième appréciation doit être faite. Elle se réfère au filtre 2. Elle sera faite à la lumière de la vérification des conditions suivantes appelées critères 4, 5, et 6 ;

- L'atteinte de la cible relève-t-elle de la compétence de la Région selon les textes ? (réponse oui ou non) ;
- Existe-t-il au moins une potentialité dans la Région qui sert de levier pour l'atteinte de la cible, ou la région possède-t-elle un avantage comparatif (performance en matière de mise en œuvre) qui permet l'atteinte de la cible (réponse oui ou non) ;
- Est-ce que la cible correspond à un enjeu ou une priorité régionale (réponse oui ou non).

L'idée est qu'une cible retenue au critère 1 de lien avec un enjeu de la région et qui répond positivement à chacune des trois conditions sur l'applicabilité par la Région du programme ou mesure correspondant à son atteinte, doit être hautement appréciée. Si une seulement des trois conditions n'est pas remplie alors l'appréciation sera moyenne. Par contre, dès que deux conditions au moins ne sont pas remplies alors l'appréciation doit être faible.

Le tableau suivant récapitule les cas possibles sur l'appréciation de la cible.

Liste des cibles	Critère 1	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Appréciation 2
Cible i	Oui	Oui	Oui	Oui	Haute
Cible j	Oui	Oui	Oui	Non	Moyenne
Cible k	Oui	Oui	Non	Oui	Moyenne
Cible l	Oui	Non	Oui	Oui	Moyenne
Cible m	Oui	Non	Non	Oui	Faible
Cible n	Oui	Non	Oui	Non	Faible
Cible o	Oui	Oui	Non	Non	Faible
Cible p	Oui	Non	Non	Non	Faible
Cible q	Non/Appréciation Haute	Oui	Oui	Oui	Haute (ex : cible 1.5 et cible 16.9)
Cible r	Non/Appréciation Haute	Oui	Non	Oui	Moyenne
Cible s	Non/Appréciation Haute	Oui	Oui	Non	Moyenne
Cible t	Non/Appréciation Haute	Non	Oui	Oui	Faible
Cible u	Non/Appréciation Haute	Non	Non	Non	Faible



### 3. Démarche d'utilisation du Filtre 3

Sur la base du principe appliqué pour la première et la deuxième appréciation de chaque cible priorisée au niveau national, et qui se trouve avoir un lien avec un enjeu régional (comme l'atteste un document de développement de la Région), une troisième appréciation peut être aussi faite. Elle se réfère pour la cible à l'existence ou non d'un indicateur de source locale, et d'une désagrégation régionale d'un indicateur mesuré au niveau national. L'intérêt de l'existence d'un tel indicateur est que celui-ci aide pour le suivi de la mise en œuvre du programme permettant l'atteinte de la cible. Néanmoins, l'inexistence d'un tel indicateur ne doit pas remettre en cause la pertinence d'une cible.

### 4. Fixation des cibles priorisées au niveau régional

La sélection définitive des cibles priorisées au niveau de la Région doit se faire sur la base des appréciations faite à chaque cible ayant un lien avec un enjeu local de développement, en l'occurrence des appréciations faites aux filtres 1 et 2.

Une cible hautement appréciée aussi bien au filtre 1 et au filtre 2 doit être en priorité retenue pour la région pour son programme de développement durable. Elle fera partie d'une première catégorie des cibles retenues. Ensuite, une cible hautement appréciée à l'un des deux premiers filtres et moyennement appréciée à l'autre sera priorisée dans un deuxième lieu. Il s'agit là de la deuxième catégorie des cibles retenues. Avec le même principe, une cible moyenne appréciée à chacun des deux filtres fera partie de troisième catégorie des cibles priorisées.

Au besoin une quatrième cible à retenir peuvent être constituées. Il s'agira de cibles qui sont hautement appréciées à l'une des filtres 1 et 2, et faiblement appréciées pour l'autre.

Mais la décision finale entre ces 4 catégories de cibles doit se baser sur une acceptation issue d'une réflexion discursive dans le Groupe en tenant compte des problématiques de la Région, des enjeux nationaux des ODD. En revanche, dès lors que la cible est faiblement appréciée à chacun des deux filtres alors elle doit être exclue des cibles priorisées dans la Région.

Liste des cibles	Filtre 1	Filtre 2	Décision finale
La décision finale doit se baser sur une acceptation issue d'une réflexion discursive dans le Groupe			
Cible i	Haute	Haute	Cible retenue
Cible j	Haute	Moyenne	Cible retenue
Cible k	Moyenne	Haute	Cible retenue
Cible l	Moyenne	Moyenne	Cible retenue sous contraintes (Priorités intrinsèques et/ou Problématiques de la région)
Cible m	Faible	Haute	Cible retenue sous contraintes (Priorités intrinsèques et/ou Problématiques de la région)
Cible n	Haute	Faible	Cible non retenue
Cible o	Moyenne	Faible	Cible non retenue
Cible p	Faible	Moyenne	Cible non retenue
Cible q	Faible	Faible	Cible non retenue



## Annexe 4.

# Méthodologie de constitution des paquets intégrés de cibles et d'interventions

## GUIDE METHODOLOGIQUE D'IDENTIFICATION DU PACKAGE D'INTERVENTION

### 1. Contexte

Les Objectifs de Développement Durables (ODD) et leurs cibles sont interdépendants. Leurs mises en œuvre exigent de briser les cloisonnements entre les secteurs, d'établir des partenariats multipartites et d'adopter des approches pangouvernementales en vue de bénéficier de leurs effets multiplicateurs. Ainsi, des actions concertées incluant plusieurs secteurs sont fortement recommandées pour accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs. C'est dans ce cadre que le PNUD Madagascar a initié la présente méthodologie qui permettra in fine de définir les packages d'interventions intégrés qui adressent les préoccupations de plusieurs cibles interdépendantes. La méthodologie appliquée pour la définition des paquets intégrés d'interventions s'appuie sur celle proposée par Fall & Kamwendo (2017, UNDP) basée sur une input/output des ODD à travers leurs cibles.

L'analyse croisée des liens entre les différentes cibles des objectifs permet de mettre en relief la dimension multifactorielle d'un objectif. Ainsi, on peut montrer la puissance de l'effet multiplicateur d'un objectif à travers sa capacité à impacter la réalisation d'autres objectifs, mais aussi sa capacité à impliquer la mobilisation de cibles d'autres objectifs pour son atteinte. Aussi, l'analyse qualitative « input-output » permet de mettre en exergue les objectifs qui, d'une part, mobilisent le plus de cibles des autres objectifs pour leur réalisation favorisant ainsi par un effet induit pour la réalisation de ces objectifs, et d'autre part, ont un impact élevé sur le plus de cibles des autres objectifs.

### 2. Concepts et définitions

Un package d'interventions intégrés est un ensemble constitué d'une part d'un paquet de cibles intégrées (qui entretiennent entre elles des liens d'interdépendances /effets d'entraînement) et d'autre part des projets /programmes qui adressent les préoccupations de l'ensemble de ces cibles.

### 3. Objectifs

L'objectif du processus d'identification des packages d'interventions est de se baser sur les liens d'interrelations entre les cibles ODD prioritaires en vue de les regrouper en des paquets de cibles intégrées assorties des interventions pertinentes pour leur mise en œuvre.

L'application des résultats de cette analyse input/output a consisté à :

- i. identifier parmi les cibles prioritaires d'une région, celles qui sont accélératrices au regard de l'analyse "input-output" en contextualisant au mieux l'identificateur des cibles accélératrices par région.
- ii. identifier pour chacune des cibles accélératrices des inputs et des outputs parmi le reste des cibles prioritaires de la région. Le groupe de cibles constitué d'une cible accélératrice, de ses inputs et de ses outputs constitue un paquet de cibles interdépendantes.
- iii. pour chaque paquet de cibles interdépendantes, identifier : a) les goulots / obstacles à la mise en œuvre des paquets dans la région (analyse diagnostique de la problématique), b) les interventions / projets d'investissement à mettre en œuvre pour réaliser le paquet, c) les coûts estimatifs de ces interventions, d) les délais pour la réalisation et f) hiérarchiser les interventions.



A cet effet, les tâches suivantes seront réalisées :

- Regrouper les cibles prioritaires en des paquets de cibles intégrées ;
- Hiérarchiser les paquets de cibles intégrées selon leur degré d'importance pour la région ;
- Pour chaque paquet de cibles intégrées :
  - Identifier les goulots / obstacles à sa mise en œuvre ;
  - Identifier les solutions pour la résolution des goulots ;
  - Définir pour chaque solution les mesures, actions, investissements à entreprendre ;
  - Estimer les coûts de chaque intervention ;
  - Estimer les délais pour la réalisation de chaque intervention ;
  - Hiérarchiser les interventions.

## 4. Approche méthodologique

L'analyse « input » relie certains objectifs (et leurs cibles) à d'autres objectifs (et leurs cibles) comme conditionnelle à leur réalisation tandis que l'analyse « output » considère l'impact de la réalisation de certains objectifs sur d'autres objectifs. Cette analyse permet d'identifier les effets multiplicateurs des ODD qui sont au cœur de l'Agenda 2030.

Trois catégories d'objectifs émergent de cette analyse : (i) catégorie 1 : les objectifs « catalyseurs » qui contribuent fortement à la réussite d'autres objectifs à travers les liens de leurs cibles comme input à d'autres cibles ; (ii) les objectifs « accélérateurs » qui reçoivent le plus d'influx (input) des objectifs de la catégorie 1 et ont un impact sur l'atteinte d'autres ODD avec un grand effet multiplicateur ; (iii) les objectifs « de finalités » qui seront finalement atteints principalement par le biais de la réalisation des cibles des autres objectifs. Le processus d'identification des packages d'interventions se déroulera en quatre étapes qui sont :

### Etape 1 : Constitution des paquets de cibles intégrées

La constitution des paquets de cibles intégrées sera réalisée avec l'analyse input/output développée par El Hadji Fall (UNDP) et Eunice Kamwendo (UNDP). Il faudra dans un premier temps (i) identifier parmi les cibles prioritaires d'une région, celles qui sont catalyseurs au regard de l'analyse "input-output". Ensuite il faudra (ii) identifier pour chacune des cibles catalyseurs des inputs et des outputs parmi le reste des cibles prioritaires de la région. Le groupe de cibles constitué d'une cible catalyseur, de ses inputs et de ses outputs constitue un paquet de cibles interdépendants. Pour finir, (iii) il faudra regrouper certains paquets de cibles au regard des liens d'interdépendances entre leurs cibles catalyseurs ; on s'inspire dans ce cas de la théorie input / output tout en tenant compte des réalités / spécificités de la région d'étude.

A cette étape, l'équipe de travail hiérarchisera / priorisera les paquets de cibles intégrées au regard de leurs importances pour la région. Une première hiérarchisation / priorisation sera réalisée par tous les participants à la réunion au regard de l'acuité de la problématique que pose le paquet de cibles pour la région. La hiérarchisation des paquets sera finalisée / validée par l'ensemble des participants à la séance plénière de présentation des travaux des groupes de travail ; il faut donc consacrer suffisamment de temps à cette séance de présentation en plénière des résultats des groupes de travail.

### Etape 2 : Identification des goulots et proposition de solutions

Pour chaque paquet de cibles intégrées, l'équipe de travail aura à identifier la problématique de développement. Il s'agit d'identifier les goulots / obstacles à la mise en œuvre des packages dans la région. Une analyse diagnostique de la problématique de développement qu'incarne le paquet de cibles sera réalisée. Cette analyse diagnostique devra être le plus contextualisé possible ; elle doit être soutenue par les statistiques et ou les faits stylisés (faits marquants et caractéristiques de la région). A partir de l'analyse diagnostique, l'équipe de travail procèdera à la définition des approches de solution.

### Etape 3 : Identification des interventions à mettre en œuvre

La troisième étape du processus d'identification des packages d'interventions sera consacrée à l'identification des interventions /projets d'investissement à mettre en œuvre pour réaliser les paquets de cibles intégrées. Pour chaque paquet de cibles intégrées, et au regard de l'analyse diagnostic et des solutions, l'équipe de travail aura à proposer les projets /programmes assorties d'activités principales à réaliser. Les projets / programmes ne doivent pas être spécifiques à une cible donnée ; ils doivent permettre de matérialiser les liens d'interactions entre les cibles du paquet en vue de capitaliser leur effet d'entraînement. Il faut absolument tenir compte de liens entre les cibles du paquet lors de la définition des activités de chaque intervention. Il y a une question importante à se poser à chaque fois : quelle est la cible à toucher / mettre en œuvre pour impacter positivement le plus grand nombre de cibles du paquet ? Une seconde question à se poser est la suivante : quelles sont les actions / activités à programmer pour la présente intervention pour tenir compte des liens entre les autres cibles du paquet ? Ensuite pour chaque intervention / projet, l'équipe de travail va définir le délai de mise en œuvre et les coûts estimatif par année. Il s'agit de réaliser le costing de la mise en œuvre de chaque paquet de cibles intégrées.

### Etape 4 : Hiérarchisation des interventions

L'équipe de travail procédera enfin à la hiérarchisation des interventions au sein de chaque paquet de cibles intégrées. Cette hiérarchisation consiste à identifier les interventions /cibles ODD sur lesquelles il faudra agir pour avoir le plus d'impact positif sur les autres cibles du paquet. On se posera la question suivante : qu'est ce qu'il faut toucher / bouger pour faire évoluer de façon positive la majorité des cibles sinon l'ensemble du paquet. Enfin, le résultat des travaux d'identifications des packages d'interventions est présenté dans le tableau ci-après.

Paquet	Goulots / problématique de développement	Solutions	Mesures, Actions ou investissements	Enumérer les activités phares de l'intervention/ mesure/ investissements	Délais	Cibles	Définir les éléments du coût : la zone à impacter, l'effectif de la population cible ; l'acuité du problème etc.	Coût par année	Urgence/ hiérarchisation des activités	Commentaires sur les activités /actions (note explicative : le pourquoi du choix de l'action)	Observations générale
Paquet 1						Cible i, j Cible i, j					

## 5. Conclusion

Le processus d'identification des packages d'interventions a pour finalité de mettre en place un plan d'actions de mise en œuvre des ODD pour la région. Ce plan d'action sera actualisé à chaque évaluation à mi-parcours des ODD. Il s'agira d'un document stratégique de mobilisation financière pour la mise en œuvre des ODD dans la région.

La mise en œuvre des ODD sera réalisée sous le leadership du Gouverneur de Région. Celui-ci devra réunir chaque année les acteurs du secteur privé, les acteurs du secteur public, les partenaires techniques et financiers et les acteurs au développement de sa région autour de la question du financement des cibles prioritaires ODD de la région. Deux ateliers de suivi du plan d'action de mise en œuvre des ODD peuvent être organisés chaque année à cet effet. Un premier atelier de démarrage des activités au cours duquel il sera présenté aux acteurs les ambitions de réalisation des cibles prioritaires en termes de projet de développement. Les acteurs seront appelés à prendre des engagements en vue de financer les projets qui sont en lien avec leurs domaines de compétence. Un deuxième atelier sera organisé pour faire le bilan de la réalisation, capitaliser les leçons apprises et lancer les bases des activités pour l'année suivante. Une plateforme d'échange entre les acteurs devra être mise en place en vue d'assurer une communication permanente entre les acteurs au développement de la Région.



## Annexe 5. Liste des acteurs régionaux

Nom et prénoms	Entité
TOKELY Justin	Gouverneur de la Région SAVA
RANDRIANASOLO Eliahevitra	Secrétaire Générale de la Région SAVA
SERAMILA Teddy gervais	Directeur des Infrastructures et Développement
RABENEFITRA Henri	DAGR SAVA
RAMANGALAZA Judicaël	Maire de la Commune urbaine de Sambava
RANDRIAMINO	Maire Ambalamasy
NINA Stivio	Chef de service inter collectivités Région SAVA
MAHAZAKA Jean Yves	Chef centre fiscal Andapa
MAHAVORY Nancy Raïssa	Secrétaire particulier Région SAVA
RANDRIAMALALA Arthur	Chef de service régional de l'INSTAT
JAO Razaka	Chef d'établissement pénitentiaire
BOTRA Stéphan Jimmy	Directeur Général Chambre de Commerce et d'Industrie
RAZANDRY Jérôme Alphéo	Commune urbaine Sambava
RAZAKANAMBININTSOA	Représentant DRPPSPF
BE Adrien	Président du conseil communal Antsirabe nord
BE Clarisse	Président de Conseil de la Commune Urbaine
DINASY Véronique	Présidente du conseil municipal Andapa
Bruno MBE	Maire Ambodiampana
VOHIZY Jamed	Coordonnateur régional MFR
Maeva VOLANORO	Responsable technique WWF
ANDRIATAFANDRY Andry Nandraina	Chef de service régional de l'emploi
HAJARISON Sergio	Directeur Technique SOAVOANIO
VELONJARA Francisco	Service régionale de l'Economie et du Plan
RANDRIANIRIANA HAJA Aina	Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics SAVA
JEAN Vely	Direction Régionale de l'Education Nationale SAVA
FRORENT Jean RAZAFY	Direction Régionale de la Santé publique SAVA
SOANIRINA Marie Evanella	Agent Social Commune Sambava
RANAIVOSON Blieriot	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche SAVA
RANDRIANAMBININA Jean Francis	PRMP DRSP/SAVA
SANGHOUISSA Mack Brice	Responsable conservation Fanamby
FITSARANA Hyacinthe Hubert	Direction Générale de l'Energie et des Hydrocarbures Antsiranana
TOTALAZA Carlos	Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène SAVA
TEVIKY Rostant	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales SAVA
BEMANANJARY FahandrianLidorice	Direction Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat SAVA
CHAN HOI Emmanuel	Division urbanisme Sambava
HERMELIEN Désiré	Direction Régionale de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme SAVA
William Jean TSMAMBOLY	Direction interrégionale des Postes, des Télécommunications et du Développement Numérique Antsiranana
TILAHISANGA JEAN Orelie	Direction Inter-régionale de la Jeunesse et des Sports SAVA
NOMENJANAHARY Rio Jean Ghislain	Chef de service – Bureau régional DIRPTDN
RAKAMIARISON Stéphania	Direction Régionale des Impôts SAVA
RATSIMBAZAFY Patrick René	Receveur des douanes Sambava



Nom et prénoms	Entité
MANANJARA Jean Patrick	Responsable Travaux Publics Vohémar
VALITERA Bao Ortencienne	Présidente de l'association 8 mars Vohémar
TSILAILAY Marie Radia	Agent de recouvrement fiscal Vohémar
LALAOARISOA Marie Olivienne	Chef CIRAEP Andapa
TOMBOFENO Zoralien	Délégué de communication et de la culture Vohémar
NDREMAMA Philémon	CNP-PBF Vanille Sambava
ANDRIANAIVO LALA Edena	Coordonnateur régional GIZ
TSARAFALY Andrifanasina Virginio	Chef de service
MAMONJISOA Jules Noël	Chef de service des affaires juridiques Région SAVA
KASAKA Vanessa	Chargé de la communication Région SAVA
BOTOMAMY Stéphano	Division service personnel Région SAVA
VOLAZARA Marie Angèle	Chef de service logistique Région SAVA
KOTOMANJARISOA	Groupement SAVA
JAOHAVY Gatien	Directeur Régional de l'Enseignement Technique
JAOBOTRA Marcel	JIRAMA Sambava
BELALAHY Dieudonné	Coordonnateur PADAP
RAZAFIMBOLA Diot Ben Joseph	Président conseil municipal Antalaha
JACQUES Henri	Chef SRAF DREAH SAVA
RAJAOBELINA Tahina Harijaona	Project Manager HELVETAS
RANDRIANARIVO Harison Mamy	Chargé de projet HELVETAS
ANDRIAMBOLOLONA Lahatra Herizo	Représentant HELVETAS
RATSIMBA Franta	Directeur Général de la société AGRIRESSOURCES
BEMANANJARA Christin	Adjoint au Maire Sambava
RAJAONARIVÉLO Njaka	Expert FAO
JAOSIN Junot	Division SRSE
JOEL	Division planification SAVA
TSARAVY Gilbert	Représentant des OSC
RANDRIAMIHAINGO Gidonnie	Représentant des OSC
ZAZAHA Zokin'imoro	Président TTMR
RAZAFIVITRAMBELO Sabrina	Coordinatrice AGIRS SAVA
MANDIMBISOAZARA Michel Joseph	Chef de projet L'OREAL
JAOMILA Pascal	Chef de projet Croix-Rouge de Madagascar
ZAFINDRANORO Haridas	Directeur Fonds de développement Agricole
RANDRINANTOANDRO Rasoarimalala Maéa	SG de District Sambava
BALZAC Ramanantsoa	Président du conseil Ambinanifaho
BENOAVY Simon	Président de Conseil de la Commune Rurale Ambodiampana
BEANARANA Jeanne Ursela	Plateforme HINA SAVA
TAHERA Aly	Plateforme régional des pêcheurs
JEAN Gaston	Socio-organisateur ONUDI
RAZAKA Andriamahaso	Direction Régionale de la Sécurité Publique SAVA
FORTINAT	Direction Inter-régionale des Mines et des Ressources Stratégiques, SAVA
TOTO Modeste Justin	Direction Régionale du Transport, du Tourisme et de la Météorologie, SAVA
RAZAFINDRANAIVO Eddie Willye	Agent de développement Anoviara

Nom et prénoms	Entité
NDREMITSIRY Tsinony	Direction Régionale de la Communication et de la Culture SAVA
KOUBESSY Dalilah	Chef de service Transport SAVA
HAJARIVONY Jimmy	Représentant SRB Sambava
BE Theogene	Représentant SRB Sambava
MIRAHARINALY Sehenon	Société civile Vohémar
HERMELIEN Désiré	Directeur Régional de la population
HERITIANA CHARLES OLIVIER	Chef de District Antalaha
DOMINIQUE Ingarika	Maire de la Commune Urbaine
RABE Joseph	Maire Ampahana
ANDRIANAIVOSOA Mandaniaina	Chef de la circonscription domaniale Antalaha
RAMIALISOA Nene Eulalie	Chef de District
RAZANADRANESY Bergentine	Présidente de conseil de la commune Urbaine de Vohémar
TOAYLO Aminy Edouard	Maire Amboriala
SOLONANTENAINA Angelo	Chef division de la promotion de l'économie bleue
BETSARA Anderson Delalande	Chef de service régionale Elevage
ANDRIAMANANTSEHENO Lala Nomenjanahary	Directeur général SGPIVohémar
MIRAHARINALY Sehenon Alain Pierre	Société Civile Vohémar
RAYMOND Zaidou Donations (GN)	Commandant de compagnie de Vohémar
VOHOZANAKA Joyeux	Assistant Manager de projet MFR
JOROMANANA Edric	Président C CJ Antalaha
TOMBOZARA Alida	Chef de District Andapa
TSIMIBO Achille	Maire de la Commune Urbaine Andapa
SALO Nicolas	Directeur Régional Fanamby
ANDRIAMISASA Henri Legrand	Plateforme Société civile
TOTOBEMAHEFA Asamy Patrick	Président ONG Action zanakambanivolo
BETIANA Roger	Présidents de Conseillers Ambalamasy
BEJOMA Frédéric	Assistant parlementaire sénateur Andapa
AZAD Gilbert Alain	Président de l'ONG SADR Andapa
BRUNO Lee Sio Tsion	PCA ORT SAVA
TIANDRAZANA Fortinant Issouf	Direction régional MRS
RASOANIRINA Marie Chantal	Chef du cantonnement de l'environnement Antalaha
CLARISSE Olivia	Chef de service régional des forêts SAVA
TSARAMILA Jean Claude	Chef d'études cantonnement forestier Antalaha
RARIVONY Richard	Maire Ambodisambalahy
BOTOU Albert	DRATP SAVA
RANDRIANANTOANDO Mamy Anjara	Régisseur AFIFI-Nord SAVA
BENOAVY Simon	Président du conseil Bemanevika
RAMANANTSOA Ernest	CPR OSDRM
VELONJANDRY Gildas	Coordinateur mutuelle MAHAVELONA
RAKOTOMALALA Baholiniaina	Child Protection Coordinator
RALAISOMAY MioraAnnes	Projet Mikajy USAID
MAHAVANONA Izaia	Communication Région SAVA
ANDRIANIRINA SAOTRA Bien-Aimé	Suivi-évaluation NCBA CLUSA

Nom et prénoms	Entité
TSIALEFITRA Nadiche	Responsable environnement SYMRISE
VITAMANANA Issa	Positive Planet International
MORA Patrick	O.R.N SAVA
FELICIEN	CPNC – ORN SAVA
Abdou SALAME	Consultant PADRC/PNUD
RAZAFIARISON Jean Christian	Spécialiste UNFPA
ZAFIMAROLAHY Julien Berthino	Consultant ODD
RABEARY Stéphanie Agnès	MEF
ROBSON Fara	Spécialiste Gouvernance Locale PNUD
ROSSINAH Sariaka	MID
RAMILISON Eric Norbert	Expert en pauvreté et emploi PNUD
Aimé JAONY	Consultant ODD
RANDRIAMANIRAKA Tianasoa	Communication PNUD
Karl Johnny RANDRIANAIVOSON	AAF PADRC/PNUD



